

Mémoire de recherche

**L'îlot insalubre n°16 , Saint-Gervais Saint-Paul à  
Paris : une métamorphose urbaine,  
architecturale et sociologique**





## Avant-propos

Rue du Prévost ou ancienne rue de la Cloche-percée comme on peut encore le déchiffrer dans la pierre au-dessus du nouveau panneau. J'ai emprunté cette rue étroite de mes treize à mes dix-huit ans matins et soirs pour aller de la bouche du métro Saint-Paul au collège, puis au lycée Charlemagne. Je me suis toujours demandé quelle pouvait être l'histoire de cette rue singulière, la plus étroite du vieux Paris que je connaisse avec la rue du Chat-qui-pêche sur l'autre rive de la Seine, perdue parmi d'autres rues sinueuses qui laissaient deviner un passé mystérieux : le terrain de sport de la rue des Jardins-Saint-Paul, où j'ai passé des heures entières à discuter dans l'herbe appuyée contre les restes de l'enceinte de Philippe-Auguste, la rue du Grenier-sur-l'eau avec sa maison ventrue à colombages, la rue des Barres, que l'on dirait tout droit sortie d'une gravure du Moyen-âge, la rue des Nonnains-d'Hyères, dont les immeubles anciens et intacts laissent deviner des « cicatrices », témoins de la présence de maisons disparues... Ceci me tenait d'autant plus à cœur que je savais que certains de mes ancêtres habitaient ces quelques rues jusque dans les années 1950. L'oncle de mon grand-père était en effet le bedeau de l'église Saint-Gervais et habitait dans celle-ci tandis qu'une autre branche de ma famille logeait au-dessus de la boutique de parapluies qu'elle tenait rue du Pont-Louis-Philippe. Il y avait d'ailleurs là quelque chose que je ne comprenais pas : si mes camarades de classe du collège Charlemagne habitant le quartier - j'habitais pour ma part dans le XIX<sup>ème</sup> arrondissement - avaient l'air d'appartenir à des milieux très aisés, mon grand-père me racontait que le quartier était très populaire dans son enfance lorsqu'il rendait visite à sa famille.

Ingénieure avant de continuer mes études d'architecture, c'est à l'occasion d'un travail personnel dans le cadre du cours d'urbanisme dispensé par l'historien Antoine Picon aux Ponts et Chaussées que j'ai décidé de débiter mes recherches sur l'histoire de ce vieux quartier que je connaissais si bien sans le connaître. J'étais en effet bien loin d'imaginer ce que j'allais vite découvrir : le quartier cosu de mon enfance était un ancien « îlot insalubre » ! Comprendre comment s'était opérée cette métamorphose, tant urbaine et architecturale, que sociale, devint ainsi le fil rouge de mes recherches et l'objet de ce mémoire.

## Introduction

Le fait qu'une partie du Marais ait été classée îlot insalubre au début du XIX<sup>ème</sup> siècle est aujourd'hui si oublié qu'on peine à s'imaginer qu'il fut l'une des grandes questions de l'urbanisme parisien durant l'entre-deux-guerres. Quelques rares études ont déjà été consacrées à l'îlot numéro 16, comme les travaux de l'historienne Isabelle Backouche ou de l'historien de l'architecture Alexandre Gady, dont l'étude très minutieuse permet une compréhension très fine des remaniements architecturaux ayant été réalisés dans le quartier au XX<sup>ème</sup> siècle. Cependant c'est la lecture des multiples prises de position de l'administration de la Seine et l'abondante littérature des journalistes de presse et de revues spécialisées qui m'ont permis de saisir l'ampleur de l'enjeu qu'a constitué la rénovation de l'îlot insalubre numéro 16 tant d'un point de vue politique et urbanistique que social.

Afin de commencer mon étude, j'ai dans un premier temps tenté de comprendre le contexte historique dans lequel ont été délimités les dix-sept îlots insalubres à travers une recherche avant tout bibliographique, menée lors de mon travail pour l'école des Ponts-et-Chaussées. Pour cela, l'ouvrage de Jacques Lucan sur le logement à Paris *Eaux et gaz à tous les étages* ainsi que l'étude très précise dédiée aux îlots insalubres de Yankel Fijalkow m'ont été très précieux. Le recueil d'essais de Bertrand Lemoine et Marc Mimram sur les grands travaux urbains entrepris par les ingénieurs à Paris au XIX<sup>ème</sup> siècle est venu compléter mes connaissances afin de bien cerner le cadre dans lequel s'est déroulée cette dynamique hygiéniste de rénovation urbaine et de modernisation de la capitale.

C'est seulement après cette démarche préalable que je me suis lancée, à partir de septembre dernier, dans des recherches plus poussées sur l'objet ce mémoire, à savoir comprendre la métamorphose de l'îlot insalubre numéro 16 en ce quartier que nous connaissons aujourd'hui. Dans cette optique, j'ai choisi de me concentrer sur l'analyse de documents officiels mais aussi de coupures de presse d'époque afin d'avoir un éclairage sur l'histoire de la population. J'aurais - dans l'idéal - souhaité pouvoir réaliser des entretiens de personnes ayant habité le quartier depuis le classement de celui-ci en îlot insalubre, mais n'ai malheureusement pas eu le temps, ne disposant que de trois mois. Je me suis en premier lieu rendue à la Médiathèque du patrimoine et de l'architecture dont les nombreuses archives consacrées à l'îlot

insalubre numéro 16 m'ont permis de bien cerner les divers acteurs administratifs ayant influencé le devenir de celui-ci. Toutefois si je m'en étais tenue aux documents présents dans les fonds de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, j'aurais conclu que le cas de l'îlot insalubre numéro 16 ne relevait que d'une pure question urbanistique et de protection du patrimoine. Aucun document sur le destin des habitants ou les conséquences sociales des aménagements réalisés dans le quartier ne figuraient dans les cartons dédiés à l'îlot. Une visite aux archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine, bien que très riche d'un point de vue architectural puisqu'elle me permit de découvrir de nombreux clichés photographiques de vues aériennes des travaux de rénovation, ne m'en apprit pas davantage sur le plan sociologique. C'est en fouillant la bibliothèque de l'Association du Paris historique puis les fonds des archives de la Commission du vieux Paris que j'eus enfin des éléments relatant les conditions dans lesquelles les habitants avaient vécu les différentes opérations de rénovations, de démolitions mais surtout d'expulsions. N'ayant pu, faute de temps, consulter les fonds des Archives nationales, j'ai néanmoins appris un élément très intéressant à leur sujet. L'accès aux documents ayant trait aux expulsions de la population juive est en effet très difficile, le sujet étant encore trop polémique. L'absence parle parfois autant qu'un document au contenu explicite. Au terme de l'analyse de ces divers documents, j'ai finalement organisé mon travail en deux parties : l'une retrace la période allant du classement du quartier en îlot insalubre au projet de démolition qui s'en est suivi, tandis que la seconde est consacrée à l'étude des opérations de rénovations qui ont effectivement été réalisées depuis la Seconde Guerre mondiale et des contextes idéologiques dans lesquelles celles-ci se sont déroulées et succédées. Dans chaque partie, j'ai tenté - dans la mesure du possible - de mettre en regard les décisions politiques et urbanistiques avec leurs conséquences sociales sur la vie du quartier.

# Plan du mémoire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Plan du mémoire</b>	<b>6</b>
<b>I. Du classement en îlot insalubre au projet de démolition</b>	<b>7</b>
A. <i>De la naissance du mouvement hygiéniste à la délimitation des îlots insalubres</i>	7
B. <i>Définition de l'îlot insalubre numéro 16, l'un des plus peuplés et densément bâtis de Paris</i>	17
C. <i>Un projet radical prévoyant la démolition quasi totale de l'îlot dans les années 1930</i>	25
D. <i>1942-44 : l'heure de la contestation et de la mobilisation en faveur du patrimoine ancien de l'îlot</i>	30
E. <i>Les expropriations et le rachat du quartier par la Ville de Paris : une partie de la population disparaît</i>	35
<b>II. Du plan de curetage de l'îlot à la mise en place d'un plan de sauvegarde pour le Marais</b>	<b>51</b>
A. <i>Un nouveau projet de réhabilitation mêlant démolition partielle et « curetage » du bâti</i>	51
B. <i>La volonté de transformer le quartier en lieu d'arts et de culture</i>	59
C. <i>Un projet, trois architectes : remaniement de l'îlot par Laprade, Roux-Spitz et Danis</i>	65
D. <i>Après le creux de l'après-guerre, de la création du Festival du Marais au classement du Marais comme secteur sauvegardé</i>	85
E. <i>Le remaniement de l'îlot des Jardins Saint-Paul par Félix Gatier et André Nowicki de 1972 à 1979</i>	94
<b>Conclusion</b>	<b>101</b>
<b>Sources</b>	<b>103</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>108</b>
<b>Annexes</b>	<b>110</b>

## I. Du classement en îlot insalubre au projet de démolition

### A. De la naissance du mouvement hygiéniste à la délimitation des îlots insalubres

#### *1802. Création du Conseil de salubrité du département de la Seine*

En 1802, à l'initiative du préfet de Police Nicolas Dubois et de quelques chimistes, est créé le Conseil de salubrité du département de la Seine, institution alors unique au monde<sup>1</sup>. Cette initiative amorce un mouvement d'assainissement et de modernisation de la capitale et marque la volonté forte de l'époque d'améliorer la santé publique, qui devient dorénavant une priorité politique de premier plan<sup>2</sup>. Le Docteur Claude Lachaise publie ainsi une topographie médicale de la capitale en 1824 où il écrit :

« La police de salubrité n'est donc, à proprement parler, que l'hygiène publique mise en action ; elle recherche et surveille toutes les causes qui peuvent altérer la santé publique, pour les détruire ou les éloigner, les suspendre ou les affaiblir ; elle s'exerce en conséquence sur l'habitation du citoyen, sur l'air qu'il respire, les aliments dont il se nourrit, et même sur ses habitudes sociales »<sup>3</sup>.

Dès 1824, le Conseil de salubrité demande dans son vingt-troisième rapport des règlements « pour diriger les travaux des constructeurs et empêcher qu'une aveugle cupidité ne prépare aux habitants des villes qui, comme Paris, s'agrandissent chaque jour, des sources où ils puisent les germes de nombreuses maladies et les causes d'une mort prématurée. » C'est en 1829 que l'injonction adressée aux pouvoirs publics de créer une loi de salubrité publique est la plus explicite, avec la publication d'un nouveau rapport s'intitulant : « Nécessité d'une loi qui règle la construction des villes, des villages et des habitations, sous le double rapport de la salubrité publique et privée, qui prescrive les améliorations dont leur état actuel est susceptible. »<sup>4</sup> Dans le cas de Paris, celui-ci énonce clairement que la première cause de mortalité de ses habitants est due à l'insalubrité de l'habitat ouvrier. L'épidémie de choléra,

---

<sup>1</sup> LUCAN, Jacques, *Eaux et gaz à tous les étages, Paris 100 ans de logements*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal/ Picard, 1992.

<sup>2</sup> CHEVALLIER, Fabienne, *La naissance du Paris moderne. L'essor des politiques d'hygiène, 1788-1855*, ouvrage en ligne sur le site de l'Université Paris-Descartes, 2009.

<sup>3</sup> Cité dans l'ouvrage de J. LUCAN, *Eaux et gaz à tous les étages*, *op. cit.* p.8

<sup>4</sup> CHEVALLIER, Fabienne *op. cit.* p.8

qui s’empare de la ville en 1832 en provoquant 18 602 victimes en moins de six mois<sup>1</sup>, confirme cet état d’urgence : l’insalubrité généralisée des logements modestes est alarmante. Le rapport général rédigé à l’issue de l’épidémie par plusieurs spécialistes est sans appel : « Là où une population misérable s’est trouvée encombrée dans des logements sales, étroits, là aussi l’épidémie a multiplié ses victimes »<sup>2</sup>. Les rues étroites et tortueuses du vieux Paris décrit par Zola dans son roman *L’assommoir*<sup>3</sup> cachent en effet moult taudis humides où le soleil ne pénètre jamais et où stagnent les exhalations putrides et viciées.

### *1850. 1<sup>ère</sup> loi de salubrité publique relative à l’assainissement des logements jugés insalubres*

Ces diverses observations et évènements aboutissent en 1850 à la première loi de salubrité publique relative à l’assainissement des logements jugés insalubres. Si cette loi révèle une véritable détermination des hauts fonctionnaires à s’attaquer à cette lourde tâche de modernisation urbaine, elle reste avant tout symbolique et largement ignorée par les assemblées provinciales dans de nombreuses communes françaises<sup>4</sup>. Paris connut cependant un tout autre destin grâce à la volonté de Louis Napoléon Bonaparte, hygiéniste convaincu et fermement décidé à moderniser la capitale<sup>5</sup>. En 1851, le Conseil de salubrité est ainsi doté pour chaque arrondissement d’une commission de neuf membres chargés de concourir à l’exécution de la loi de salubrité publique avec le concours de la Commission des logements insalubres<sup>6</sup>. Celle-ci est composée de trente membres parmi lesquels se trouvent à la fois des architectes, des ingénieurs et des médecins. Les médecins hygiénistes sont de plus en plus nombreux dans le dernier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle et se posent en observateurs minutieux des dysfonctionnements de la vie urbaine. La Société française d’hygiène et la Société de médecine publique et d’hygiène de Paris sont ainsi fondées la même année en 1877<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> BARLES, Sabine, *La ville délétère: médecins et ingénieurs dans l’espace urbain XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Collection Milieux, Champ Vallon, Seyssel, 1999.

<sup>2</sup> FIJALKOW, Yankel, *La construction des îlots insalubres, Paris 1850-1945*, Paris, L’Harmattan, 1998.

<sup>3</sup> ZOLA, Emile, *L’assommoir*, septième volume de la série Les Rougon-Macquart, Livre de Poche Paris, 1876.

<sup>4</sup> LUCAN, Jacques, *op. cit.* p. 8

<sup>5</sup> ZOLA, Emile, *La curée*, deuxième volume de la série Les Rougon-Macquart, Livre de Poche Paris, 1876.

<sup>6</sup> LUCAN, Jacques, *op. cit.* p. 8

<sup>7</sup> BARLES, Sabine, *op. cit.* p. 9



Figure 2. Cour intérieure, 178 avenue de Choisy. Photographie d'Atget datant de 1913. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

Deux batailles occuperont tout particulièrement ces hygiénistes fervents ainsi que les différents acteurs façonnant la ville comme l'ingénieur Belgrand ou le préfet de la Seine Poubelle en poste à partir de 1887<sup>1</sup> : la généralisation du tout-à-l'égout et la création des cabinets d'aisance modernes. Pour parvenir à atteindre ses objectifs ambitieux, la ville doit sans cesse perfectionner ses différents réseaux ainsi que ses équipements<sup>2</sup>: adduction d'eau avec la construction de l'aqueduc d'Achères en 1893 pour l'évacuation des eaux usées, développement et ramifications du réseau d'égouts, multiplication des fontaines publiques, amélioration du réseau d'eau potable, etc. Il faudra néanmoins de nombreuses décennies pour que tout ce nouveau luxe moderne s'impose et se généralise réellement dans la capitale. Les divers arrêtés hygiénistes ne rencontrent en effet pas que des admirateurs et trouvent en la personne des propriétaires, notamment ceux des nombreux hôtels garnis très répandus dans la ville (243 564 locataires en 1882), des adversaires féroces qui apprécient plus que modérément ces diverses obligations de modernisation de leur patrimoine<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> MIMRAM, Marc, LEMOINE, Bertrand, *Paris d'ingénieurs*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal/ Picard, 1995.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> LUCAN, Jacques, *op. cit.* p. 8



Figure 3. Service de l'assainissement dans le collecteur du boulevard Sébastopol. Source : tiré de l'ouvrage Paris d'Ingénieur de M. MIMRAM et B. LEMOINE.

*Pourquoi de telles densités urbaines ? La difficulté de se déplacer à Paris à pied au XIX<sup>ème</sup> siècle et la nécessité de se loger à proximité du lieu de travail*

Afin de nous replonger dans cette époque et d'en saisir l'atmosphère pour comprendre pourquoi le centre de Paris était le lieu de telles densités urbaines, il faut avoir à l'esprit que de nombreuses professions au XIX<sup>ème</sup> siècle étaient soumises à un recrutement journalier et à une embauche sur la place publique<sup>1</sup>. De ce fait, la cherté des transports et la difficulté des déplacements à pied, entravés par la circulation dense des rues tortueuses du vieux Paris, contraignent les classes ouvrières à travailler le plus près possible des lieux de travail pour éviter des parcours longs et pénibles<sup>2</sup>. La rue des Lavandières-Sainte-Opportune, coincée entre les Halles et la Seine, accueillait ainsi toute une communauté de lavandières à proximité d'une place d'embauche quotidienne<sup>3</sup>. La communauté des tanneurs de peaux est quant à elle cantonnée le long de la Bièvre à proximité de la place Maubert<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> CARON, François, DERENS, Jean, PASSION, Luc, *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbaine XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Mairie de Paris, 1990.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> MELLOTT, Philippe, *Les vies secrètes du vieux paris*, Paris, Omnibus, 2011.

<sup>4</sup> *Ibid.*



Figure 4. Marchandes des quatre saisons dans le quartier des Halles, carte postale ancienne, date inconnue. Source : Cartes Postales Anciennes de Bastille91 disponibles à l'URL : <http://www.cpa-bastille91.com/>.

Dans son essai sur la topographie médicale de Paris, le Docteur Henri Meding dépeint ainsi le quartier entourant le Palais Royal :

« Ses rues principales sont larges, mais toutes ne sont pas dans l'alignement. Les autres rues sont étroites et noires... les maisons sont pour ainsi dire bourrées d'habitants. Le plus petit trou, sous les combles, est loué à des ouvriers tailleurs, à des garçons de restaurant ou à des ouvrières qui tiennent à se rapprocher de l'endroit où elles travaillent. »<sup>1</sup>

Cependant avec les modernisations effectuées sous Haussmann, un mouvement centrifuge des ouvriers vers les quartiers périphériques s'amorce avec les démolitions successives qui poussent les chefs d'atelier à s'installer en périphérie pour trouver des locaux à loyer réduit suffisamment spacieux<sup>2</sup>. Si les bouleversements du Second Empire et des premières décennies de la III<sup>ème</sup> République ont eu pour résultat de repousser loin du centre ville une partie des populations ouvrières, elles continuent néanmoins à s'agglutiner dans des logements souvent insalubres, au voisinage le plus proche des usines et des ateliers, dans Paris même. Le deuxième arrondissement, avec ses nombreux bâtiments industriels, gagne ainsi, entre 1846 et 1885, 135 000 habitants<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> MEDING, Henri, *Essai sur la topographie médicale de Paris*, Paris, 1852.

<sup>2</sup> CARON, François, DERENS, Jean, PASSION, Luc, *op. cit.* p.11

<sup>3</sup> FIJALKOW, Yankel, *op. cit.* p.9



Figure 5. Boulevard des Capucins, photographie datant de 1900, carte postale ancienne.

#### *La délimitation des îlots insalubres*

Le 8 mars 1906, six premiers îlots sont délimités et répertoriés comme insalubres dans un rapport du Conseil municipal<sup>1</sup>. Ce rapport s'appuie largement sur l'enquête menée depuis 1885 par le Casier sanitaire, qui recense l'état sanitaire des 79 982 maisons et immeubles de la capitale, permettant de dégager six zones prioritaires où le plus grand nombre de décès par tuberculose a été observé<sup>2</sup>. 40% des cas recensés en dix ans (soit 55 506 décès) concernent 5 263 immeubles où logent 59 081 personnes, regroupées en six îlots dits « tuberculeux » que l'on qualifia ensuite plus largement « d'insalubres »<sup>3</sup>. Après la mise à jour du Casier sanitaire suite à la Première Guerre mondiale, le nombre d'îlots passe de six à dix-sept, incluant dorénavant un total de 4 290 immeubles, soit 186 594 personnes<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> FIJALKOW, Yankel, *op. cit.* p.9

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> LUCAN, Jacques, *op. cit.* p.8

<sup>4</sup> *Ibid.*

Préfecture de la Seine met en relief le danger de contamination présenté par ces îlots indésirables. Voici :

Ilots	Quartiers	Décès dus à la tuberculose par 1.000 habitants
N° 1.	Ste-Avoye-St-Merri ..	10,35
2.	Jardin des Plantes Val-de-Grâce ....	10,69
3.	St-Victor-Sorbonne..	8,71
4.	La Gare .....	7,97
5.	Epinettes .....	7,71
6.	La Roquette-Ste-Marguerite-Quinze-Vgts	7,23
7.	Combat-Belleville ..	7,04
8.	La Villette-Combat..	6,99
9.	Clignancourt .....	6,97
10.	Hôpital St-Louis-Folie-Méricourt ....	6,81
11.	Père-Lachaise .....	6,74
12.	La Roquette-Ste-Marguerite .....	6,57
13.	Maison-Blanche ....	6,53
14.	Picpus .....	6,78
15.	Saint-Gervais .....	5,56
16.	Plaisance .....	5,39

La moyenne des décès par tuberculose s'élève donc pour l'ensemble de ces îlots à 7,09 pour mille habitants.

Figure 6. NARDY, Auguste, « L'assainissement de Paris, la mortalité par tuberculose est très élevée dans les îlots insalubres », *L'œuvre*, 11 juillet 1942. Source : archives de la Commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3.

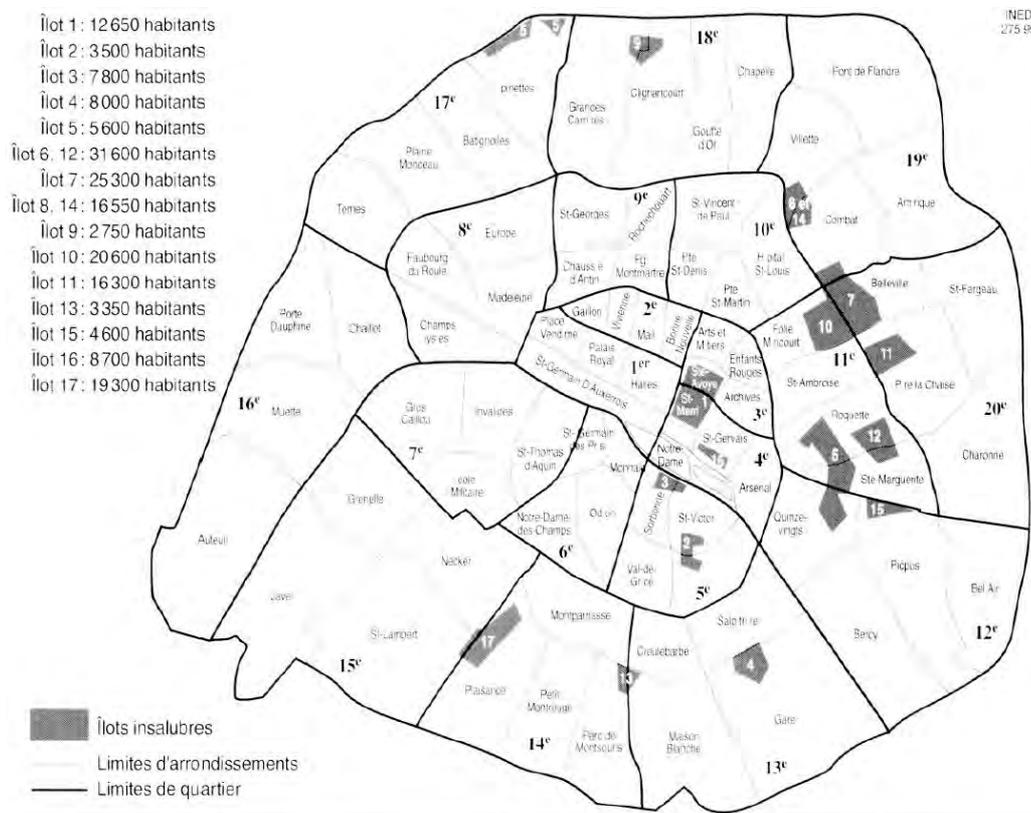


Figure 7. Les dix-sept îlots insalubres et leur nombre d'habitants. Source : tiré de du cours "Croissance de la banlieue et diversification des espaces 1860-1940" de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La question des îlots insalubres est alors lancée et la Ville ne cessera tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle de lancer des opérations pour s'atteler à la lourde tâche des les résorber et de les moderniser. Un concours d'architecture pour la construction d'ensembles de logements pour les classes populaires est lancé dès 1912 et l'action de la Ville s'intensifie avec la montée en régime de l'Office public d'habitations à bon marché (OPHBM)<sup>1</sup>. De 1929 à 1931, la tuberculose décime encore 1 958 personnes parmi les 176 182 habitants des 4 135 immeubles de Paris situés dans les dix-sept îlots insalubres<sup>2</sup>. C'est le 23 décembre 1921 que le préfet de la Seine, M. Autran, reconnaît officiellement l'existence de dix-sept « îlots insalubres », c'est-à-dire déclarés dangereux et impropres à l'habitation après enquêtes sanitaires<sup>3</sup>. Ceux-ci sont alors classés par ordre d'urgence par rapport au nombre de « décès tuberculeux » entre 1894 et 1918 comme on peut le voir sur le document ci-après, retrouvé dans les archives de la Commission du vieux Paris, qui dresse un état des lieux sur les « îlots tuberculeux » au 31 décembre 1920 : l'îlot numéro 1 désigne le « plateau Beaubourg » avec 10,35 décès tuberculeux pour mille habitants entre 1894 et 1918 tandis que le dix-septième îlot, situé dans le quartier « Plaisance » dans le XIV<sup>ème</sup> arrondissement, ne comptabilise que 5,39 décès pour mille.

Alors que l'objectif d'Hausmann était avant tout d'embellir et de moderniser la ville dans sa dimension urbaine globale, le nouveau défi soulevé par ces îlots est maintenant de moderniser les logements dans leurs intérieurs en se faisant notamment une priorité d'y apporter de la lumière, l'obscurité étant perçue comme le synonyme de la tuberculose et de l'air vicié et humide<sup>4</sup>. Cependant toute opération se trouve confrontée au casse-tête du relogement temporaire ou définitif des habitants, ce qui ajoute une dimension particulièrement délicate à chaque opération entreprise.

Nous allons maintenant nous concentrer sur l'îlot n°16, l'un des quartiers les plus anciens de la capitale, coincé entre le quai-des-Célestins et la rue Saint-Antoine et resté quasi intact lors des remaniements d'Hausmann.

---

<sup>1</sup> LUCAN, Jacques, *op. cit.* p.8

<sup>2</sup> VITAL-DURAND, Brigitte, *Domaine privé*, Paris, First Document, 1996.

<sup>3</sup> GADY, Alexandre, « L'îlot insalubre n°16, un exemple d'urbanisme archéologique », in *Paris et l'Île-de-France, Mémoires*, tome 44, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Paris, 1993.

<sup>4</sup> BARLES, Sabine, *op. cit.* p.9

Îlots tuberculeux - Situation au 31 Décembre 1920.

				1894 à 1918		1919		1920.	
		Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
		tuberculeux	pour 1.000 hab.	tuberculeux	pour 1.000 hab.	tuberculeux	pour 1.000 hab.	tuberculeux	pour 1.000 hab.
QUARTIERS.		de	de	de	de	de	de	de	de
		Moyenne annuelle		Moyenne annuelle		Moyenne annuelle		Moyenne annuelle	
		3,40 p/1000 habitants.		2,33 pour 1000		pour 1919		pour 1920.	
1.	3. Sainte-Avoye. ....	347	12,653	3275	10,35	64	5,06	70	5,53
	4. Saint-Herri. ....								
2.	5. Jardin des Plantes. ....	78	3505	937	10,69	14	4,00	26	7,42
	Val de Grâce. ....								
3.	5. Saint-Victor. ....	196	7801	1698	8,71	37	4,74	31	3,97
	Sorbonne. ....								
4.	13. La Gare. ....	168	8000	1595	7,97	47	5,87	34	4,25
5.	17. Les Epinettes. ....	182	5645	1088	7,71	21	3,72	21	3,72
	La Roquette. ....								
6.	11. Sainte-Marguerite. ....	460	21847	3951	7,23	91	4,16	90	4,12
	Quinze-Vingts. ....								
7.	19. Combat. ....	541	25274	4452	7,04	125	4,94	117	4,83
7.	20. Belleville. ....								
8.	19. La Villette. ....								
8.	Combat. ....	99	4952	865	6,99	23	4,64	20	4,04
9.	18. Clignancourt. ....	85	2732	476	6,97	12	4,39	14	5,12
10.	10. Hôpital Saint-Louis	345	20595	3505	6,81	67	3,25	59	2,86
	Folie-Méricourt. ....								
11.	20. Père Lachaise. ....	414	16276	2741	6,74	63	3,87	60	4,91
12.	11. La Roquette. ....	219	9755	1603	6,57	40	4,10	44	4,51
	Sainte Marguerite								
13.	13. Maison Blanche. ....	97	3356	548	6,53	10	2,98	22	6,55
14.	19. La Villette. ....	177	11627	1860	6,40	38	3,27	44	3,78
	Combat. ....								
15.	12. Picpus. ....	91	4585	603	5,78	19	4,14	19	4,14
16.	4. Saint-Gervais. ....	178	8697	1210	5,56	32	3,68	31	3,56
17.	14. Plaisance. ....	613	19292	2602	5,39	85	4,46	68	3,52
	Totaux: ....	4290	186594	33059	7,09	789	4,33	790	4,33

Figure 8. Statistiques sur les îlots tuberculeux, situation au 31 décembre 1920, document probablement établi par le Casier sanitaire. Source : archives de la Commission du Vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.



Figure 9. Carte des îlots insalubres de l'est parisien, date inconnue. Source : extrait de l'ouvrage de Jacques LUCAN, *Eaux et gaz à tous les étages, Paris 100 ans de logements*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arсенal/ Picard, 1992.

## B. Définition de l'îlot insalubre numéro 16, l'un des plus peuplés et densément bâtis de Paris

Situé en plein cœur de Paris, à cheval sur les restes des fortifications de l'enceinte de Philippe-Auguste, l'îlot insalubre numéro 16 est délimité par la rue de Brosse, la place Saint-Gervais, les rues François-Miron, Saint-Antoine, Saint-Paul et par la Seine le long du quai-des-Célestins et du quai-de-l'Hôtel-de-Ville<sup>1</sup>. Ces quelques rues sont inscrites dans l'encadré au centre de la carte dessinée à la main ci-dessous, trouvée dans le fond consacré à ce seizième îlot insalubre aux archives de la Commission du vieux Paris. On remarque d'ailleurs qu'elle est sûrement antérieure à celle de la page précédente dans la mesure où seuls quelques blocs d'immeubles sont alors coloriés en jaune comme étant insalubres.

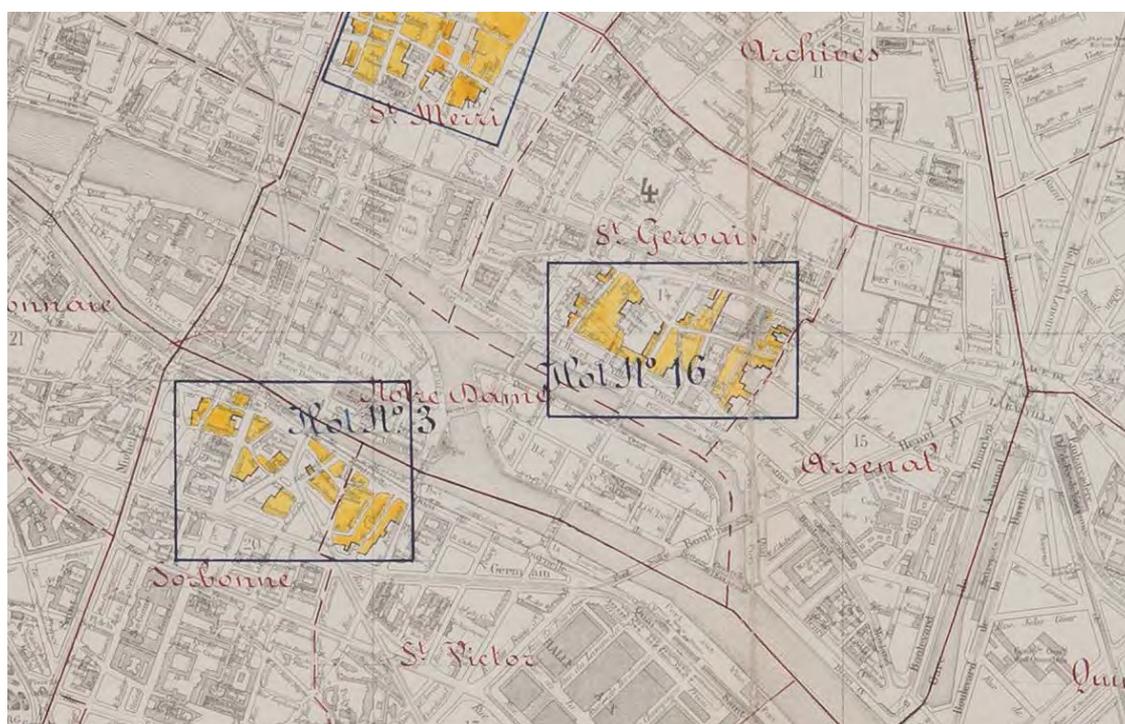
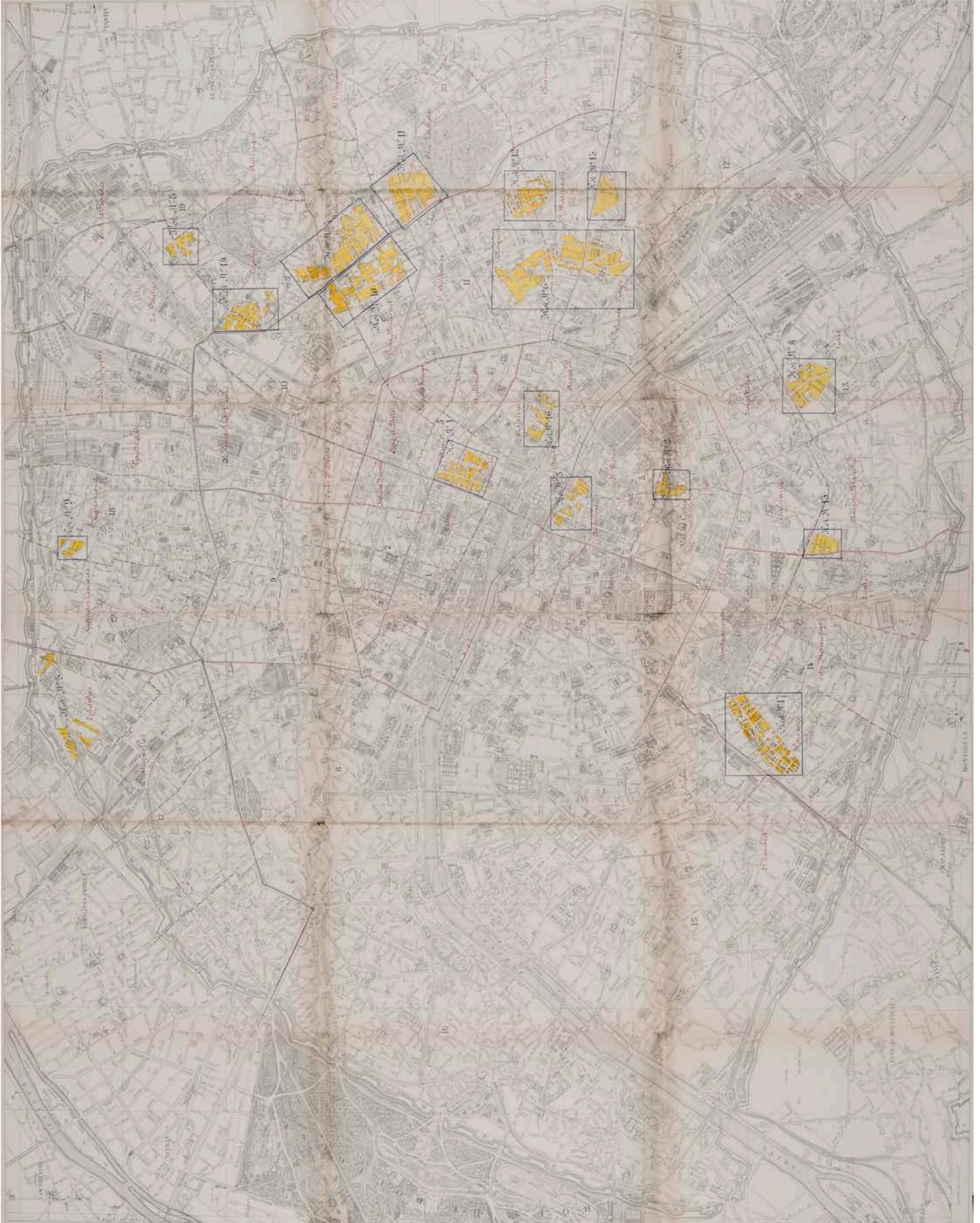


Figure 10. Situation de l'îlot 16, date inconnue. Source : archives de la Commission du vieux Paris, fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2, carte originale photographiée à mon intention par les soins de Pascal Saussereau.

La maquette des alentours de l'Hôtel de Sens exposée au musée Carnavalet permet d'imaginer cet enchevêtrement de maisons à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (vraisemblablement car aucune date précise n'est mentionnée sur

<sup>1</sup> PERIER DE FERL, Guy, *Projet d'aménagement de l'îlot 16*, document de la Préfecture de la Seine adressé au bureau des Monuments historiques, Paris, 2 février 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 81/075-04/0001

Figure 11. Situation de l'îlot 16, date inconnue. Source : archives de la Commission du vieux Paris, fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2, carte originale photographiée à mon intention par les soins de Pascal Sausseureau.



l'étiquette de la vitrine). Il s'agit d'un quartier au tissu très dense comme le constate Pierre Paquet, inspecteur général des Monuments historiques, dans son rapport de 1944 adressé à la préfecture de la Seine dans lequel il remet son avis quant au nouveau projet proposé pour l'aménagement de ces quelques rues:

«On peut voir sur le plan qui nous a été communiqué que c'est l'un des quartiers de Paris le plus compactement bâti ; on est stupéfait de voir, à côté des masses énormes de constructions le peu de cours et d'espaces libres qui existent . »<sup>1</sup>



Figure 12. Maquette des environs de l'Hôtel de Sens à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, photographie personnelle prise au Musée Carnavalet.

Pour comprendre ce phénomène, il nous faut retracer brièvement l'histoire mouvementée et peu commune de cet îlot du vieux Paris, majoritairement composé d'immeubles datant du XVII<sup>ème</sup> et du XVIII<sup>ème</sup> siècles, et qui ne fut pas toujours considéré comme insalubre, bien au contraire. Fait quartier royal sous Charles V et ceci jusqu'à la fin du règne d'Henri II, l'église Saint-Paul-des-Champs fut en effet la

---

<sup>1</sup> Pierre PAQUET, *Rapport à la commission sur le Plan d'Aménagement de la Ville de Paris, Examen du projet concernant l'îlot N°16*, Ministère de l'Education Nationale, Beaux-Arts, Monuments Historiques, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

paroisse des rois de France qui y reçurent presque tous le baptême entre 1431 et 1559<sup>1</sup>. Florissant à l'époque classique avec la construction de nouvelles habitations bourgeoises et demeures aristocratiques par des architectes de renom tels Mansart, Le Pautre, Le Vau ou Le Muet<sup>2</sup>, le Marais est délaissé au XVII<sup>ème</sup> au profit de la rive gauche et du boulevard Saint-Germain où les aristocrates utilisent l'espace encore disponible pour se faire construire des hôtels plus confortables, avec jardins à l'anglaise, selon la mode de l'époque.



Figure 13. Elévation de la façade de l'hôtel de Beauvais construit en 1654, gravure de Marot tirée de « Magsyn der France Gebouwen ». Source : photographie scannée retrouvée à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

Une période de déclin est alors amorcée, le Marais devient le quartier de la petite noblesse et des grandes familles désargentées ne pouvant s'offrir le luxe d'un exode vers Saint-Germain-des-Prés<sup>3</sup>. En 1768, le curé de Saint-Gervais déplore ainsi la déchéance du quartier et rappelle qu'en 1675, on comptait seulement 3 500 pauvres dans la paroisse tandis que l'on en dénombrait plus de 13 000 en 1768<sup>4</sup>. La Révolution accentue d'autant plus cette paupérisation progressive du

<sup>1</sup> MINOST, Maurice, « La résurrection de l'îlot jardin Saint-Paul », *Connaissance de Paris*, n°18, 1973. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

<sup>2</sup> HILLAIRET, Jacques, *Connaissance du vieux Paris*, Paris, Editions Payot & Rivages, 1993.

<sup>3</sup> MINOST, Maurice, *op. cit.* p.21

<sup>4</sup> Rapport PSMV *Rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais*, document émanant du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme & du Ministère de la culture, Préfecture de Paris, Paris, 1996.

quartier avec la disparition d'une part importante de la population, notamment noble, mais aussi la nationalisation des couvents, grandes demeures et hôtels particuliers<sup>1</sup>. Les espaces laissés vides et les jardins des cours qui faisaient autrefois la réputation du quartier sont alors progressivement investis par des ateliers incommodes et des constructions de fortune<sup>2</sup>, comme en témoigne l'enseigne d'une confiserie que l'on peut voir sur la porte principale de l'Hôtel de Sens sur la photographie datant de 1982 de la page suivante (figure 15) ou comme le décrit Pierre Paquet dans le rapport précédemment cité :

« C'est à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle que, peu à peu autour des beaux hôtels délaissés à ce moment, dans les cours et les jardins, [se construisent] des constructions de toutes sortes, facilitées par l'absence de toute réglementation. Les plus belles demeures devinrent alors des habitations d'artisans, des ateliers dans lesquels l'insalubrité ne tarda pas à s'installer par suite du surpeuplement et où l'on ne trouve plus aujourd'hui qu'une population très pauvre. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> « La belle histoire du festival du Marais ». Article disponible à l'URL : <http://festivaldumarais.over-blog.org/>

<sup>2</sup> Rapport PSMV, *op. cit.* p.22

<sup>3</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20



Figure 14. Sacs de marchandises entreposés dans la cour intérieure de l'Hôtel de Sens, 1 rue du Figuier. Photographie d'Atget datant de 1927. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

Le caractère populaire du quartier s'installe alors durablement dans ce décor, notamment avec l'ère industrielle, jusqu'à devenir ce qu'un journaliste décrit en 1944 dans le journal *Aujourd'hui* comme un « enchevêtrement de ruelles étroites bordées de maisons sordides entre lesquelles s'enchaînent comme des bijoux des hôtels anciens »<sup>1</sup> et dans lesquelles « l'importance de l'immigration étrangère est contrainte de s'accommoder à des conditions de logement particulièrement difficiles » comme le souligne le rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais datant de 1996.

---

<sup>1</sup> BOBET, Richard, « Grâce à un curetage consciencieux, l'îlot XVI va devenir un quartier d'écrivains et d'artistes », *Aujourd'hui*, 23 mai 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001



Figure 15. La confiserie « Saint-James » installée dans l'Hôtel de Sens, 1 rue du Figulier. Photographie de Paul Robert datant de 1892. Source : Médiathèque de Cette l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

précédente allusion du rapport à la population étrangère attire notre attention sur le fait que, en raison notamment de l'abondance de logements modestes mais bons marchés et de par la quantité d'hôtels garnis qu'il offre, le quartier devient également à partir des années 1880 un refuge d'immigrés pauvres, majoritairement issus de populations juives de l'Europe de l'est fuyant les persécutions et les pogroms tsaristes<sup>1</sup>. La guerre russo-japonaise de 1905 déclenche une seconde vague d'immigration des régions orientales vers la capitale.

---

<sup>1</sup> GADY, Alexandre, *op. cit.* p.15

En effet, le quartier abrite depuis très longtemps déjà la plus ancienne communauté juive à Paris<sup>1</sup>. L'implantation des Juifs dans le Marais n'est pas récente et remonte au Moyen-âge. Ils forment alors une population majoritairement constituée de fourreurs et de tisserands, comme en témoigne encore parfois le nom des rues : la rue des Juifs (renommée au moment de l'affaire Dreyfus en rue Ferdinand-Duval), la rue de la Juiverie-Saint-Bon (puis rue de la Tacherie), qui devient en 1275, la rue de la Vieille-Juiverie<sup>2</sup> aujourd'hui disparue. Nous reviendrons sur ce point plus en détail par la suite, mais nous verrons que cette tradition juive du Marais donne un éclairage supplémentaire quant à la volonté de démolir et d'exproprier massivement les habitants des immeubles de l'îlot de la part des édiles de l'époque de l'occupation à partir de 1940. En effet, cette population « d'étrangers » n'est pas très bien perçue par les autres habitants du quartier, notamment par les commerçants qui adressèrent, par l'entremise du député M. Failliot, une pétition à ce sujet au Conseil municipal. L'expulsion de la population juive est alors demandée à trois reprises au début du XX<sup>ème</sup> siècle par le conseiller municipal Badini-Jourdan (en 1909, 1910 et 1911). Une enquête officieuse sur la population juive immigrée du quartier, menée par le journaliste Maurice Lauzel, est publiée en 1912 et révèle des conditions de vie très précaires<sup>3</sup>.



**Figure 16.** La synagogue orthodoxe Agudath Hakehilot de la rue Pavée, juste au nord de l'îlot insalubre, fut construite en 1914 par Hector Guimard, dont l'épouse était de confession juive, et constitue la plus importante synagogue du petzl (ainsi que le nomment les habitants et désignant le « quartier » en yiddish). Source : photographie tirée du site internet : <http://www.lovinjewmag.com/278/le-marais-le-quartier-juif>.

<sup>1</sup> BOVE, Boris, "Les Juifs à Paris" chapitre tiré de l'ouvrage écrit sous la direction de AZEMA, Jean-Pierre, *Vivre et survivre dans le Marais: au cœur de Paris du Moyen-âge à nos jours*, Editions Le Manuscrit, Paris, 2005.

<sup>2</sup> Article sur l'histoire juive du Marais datant de mars 2006 et disponible à l'URL : <http://www.juif.org/blogs/1389,le-marais.php>

<sup>3</sup> Article cité par Alexandre Gady dans son ouvrage *L'îlot insalubre n°16, un exemple d'urbanisme archéologique* : LAUZEL, « Le quartier Saint-Gervais : un étrange quartier de Paris », *Revue de Paris*, 1912, p. 777-793

## C. Un projet radical prévoyant la démolition quasi totale de l'îlot dans les années 1930

*Un lieu perçu comme irrécupérable : faire table rase de l'existant pour aménager un quartier neuf dédié à l'administration*

« Lorsque fut recensé, catalogué, numéroté, créé, l'îlot insalubre numéro 16, en 1923, on ne voulait pas autre chose qu'une destruction radicale de l'ensemble des constructions qui le composaient, de l'Eglise Saint-Gervais à la rue Saint-Paul, entre la rue Saint-Antoine et la Seine. Quelques monuments insignes bien sûr, devaient être conservés, perdus dans un océan de constructions neuves et de squares n'ayant aucun rapport avec l'état préexistant. C'était l'époque où l'on considérait qu'une maison plus que centenaire était « tuberculeuse » »<sup>1</sup>, écrit en 1973 Maurice Minost alors chargé depuis 1964 de l'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

En effet, les premières intentions à l'égard de cet îlot du vieux Paris sont radicales : faire place nette en n'épargnant que quelques vestiges jugées dignes d'intérêt pour créer un quartier neuf, aéré, et largement végétalisé, qui permettrait d'accueillir de vastes complexes administratifs à destination de la Préfecture (et/ou de l'Hôtel de Ville, sur ce point les sources divergent). On a peine à reconnaître sur la perspective de la page suivante (figure 17) l'église Saint-Paul enchâssée dans ce nouveau tissu urbain où seule la pointe de l'ancienne rue François-Miron se devine sur la nouvelle place, circulaire et entourée d'arcades à colonnes, projetée en 1939 par les architectes Hilt et Bodecher pour le nouveau carrefour Saint-Paul sur la rue de Rivoli. Comme le souligne en effet l'historique du festival du Marais, « Le Marais était devenu aux yeux de certains un lieu insalubre et irrécupérable, voué à la destruction »<sup>2</sup>. Même les vieux hôtels ne sont pas épargnés par le plan d'aménagement comme le rappelle Pierre Paquet :

« La première [conception] tendait à une démolition presque complète des immeubles existants, à l'exception cependant des édifices religieux, et à cette exception s'associait le souci de tirer un parti utilitaire des terrains, sur lesquels étaient partout des constructions neuves et un vaste bâtiment pour les services de la Préfecture de la Seine. Elle

---

<sup>1</sup> *Op. cit.* note 1 page 21 (MINOST, Maurice)

<sup>2</sup> « La belle histoire du festival du Marais ». Article disponible à l'URL : <http://festivaldumarais.over-blog.org/>

entraînait la disparition de tous les vieux hôtels et concevait l'aménagement de tout le quartier sur un plan entièrement nouveau. »<sup>1</sup>



Figure 17. L'îlot insalubre XVI. Projet d'aménagement proposé par les « Architectes indépendants réunis », coopérative d'architectes, par A. Hilt et H. Bodecher, architectes DPLG, *Architecture française*, n° 2, décembre 1940, p. 20. Source : tiré de l'article « Rénover un quartier parisien sous Vichy », d'Isabelle Backouche.

D'aucuns, comme ce journaliste des *Nouveaux temps*, s'insurgent de la négation que ce plan d'aménagement fait de l'histoire et de la nature du quartier :

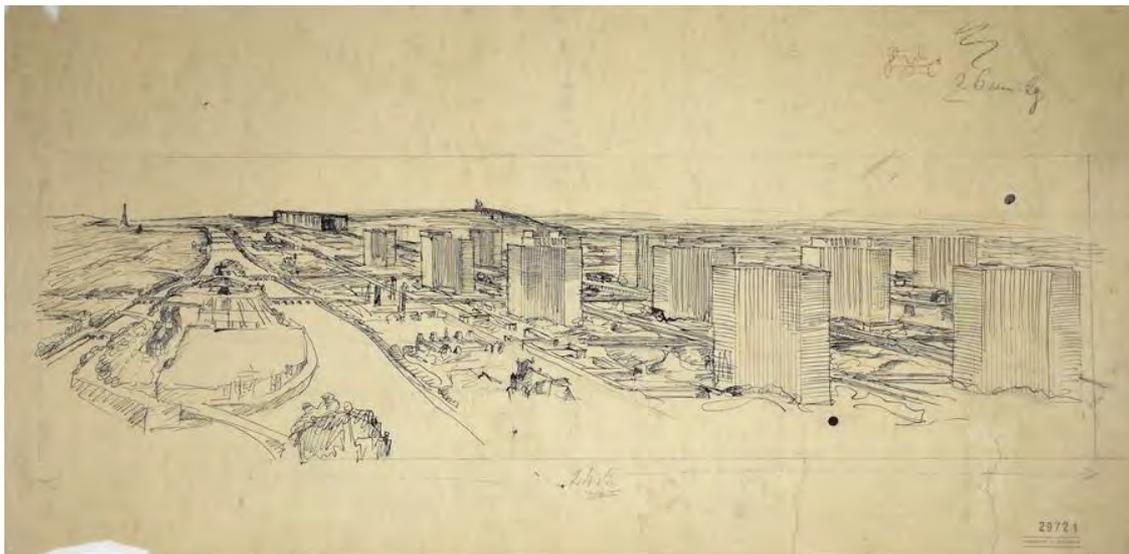
« Sous prétexte que ses rues sinueuses et pittoresques sont insalubres, qu'il y a quelques taudis dans plusieurs de ces vieilles rues, des urbanistes avaient formé le projet de jeter bas le quartier tout entier, d'y aménager des espaces libres où se fussent élevés de place en place des édifices en ciment armé destinés à loger des annexes administratives. De six siècles du passé, plus une trace, plus un vestige : un quartier neuf qui eût pu s'édifier dans la plaine Saint-Denis ou entre Nanterre et Rueil, n'importe où. Ce projet eût été réalisable aussi bien d'ailleurs en Amérique ou en Australie, partout où on en aurait voulu.»<sup>2</sup>

Par ailleurs cette proposition montre dans quelle mesure tous les degrés d'insalubrité sont amalgamés, ce qui conduit à une vision d'insalubrité générale de

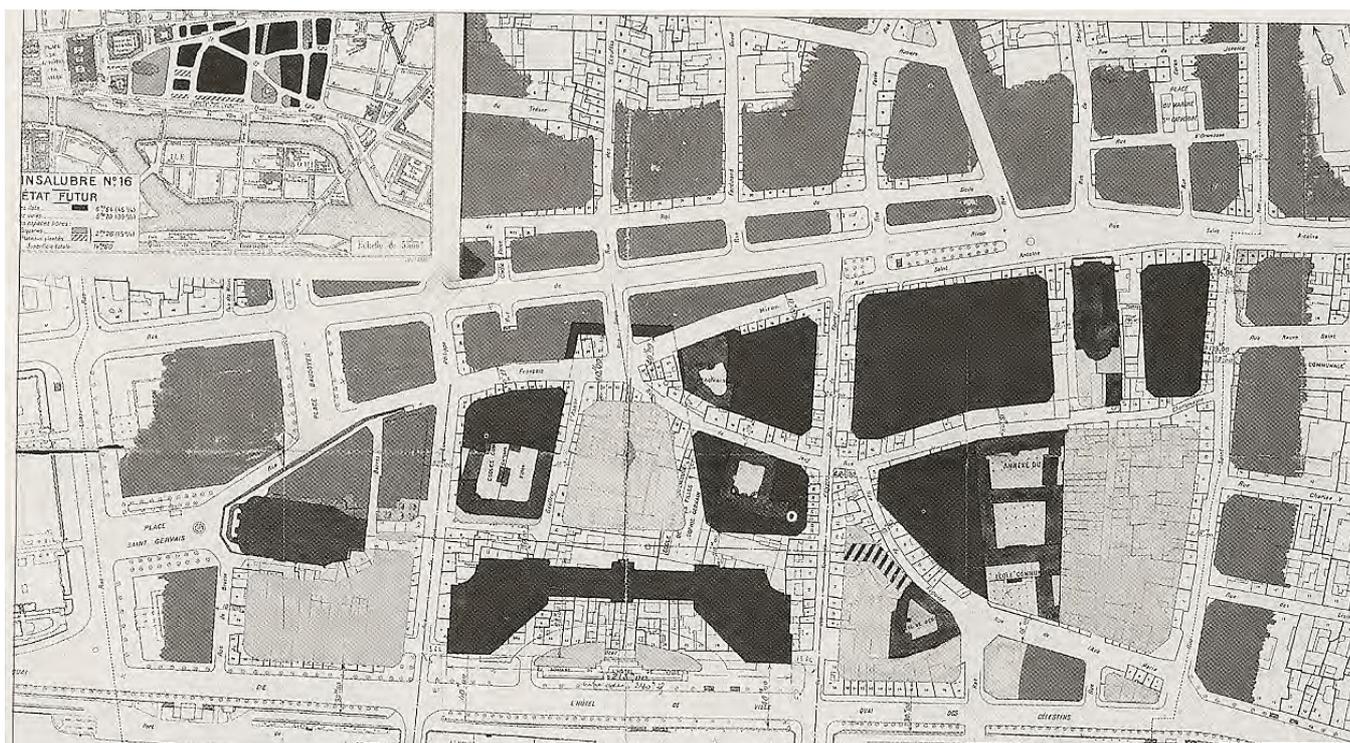
<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

<sup>2</sup> De PRESSAC, P., « Le pittoresque quartier St-Gervais sera sauvé », *Les nouveaux temps*, 22 décembre 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

l'îlot, sans qu'aucun immeuble ne soit épargné. L'agencement des volumes sur la vue en perspective du plan de Hilt et Bodecher nous montre en effet que les emprises projetées pour les nouveaux bâtiments n'ont aucun lien avec le tracé des rues anciennes. En cela ce plan rappelle étrangement les propositions pour le plan Voisin, elles-aussi très radicales, que Le Corbusier avait élaboré pour le réaménagement du centre de Paris entre 1922 et 1925.



**Figure 18.** Le plan Voisin mis au point par Le Corbusier entre 1922 et 1925 propose la disposition de grands immeubles en Y sur l'emplacement de l'îlot insalubre numéro 16. Source: archives en ligne de la Fondation Le Corbusier disponibles à l'URL <http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus>.



**Figure 19. Direction du plan de Paris, mai 1939 et 31 déc. 1940, un centre administratif est projeté au centre de l'îlot. Source : tirée de l'ouvrage de Jacques LUCAN, *Eaux et gaz à tous les étages, Paris 100 ans de logements*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal/ Picard, 1992.**

Autre proposition pour le complexe administratif que celle de Hilt et Bodecher, le plan d'aménagement ci-dessus (figure 19), même s'il est moins radical dans ses tracés, qui conservent cette fois un lien ténu avec les directions des anciennes rues, met bien en évidence cependant l'intension d'éradiquer les parcelles existantes.

*Un recensement parfois hâtif des immeubles de l'îlot en tant qu'immeubles insalubres*

Le travail très minutieux de l'historienne de l'EHESS, Isabelle Backouche, est, à ce titre, très éclairant sur la rapidité, et parfois la grande partialité, avec lesquelles les différents immeubles de l'îlot ont été déclarés comme insalubres :

« J'ai consulté, en ce qui concerne l'îlot 16, les fiches sanitaires dressées, immeuble par immeuble, entre la fin de l'année 1941 et la fin de 1943. Sur 295 immeubles visités, seuls 56 sont déclarés « totalement insalubres » ; la plupart d'entre eux sont « partiellement insalubres » (218) et 21 sont « salubres ». Les commentaires concernant les immeubles de la seconde catégorie laissent penser que pour beaucoup, un ravalement suffirait ainsi que quelques améliorations des systèmes de vidange. Le tableau qui ressort de l'ensemble des fiches révèle l'extrême variabilité des critères retenus lors des visites pour prononcer l'insalubrité, indiquant que l'inspecteur voit ses critères orientés par le

fait même qu'il visite des immeubles situés dans un îlot stigmatisé depuis longtemps comme insalubre. Ainsi, le rapport sanitaire relatif à la visite de l'immeuble du 5, rue Saint-Paul, daté du 10 février 1942 et rédigé par Damiens, doyen de la faculté de pharmacie de Paris, conclut après avoir décrit un immeuble dans un état satisfaisant : « Il semble que l'insalubrité ne provient pas de l'immeuble lui-même mais du quartier dans lequel il a été construit. » Ou encore, à propos de l'immeuble du 4, rue du Pont-Louis-Philippe : « Cet immeuble paraît en bon état, sauf la pièce du rez-de-chaussée utilisée comme loge pour le concierge [...] Je propose la démolition de cet immeuble par suite de sa situation dans l'îlot insalubre n° 16. » Et à propos du 1, rue de l'Ave-Maria : « Cet immeuble n'est pas insalubre, mais vu sa situation dans l'îlot n° 16, je propose à votre conseil de prononcer sa démolition. »<sup>1</sup>

Ainsi, de toute évidence, le motif d'insalubrité ne suffit pas pour expliquer le déclenchement de l'opération. Albert Laprade, l'un des architectes qui participera à la refonte de l'îlot 16 à partir de 1944 comme nous allons le voir, stigmatise en 1936 l'instrumentalisation de l'insalubrité :

« C'est la tarte à la crème du moment. Les régions dévastées et les HBM (Habitation à bon marché) étant terminées, les îlots insalubres voient brusquement venir à eux une cohorte de démolisseurs et de reconSTRUCTEURS [...] jamais on n'a vu plus de haine accumulée contre la tuberculose. Les hygiénistes eux-mêmes sont suffoqués de ce zèle des néophytes. »<sup>2</sup>

D'ailleurs la forte mortalité observée dans l'îlot, engendrée notamment par la tuberculose comme nous l'avons vu ou encore par l'épidémie de choléra, qui décime en 1832 l'immense majorité de la population de la rue de la Mortellerie (qui sera rebaptisée suite à cela avec le nom moins évocateur de rue de l'Hôtel-de-ville), ne trouve pas seulement ses sources dans l'insalubrité des pierres du bâti ou la surpopulation. Un journaliste de *La France socialiste* rappelle qu'il ne suffit pas de « faire place nette »<sup>3</sup> pour améliorer les conditions de vie des habitants et que bien d'autres causes sont également responsables du fort taux de mortalité du quartier, à savoir « l'insuffisance des salaires, l'insuffisance de l'éducation de certaines classes sociales ou encore l'incompréhension coupable des propriétaires qui ont laissé

---

<sup>1</sup> BACKOUCHE, Isabelle, *Rénover un quartier parisien sous Vichy, Un Paris expérimental plus qu'une rêverie sur Paris*, Editions Genèses (n° 73), 2008, p. 115-142

<sup>2</sup> Citation tirée de l'ouvrage de GADY, Alexandre, « L'îlot insalubre n°16, un exemple d'urbanisme archéologique »

<sup>3</sup> BRIEN, O., « Trois architectes en deux années ont établi le projet de son aménagement », *La France socialiste*, n°780, 20 mai 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

pourrir sur pied des immeubles anciens que des restaurations successives et des aménagements intérieurs auraient pu rendre parfaitement habitables »<sup>1</sup>. Il s'avère en effet que les raisons invoquées à la fin des années 1930 pour justifier la démolition et l'éradication totale des rues du sud du Marais n'étaient pas toujours aussi fondées qu'elles ne le paraissaient et vont de ce fait déclencher une polémique très vive dans la vie politique et culturelle parisienne comme nous allons le voir maintenant.

#### D. 1942-44 : l'heure de la contestation et de la mobilisation en faveur du patrimoine ancien de l'îlot

*« Ce n'était pas de l'inconscience, mais de la rage, de la rage de rayer toutes les traditions, toutes les raisons d'être, de faire de Paris désormais une entité anonyme, sans souci de la tradition familiale, patriarcale ou révolutionnaire, de faire que Paris ne soit plus Paris, qu'il n'en reste plus une trace, qu'il soit aujourd'hui Chicago ou Philadelphie, bref n'importe quoi destiné à n'importe qui. Certes, comme des pièces de musée, se fussent dressées dans la solitude morne des immeubles anonymes les deux églises de Saint-Gervais et de Saint-Paul qui eussent cessé, évidemment, d'être des sanctuaires et des paroisses, et quelques vieux hôtels par trop admirables qu'on eût pu aussi bien démonter pièce à pièce et transporter, eux aussi, n'importe où. »<sup>2</sup>*

##### *Le projet de démolition déclenche la polémique*

Dès que le projet d'aménagement précédent est connu et révélé au grand public, un profond émoi se répand parmi tous les esprits soucieux de protéger le patrimoine artistique et historique de Paris. Un mouvement de protestation s'élève, auquel s'associe notamment la Commission du vieux Paris<sup>3</sup> mais également architectes, critiques d'art, écrivains, journalistes, professeurs et autorités politiques influentes. Achille Carlier, premier grand prix de Rome en 1930, et qui démissionna en 1935 des services des Monuments historiques dont il désapprouvait les agissements avant de fonder de la revue « *Les pierres de France* », s'en remet directement au maréchal Pétain en mars 1941 dans une lettre adressée à ce dernier pour lui confier son indignation face aux travaux de démolition engagés et lui demander d'intervenir personnellement en faveur de la protection de l'îlot insalubre:

« Je ne voudrais pas avoir à me reprocher plus tard, devant les désastres irréparables, de n'avoir rien tenté dans le moment présent, et je ne voudrais pas non plus que ce reproche puisse m'être adressé par

---

<sup>1</sup> BRIEN, O, *op. cit.* p.29

<sup>2</sup> De PRESSAC, P., « Le pittoresque quartier St-Gervais sera sauvé », *Les nouveaux temps*, 22 décembre 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

<sup>3</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

d'autres. L'information qui me presse aujourd'hui de vous adresser cette lettre me vient de Paris par l'intermédiaire des journaux et elle me transmet l'écho du bruit fait par les pioches qui commencent, paraît-il, à mettre bas le quartier le plus historique et le plus attachant de la capitale. [...] Devons-nous croire que nous retrouverons l'ancien Paris plus éprouvé que s'il s'avait subi les bombardements qui lui ont été épargnés jusqu'à présent? [...] Les pouvoirs dont vous êtes investi vous permettraient, Monsieur le Maréchal, d'éviter ce désastre d'un trait de plume. »<sup>1</sup>

Il conclut sa lettre avec emphase par une référence historique soigneusement choisie :

« Et que pourra être le jugement de l'Histoire, sinon celui de Charles-Quint, disant à l'évêque de Cordoue qui avait élevé sa cathédrale au cœur de la mosquée célèbre : " Vous avez bâti ce qu'on peut bâtir partout ailleurs, et vous avez détruit ce qu'il y avait d'unique au monde. " »

#### *Une pétition signée par 800 personnes envoyée au Maréchal Pétain*

Si critiques d'art et journalistes, parmi lesquels Pierre d'Espezel et Georges Pillement, mènent une ardente campagne contre le projet de démolition, leurs efforts n'aboutissent pas. C'est alors qu'un jeune amateur d'art et auteur d'une *Histoire de Paris* parue dans la collection " Que sais-je " qui sera publiée en 1942, Marcel Raval, a l'idée lui aussi d'adresser au début de l'année 1941 une requête au Maréchal Pétain<sup>2</sup>. Cependant, son action est bien plus efficace que celle d'Achille Carlier dans la mesure où il joint à sa lettre une pétition signée par cent-huit écrivains, artistes, savants, médecins, professeurs, parmi lesquels on peut citer des grands noms de la littérature française comme Paul Valéry, Sacha Guitry, Colette, Jean Giraudoux, Marcel Aymé ou Jean Cocteau<sup>3</sup>, dont Marcel Raval était très proche. La pétition est ensuite relayée par le journal *Aujourd'hui* qui publie de larges extraits du texte, dont voici un exemple :

« Le quartier Saint-Gervais subit en ce moment un assaut destructeur qui en fera disparaître, sans nécessité, l'atmosphère poétique et médiévale [...] le fait de conserver isolés, ça et là, une église ou un hôtel illustres, en jetant bas les "maisons d'accompagnement" qui leur servent d'écrin est une hérésie et la négation même de nos traditions architecturales. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Lettre d'Achille Carlier, premier grand prix de Rome en 1930, au Maréchal Pétain lui demandant d'intervenir afin de stopper les démolitions amorcées dans le Marais, 4 mars 1941. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855

<sup>2</sup> BOBET, Richard, *op. cit.* p.23

<sup>3</sup> Liste des personnalités signataires de la pétition « pour la défense de la beauté de Paris », accompagnant la requête au Maréchal de France écrite par Marcel Raval en 1941. Sources : archives de la Commission du vieux Paris ; cote : fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2

<sup>4</sup> Extrait de la lettre de Marcel Raval publié dans le journal *Aujourd'hui* en 1941.

Il faut croire que l'idée de M. Raval est la bonne puisque le projet primitif est alors aussitôt abandonné.

#### *Le rôle de l'Administration préfectorale de la Seine :*

Face à la situation, le préfet de la Seine d'alors, Charles Magny (en poste depuis le 4 novembre 1940) prend les choses en main. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que les défenseurs du patrimoine trouvent en cet homme un appui favorable pour proposer un nouveau plan d'aménagement dans la mesure où celui-ci est l'auteur d'une thèse de droit, soutenue à Paris en 1911, et publiée sous le titre : « Des moyens juridiques de sauvegarder les aspects esthétiques de la ville de Paris »<sup>1</sup>. Outre les préoccupations de la préfecture de la Seine quant à la santé publique, c'est aussi l'occasion inespérée pour ce personnage de mettre ses idées en pratique. Lui succède ensuite dans cette tâche René Bouffet, qui devient préfet le 21 septembre 1942 et déclare alors au sujet de l'îlot « qu'il poursuivra sans désespérer l'assainissement de ce coin de Paris, devenu un ghetto »<sup>2</sup>. Pierre Laval, dont René Bouffet fut le chef adjoint de cabinet lorsque ce dernier était ministre du Travail et de la Prévoyance sociale en 1930, signe d'ailleurs la préface de sa thèse de droit, publiée en 1930, et intitulée : « Un problème d'urbanisme, l'aménagement des lotissements défectueux (étude et commentaire de la loi du 15 mars 1928) »<sup>3</sup>. C'est dire si lui aussi se lance dans l'affaire de l'îlot insalubre numéro 16 et de son réaménagement avec entrain et détermination.

#### *Un ralentissement forcé des travaux entrepris sous l'occupation*

S'il n'est pas étonnant, au vu de leurs parcours universitaires respectifs, que ces deux préfets successifs s'intéressent tout particulièrement au cas de l'îlot insalubre numéro 16, on peut également souligner que le précédent plan est par ailleurs devenu complètement hors de propos d'un point de vue financier dans le contexte de l'occupation dans laquelle se trouve la France depuis 1940. En effet, si les pioches ont déjà commencé en 1939 à élaguer les alentours de l'Hôtel d'Aumont<sup>4</sup> notamment

---

<sup>1</sup> BACKOUCHE, Isabelle, *op. cit.* p.29

<sup>2</sup> CHAUTARD, J., « La ville va acheter quelques vieilles pierres du cœur de Paris », *Le matin*, 1 juillet 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

<sup>3</sup> BACKOUCHE, Isabelle, *op. cit.* p.29

<sup>4</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *op. cit.* p.18

en démolissant les immeubles qui bordaient son jardin le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville, les autorités d'occupation contrôleront progressivement les opérations d'aménagement, souhaitant donner la priorité à celles qui pouvaient soutenir leur effort de guerre. L'ordonnance du 22 mai 1942 interdit, sans autorisation, tous les travaux non commandés par les Allemands d'une valeur supérieure à 100 000 francs. Et à l'hiver 1943, ne sont plus autorisés que les travaux considérés comme d'intérêt vital tandis que les marchés n'atteignant pas 100 000 francs sont aussi soumis à autorisation<sup>1</sup>. Le constat s'impose : le contexte d'occupation rend impossible l'opération prévue dans l'îlot 16. Peu d'immeubles finalement ont ainsi été détruits avant la guerre, dans l'optique de mettre en œuvre le plan d'aménagement proposé par les architectes Hilt et Bodecher.



**Figure 20. Eugène Atget. La cour intérieure de l'hôtel du duc d'Aumont avant sa rénovation, 7 rue de Jouy. 1908. Source : Bibliothèque numérique de l'Institut national d'histoire de l'art, fond Eugène Atget de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.**

### *Le rôle de la Commission du vieux Paris et l'appui des préfets de la Seine*

---

<sup>1</sup> BAUDOT, directeur des services d'Architecture et d'urbanisme, rapport au préfet de la Seine sur les mesures de sécurité à prendre dans l'îlot 16, 15 décembre 1944 ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2.

Commission municipale fondée en 1887 ayant pour principale mission de réfléchir à la politique patrimoniale et d'urbanisme de la ville de Paris, en tant que comité consultatif présidé par le Maire de Paris, la Commission du vieux Paris intervient en faveur de la sauvegarde du Marais dès les années 1920. Grâce à sa collaboration active avec M. Magny<sup>1</sup>, et ce, malgré son rôle strictement consultatif, est ainsi obtenu que tout ce qui présente un intérêt archéologique ou artistique soit conservé dans l'îlot. De ce fait -et c'est une innovation importante- les préconisations pour le nouveau plan ne comprennent pas seulement le respect et la préservation des vieux hôtels historiques, nombreux dans l'îlot, mais aussi leur entourage, voire des rues entières<sup>2</sup>, pour conserver l'atmosphère même de ces vestiges du passé.



Figure 21. J.R. Don. Vue de la façade sur rue de l'Hôtel de Sens, 1 rue du Figuier. 1926. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

*Examen du second projet et verdict de la Commission des monuments historiques*

---

<sup>1</sup> De PRESSAC, P., « La commission du vieux Paris », *Les nouveaux temps*, 22 décembre 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001.

<sup>2</sup> DUBARD, Pierre, « Rue des Nonnains-d'Hyères : les façades vont reculer », *Aujourd'hui*, 11 juillet 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001.

C'est grâce à l'acharnement de ces protecteurs du patrimoine d'horizons divers et au travail conjoint de la préfecture de la Seine et de la Commission du vieux Paris, qu'un second plan d'aménagement voit le jour. « Entièrement différente de la première [proposition], [il] a pour but le maintien du caractère archéologique de l'îlot et vise à la conservation de ses aspects artistiques et historiquement traditionnels »<sup>1</sup>, écrit Pierre Paquet en juin 1944 à propos du nouveau plan. Il ajoute que « la Commission des monuments historiques ne peut demander mieux, [et que] la doctrine adoptée, pleine de sagesse, est bien celle qu'il fallait choisir ». C'est donc un accueil bien plus enthousiaste qui est réservé au nouveau plan que nous étudierons plus en détails dans la seconde partie.

## E. Les expropriations et le rachat du quartier par la ville de Paris : une partie de la population disparaît

*Mise en œuvre de l'appareil législatif permettant à l'administration préfectorale de procéder à des expropriations massives*

Pour mener à bien cette vaste opération de réaménagement, le Secrétaire général de la préfecture, Guy Périer de Féral, suggère que la ville devienne seule propriétaire du terrain pour parvenir à une véritable refonte du parcellaire, condition à ses yeux d'une rénovation du bâti répondant à de meilleures conditions d'hygiène. « Je souligne que la ville de Paris devra conserver la propriété des immeubles de l'îlot 16 dont elle aura en principe assuré elle-même la reconstruction ou la restauration, et cette particularité est susceptible de conférer à l'œuvre entreprise un caractère de grande sécurité »<sup>2</sup>, écrit-il dans son rapport de présentation du nouveau plan qu'il a supervisé sous l'autorité de Charles Magny. Dans cette perspective est votée le 1<sup>er</sup> mars 1942 une loi relative à l'aménagement des îlots insalubres de Paris qui autorise en son article 6 le préfet de la Seine à prendre possession par voie de réquisition des immeubles compris dans un périmètre précisé<sup>3</sup>.

*Une indemnité fixée de façon discrétionnaire par l'administration et recours à la force publique pour l'expulsion*

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

<sup>2</sup> PERIER DE FERVAL, Guy, *op. cit.* p.18

<sup>3</sup> Avis de réquisition des immeubles au 8-10 et 12 rue Charlemagne en vue de leur démolition émanant de la Préfecture de la Seine, Paris, 26 novembre 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855

En outre, cette loi reprend des dispositions déjà prises par une précédente loi « relative à l'aménagement des îlots insalubres de Paris » en date du 21 septembre 1941, et par laquelle les propriétaires et locataires avaient déjà perdu le droit de négocier l'indemnité qui leur est accordée par la Commission arbitrale d'évaluation. Sur le fondement de cette disposition législative, l'administration accorde une indemnité « dont elle fixe discrétionnairement le montant ». A un boulanger, père de trois enfants, est ainsi accordée la somme seule d'achat de son local en 1931 et un logement de remplacement sans boutique, ni fournil rapporte le journaliste Charles Ruen, couvrant les opérations d'expulsions pour *La France socialiste*. Il ajoute que les indemnités « sont payées avec une fantaisie bien administrative, lorsqu'elles le sont... »<sup>1</sup>, faisant référence en cela aux nombreux « absents »<sup>2</sup> tels que le sont souvent désignés les juifs déportés dans les documents administratifs concernant les opérations d'évacuation.

Ces textes vont ainsi permettre l'accélération du processus en facilitant les expulsions, éventuellement avec le recours de la force armée (article 5 de la loi 21 septembre 1941). Pour l'évacuation de la deuxième tranche du plan située rue de l'Hôtel-de-Ville, ce sont deux commissaires, une délégation préfectorale et un contingent de gardiens de la paix « qui occupent [le 22 avril 1942] dès la première heure, les points stratégiques de positions » pour veiller à l'évacuation complète des immeubles le jour limite d'éviction des habitants qui « ont eu la sagesse de s'exécuter de bonne grâce, [...] leur cœur gros avec leurs pauvres hardes »<sup>3</sup> écrit Charles Ruen. Le jour même sont également coupés chauffage, gaz et électricité, l'eau ayant déjà été arrêtée la veille<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> RUEN, Charles, «Nouvelles expulsions dans l'îlot 16, un boulanger père de trois enfants s'inscrit au chômage...parce que le logis de remplacement ne comportait ni boutique, ni fournil », *La France socialiste*, 20 avril 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

<sup>2</sup> PERIER DE FERVAL, Guy, lettre ayant pour objet le «paiement d'indemnités aux expropriés de race juive » adressée par le Commissariat général aux questions juives au Préfet de la Seine, 4 février 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris, cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

<sup>3</sup> RUEN, Charles, «L'évacuation de l'îlot 16 est terminée, point de drames ! Mais des vexations bien inutiles !... », *La France socialiste*, 18 avril 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

<sup>4</sup> *Ibid.*

ILOT INSALUBRE N° 16				
	DATE des ARRÊTES de Réquisition	NOTIFICATION aux intéressés par les Architectes.	DATE de la COMMISSION.	DATE d'ÉVACUATION.
12 à 16 rue de l'Hotel de Ville - 5 à 37	11 Décembre 1941	18 Décembre 1941	19 Décembre 1941	1er Février 1942
rue des Nonnains d'Hyères, 1 et 3 Rue de Jouy	1941	7 Janvier 1942	10 Janvier 1942	
32 à 48, Rue de l'Hotel de Ville - 6 à 18	10 Février 1942	18 Février 1942	21 Février 1942	22 Avril 1942
Rue Geoffroy l'Asnier.				
5 à 7, Rue de Jouy	21 MARS 1942	-- -- --	-- -- --	30 AVENT 1942
20 à 24 Rue Geoffroy l'Asnier	10 Avril 1942	18 Avril 1942	28 Avril 1942	16 Juillet 1942
5 à 21 Rue des Jardins st-Paul - 16 à 20	20 Avril 1942	25 Avril 1942	4 Mai 1942	24 Juin 1942
Rue de l'Ave Maria				
23 à 39 Rue des Jardins St-Paul - 9 Rue	30 Avril 1942	7 Mai 1942	14 Mai 1942	9 Juillet 1942
25 à 29 Rue Geoffroy l'Asnier	11 Mai 1942	20 Mai 1942	28 Mai 1942	16 Juillet 1942
4 à 14 Rue François Miron - 15 à 19 Rue des Barres	1er Juin 1942	6 Juin 1942	15 Juin 1942	5 Août 1942
28 à 42, Rue Geoffroy l'Asnier 50 à 56 Rue François Miron - 21 à 25 Rue de Jouy - et 4 Impasse Guepigne	30 Juin 1942	8 Juillet 1942	15 Juillet 1942	2 Septembre 1942
1 à 7, Impasse Guepigne - 9 à 17 Rue de Jouy	20 Juillet 1942	28 Juillet 1942	6 Août 1942	15 Septembre 1942
17 à 23 R. Charlemagne - 5 à 17 R. du Fauconnier - 2 à 28 R. Du Figuier	1er Septembre 1942			18 Novembre 1942
4 à 8 Rue de Brocasse - 64 à 90 R. de l'Hotel de Ville - 3 à 11 rue des Barres	15 Octobre 1942			15 Janvier 1943
9 à 28 R. des Nonnains d'Hyères - 25 R. Charlemagne - 1 à 19 R. du Figuier - 2 à 8 rue de l'Hotel de Ville.	1er Décembre 1942			15 Février 1943

Figure 22. Tableau chronologique et plan de phasage des opérations préliminaires pour l'aménagement de l'îlot insalubre n°16 (réquisitions, évictions, démolitions), date inconnue (février 1942 ?). Source : archives de la Commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.



Figure 23. En haut : notifiés seulement le 2 mars de leur éviction prochaine, départ forcé des derniers habitants de la rue de l'Hôtel-de-Ville le 22 avril 1942 sous la vigilance de forces armées. En bas : enlèvement des compteurs électriques et fermeture du gaz le même jour. Source : RUEN, Charles, «L'évacuation de l'îlot 16 est terminée, point de drames ! Mais des vexations bien inutiles !... », *La France socialiste*, 18 avril 1942. Source : archives de la Commission du vieux Paris, cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3.

## *Généralisation de la notion d'insalubrité*

Un commentaire de cette même loi précise par ailleurs que son efficacité repose sur la possibilité pour le préfet de faire évacuer et démolir les immeubles avant même le transfert de propriété et l'attribution d'indemnités autres que celles de déménagement<sup>1</sup>. En effet, dans un rapport adressé par Périer de Féral au Préfet de la Seine, celui-ci écrit que les travaux de démolition quai de l'Hôtel-de-Ville, rue des Nonnains-d'Hyères et rue de Jouy vont pouvoir commencer puisque que « les locataires des maisons acquises précédemment par la ville de Paris, [soit 119 foyers au total], ont quitté les lieux »<sup>2</sup>. Dans la plupart des cas, deux mois seulement séparent la notification d'expropriation et d'éviction aux intéressés de la date limite d'évacuation<sup>3</sup>. A propos de 163 foyers, représentant au total 313 personnes, Périer de Féral se félicite dans un second rapport au Préfet rédigé le 13 février 1942, soit deux semaines après le précédent rapport, qu'ils seront évacués en deux mois à peine après la publication de l'arrêté de réquisition des immeubles des rues de l'Hôtel-de-Ville et des Nonnains-d'Hyères :

« L'arrêté de réquisition sera publié aujourd'hui. Les enquêtes d'hygiène sont finies. Les intéressés seront entendus le 18 : les indemnités fixées le 21 et le 22 et les paiements effectués à la fin du mois ; le départ des intéressés est envisagé pour les environs du 15 avril.»<sup>4</sup>

Enfin, la nouvelle loi permet de généraliser l'insalubrité à tout un îlot, et non plus immeuble par immeuble. La pétition suivante (figure 25) , adressée par 295 habitants et commerçants occupant l'immeuble du 16 rue Charlemagne pour exiger un sursis de démolition auprès des pouvoirs publics, exprime ainsi l'incompréhension des signataires dans la mesure où leur immeuble, construit après 1900, a été « exécuté dans les principes en usage à Paris et qui en comporte tous les aménagements, et, n'a pas été reconnu comme insalubre par la commission d'hygiène »<sup>5</sup>.

---

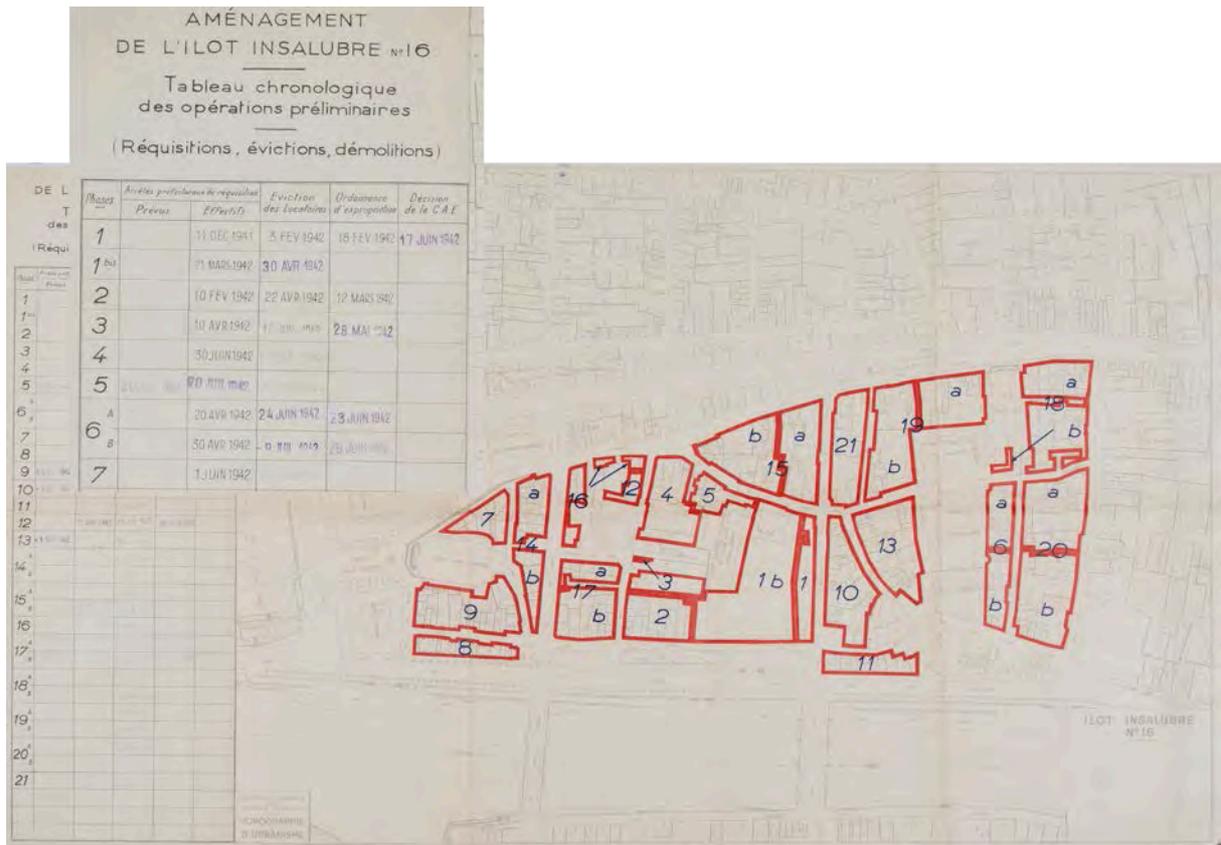
<sup>1</sup> BACKOUCHE, Isabelle, *op. cit.* p.29

<sup>2</sup> PERIER DE FERAL, Guy, secrétaire général à la préfecture de la Seine, rapport relatif à l'éviction de l'îlot 16 adressé au Préfet de la Seine, 27 janvier 1942. Source : Archives de la Commission du vieux Paris, cote « fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1 »

<sup>3</sup> Planning d'évacuation de l'îlot insalubre émanant de la Préfecture de la Seine, 1942. Source : Archives de la Commission du vieux Paris, cote « fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1 »

<sup>4</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *op. cit.* p.38

<sup>5</sup> Habitants du 16 rue Charlemagne, requête et pétition pour un sursis d'expulsion adressée au préfet de la Seine signée par 275 locataires, 10 commerçants et 10 signatures représentant les « prisonniers ou absents », mars 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1



**Figure 24. Tableau chronologique des opérations d'expropriation pour préparer la démolition de l'îlot.** Source : archives de la Commission du vieux Paris, fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2, document original photographié à mon intention par Pascal Saussereau.

*Mise en péril des expulsés en temps de guerre : crise du logement*

Ce dispositif administratif pour exproprier la population du quartier est une véritable machine de guerre mis en marche pendant cette période d'occupation, en été comme en plein hiver, malgré le contexte de pénurie. En effet, la population expulsée, bien que déjà modeste à l'origine comme nous l'avons vu, est particulièrement fragilisée par la crise du logement engendrée par le contexte dans lequel se trouve Paris vers 1942. M. Bussière, Préfet de police, attire ainsi l'attention du Préfet de la Seine sur « l'importance que prend le problème du relogement des parisiens par mesure administrative »<sup>1</sup>, qui revêt à ses yeux « un caractère d'une gravité exceptionnelle ».

<sup>1</sup> BUSSIÈRE, A., Préfet de police, lettre adressée au Préfet de la Seine, 26 août 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Îlot n°16.

Mars 1942.

Requête et Pétition à

Monsieur le Préfet de la Seine, et à  
Messieurs les Conseillers Municipaux du 4<sup>e</sup> arrt.

Immeuble. 16 Rue Charlemagne.

Motif de la Requête :

Demande aux pouvoirs publics de surseoir à la  
démolition de l'Immeuble, qui est compris dans la démolition  
des immeubles considérés insalubres ; cet immeuble construit  
après 1900, a été exécuté dans les principes en usage à Paris,  
et en compte tous les aménagements ; et, n'a pas été reconnu  
insalubre par la Commission d'Hygiène.

Motif de la Pétition :

Les locataires de cet immeuble ; ont leurs clients ou  
leurs emplois à proximité ; et, se sont installés dans ce but,  
des préjudices de toutes sortes seraient à envisager par eux  
au cas de départ forcé, et, rien ne pourra empêcher ces  
préjudices.

Les locataires soussignés, demandent à  
Monsieur le Préfet ; d'avoir l'obligeance, de bien vouloir  
prendre cette requête en considération, et, après, Monsieur  
le Préfet à nos respectueuses salutations.

Figure 25. Requête et pétition pour un sursit d'expulsion adressée au préfet de la Seine signée par 275 locataires, 10 commerçants et 10 signatures représentant les « prisonniers ou absents », habitant au 16 rue Charlemagne, mars 1942. Source : archives de la Commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.



Figure 26. Situation des expropriations dans l'îlot 16 à la fin de l'opération 15 B (arrêté d'expropriation du 1<sup>er</sup> juin 1943). À cette date, il ne reste plus à exproprier que les parcelles cernées de noir. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0080/01/0038.

Les logements de remplacement proposés, lorsque c'est le cas, sont souvent attribués à la « va-vite » en dépit de la profession – comme nous l'avons vu avec le cas du boulanger - ou de l'âge des personnes expulsées. Charles Ruen raconte ainsi l'histoire de Mme Pau, âgée de 74 ans et relogée non loin de là, rue Saint-Louis-en-l'Île, mais qui « devra gravir six étages, dont deux sont desservis par une simple échelle »<sup>1</sup>. Une « liste de logements vacants de juifs »<sup>2</sup> est d'ailleurs constituée par le Service spécial de coordination à la Préfecture de la Seine pour le relogement des habitants expulsés de l'îlot : le climat antisémite est en effet l'un des éléments clé permettant au Préfet de la Seine de mettre ce plan d'urbanisme à exécution.

### *Disparition de la population juive du quartier*

---

<sup>1</sup> RUEN, Charles, *op. cit.* p.36

<sup>2</sup> Note sur le relogement de Me Merger adressée par l'inspecteur général adjoint chargé du Service spécial de coordination à la Préfecture de la Seine aux Services du secrétariat général, 10 avril 1943. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

« Parmi les arguments récurrents à propos de l'îlot 16, l'origine de sa population est aussi fréquemment invoquée pour justifier une intervention »<sup>1</sup>, écrit l'historienne Isabelle Backouche. En effet, il ne faut pas oublier le contexte politique dans lequel se déroulent ces événements, à savoir la période de l'occupation allemande de Paris et de la France de Vichy. Ainsi faut-il avoir à l'esprit que la majorité des sources disponibles émanent des autorités administratives de l'époque, dont certaines partagent très certainement des idées antisémites comme le Préfet de la Seine René Bouffet que nous avons déjà mentionné et qui fut, comme nous l'avons vu, un proche collaborateur de Pierre Laval quand celui-ci était ministre. On peut de ce fait faire l'hypothèse que Laval, devenu chef du gouvernement en avril 1942, a nommé un fidèle à la préfecture de la Seine. La stigmatisation sociale des habitants de l'îlot, la volonté de transformer le quartier en haut lieu culturel et les expropriations qui en découlent reposent en effet notamment sur l'idée qu'il est majoritairement peuplé de migrants juifs d'Europe centrale et orientale, comme le signale le Secrétaire général de la préfecture de la Seine, Guy Périer de Féral, pour justifier l'aménagement de l'îlot qu'il qualifie de « quartier sordide habité par une population très pauvre, en majorité israélite des pays centraux »<sup>2</sup>. On a en effet vu précédemment que le Marais est depuis le Moyen-âge habité par une population juive importante, étoffée depuis les années 1880 par l'arrivée d'immigrants fuyant les répressions antisémites sévissant dans les pays de l'est. Comment doit-on ainsi comprendre les termes employés par Périer de Féral ? Peut-on déduire de la qualification du quartier de « sordide » suivie immédiatement de la mention de population « israélite » une relation de cause à effet implicite ? Doit-on en déduire que la détermination de l'administration préfectorale à s'attaquer en priorité à l'îlot 16 est fondée sur la présence de ces migrants juifs ? En tout cas, on peut noter que sur ce sujet, Pierre Paquet ne fait aucun commentaire dans sa réponse à Périer de Féral. S'il fait très rapidement mention du fait qu'il n'appartient pas à la Commission des bâtiments historiques de statuer s'il est souhaitable ou non de consacrer le quartier rénové à une population d'artistes et d'intellectuels, aucune allusion ou remarque plus directe n'est faite par rapport à l'éviction pure et simple de cette population « composée majoritairement d'israélites »<sup>3</sup> que présuppose l'application

---

<sup>1</sup> BACKOUCHE, Isabelle, *op. cit.* p.29

<sup>2</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *op. cit.* p.18

<sup>3</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *op. cit.* p.18

du nouveau plan d'aménagement proposé. Dans son étude sur la rénovation de l'îlot sous Vichy, Isabelle Backouche cite une autre description particulièrement virulente du quartier où est clairement dépeinte la figure du juif errant publiée dans un article de *L'Illustration* à propos de l'îlot 16 de Raymond Lecuyer paru en février 1941:

« Il n'est que trop évident que l'Académie de Médecine ne peut pas recommander le genre de vie que mènent la plupart des habitants de la rue des Jardins-Saint-Paul, ou de la rue du Figuier, ou de la rue de Fourcy. Sur cet humus que forment des débris de couvents et de palais, d'hôtels et de tavernes, entre des murs avilis par des déchéances successives grouille une population d'apatrides, vouée à de suspectes tâches de gagne-petit, et d'étranges brocantes. A l'oreille du passant surpris des lambeaux de phrases parviennent, prononcées de voix susurrantes ou rauques, où se devinent des dialectes slaves, des vocables syriaques ou arméniens, quelques échos d'un hébreu dégénéré. »<sup>1</sup>

Cette fois-ci les termes et la tournure des phrases sont clairs et ne laissent place à aucune équivoque : le caractère sordide et insalubre du quartier est présenté comme intimement mêlé à la population qui l'habite et « avilit » les murs. Par ailleurs, Isabelle Backouche ajoute que ce tableau ne fait pas figure d'exception mais que ce type de descriptions sont bien au contraire fréquentes et toujours virulentes. Cette population juive, dont ne font pas mention les archives administratives, pourtant très fournies, consacrées au cas de l'îlot 16 à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, a ainsi vécu de 1940 à 1944 sous la double menace de la déportation et des expulsions massives à répétition facilitées à partir de 1942. Or, où peut aller en 1942 une famille juive expulsée de son logement avec l'interdiction de sortir de Paris et les rafles de la Préfecture de police ? Comme le rappelle Brigitte Vital-Durand, journaliste chez *Libération* ayant consacré un livre sur l'appropriation progressive des logements de l'îlot par la Ville de Paris intitulé *Domaine privé*, il faut avoir à l'esprit que les expulsions opérées entre 1940 et 1944 sont d'autant plus dramatiques et pernicieuses que la ville de Paris et toutes ses sociétés, la SAGI, la RIVP, ne logent alors plus les juifs, fussent-ils français depuis toujours et anciens de Verdun. Elle ajoute et conclut par ce constat effarant:

« Après la rafle du Vel' d'Hiv', en juillet 1942, les grandes vagues de déportations et les démolitions finirent par désertifier le quartier Saint-Paul-Saint-Gervais. La Ville et le Préfet s'étaient promis de faire place nette. Plus de Pletzl (nom yiddish désignant le quartier juif d'une ville) en bord de Seine ! Avec l'aide des nazis, l'objectif est atteint à 80%, en avance sur le plan. A la Libération, cet îlot du Marais, « bombardé par-

---

<sup>1</sup> LECUYER, Raymond, titre inconnu, *L'Illustration*, février 1941. Source : archives de la Commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

dessous », n'abrite plus que 5 000 personnes. [...] On a réalisé l'essentiel de ce grand chantier, de 1940 à 1944, entre Français zélés des administrations, et de la RIVP. La *Feldkommandantur* a approuvé de loin cet acharnement parallèle. Les lois, celles de Vichy, ont joué un rôle clé pour parfaire le dessein des hygiénistes parisiens, des urbanistes haussmanniens et des architectes bon chic bon teint. Ce chantier parisien a bourdonné pendant la guerre plus intensément que le Mur de l'Atlantique. Paris n'a pas brûlé, mais Saint-Gervais fut consumé, de l'intérieur. [...] C'est le Maréchal [Pétain] en personne qui s'est penché sur cet « îlot » avec sollicitude. Il a voulu qu'on sauve du désastre quelques vieilles pierres chargées d'histoire de ce quartier du vieux Paris, quitte à y fabriquer du pastiche de mauvais goût. Pour le reste, un peu de curetage et pas de quartier ! Ce fut aussi un long désastre urbanistique.

Il a fallu André Malraux pour qu'on arrête les frais. Le Maréchal avait béni cette rénovation frelatée, qui passa pour modèle dans le centre de tant de villes France et de Paris. Il voulait qu'une population « choisie » ait ici « sa place au soleil ». Il a gagné. »<sup>1</sup>

C'est dans les archives de la Commission du vieux Paris, dans un dossier intitulé pudiquement « caractère social » inclus dans le fond consacré à l'îlot 16, que j'ai pu trouver quelques documents mettant en évidence la façon dont la Préfecture de la Seine a « bénéficié » des déportations des juifs de l'îlot. Plusieurs rapports font état des « expulsés de race juive »<sup>2</sup> ou « des israélites internés »<sup>3</sup> dont « les mobiliers ou objets divers ont été dirigés vers le garde-meubles de la Ville »<sup>4</sup> en leur absence, sans aucune autre forme de procès : c'est le cas de M. Waks, « coiffeur israélite récemment interné, locataire au 52 rue François-Miron » ou de M. Henri Gutnick, « casquettier, actuellement en camp de concentration » et locataire au numéro 56 de la même rue comme le décrit M. Baudot de la Direction des services d'architecture et d'urbanisme dans sa note adressée à Guy Périet de Féral. Un autre

---

<sup>1</sup> VITAL-DURAND, Brigitte, *op. cit.* p.15

<sup>2</sup> Lettre ayant pour objet le «paiement d'indemnités aux expropriés de race juive » adressée par le Commissariat général aux questions juives au Préfet de la Seine, 4 février 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris, cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

<sup>3</sup> Compte rendu de l'éviction de la 8<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 15 octobre 1942 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 17 octobre 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

<sup>4</sup> Compte rendu de l'éviction de la 8<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 15 octobre 1942 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 17 octobre 1942. Source : archives de la Commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1



compte-rendu, en date du 23 janvier 1943, fait quant à lui mention du vol de « quelques articles de bonneterie » lors du déménagement - tout à fait légal lui - des biens de l'appartement d'un énième « israélite absent », M. Bebepinkus, opéré par les soins des services de la Préfecture de la Seine. De nombreux documents de ce type, cités dans mes sources et pour certains disponibles en annexe, mais qu'il serait trop long de détailler dans le cadre de ce mémoire dans la mesure où ce sujet pourrait constituer une véritable recherche en soi, relatent des histoires semblables qui donnent un éclairage relativement effrayant de l'efficacité - teintée d'un antisémitisme flagrant - de la procédure d'expropriation engagée par la Préfecture de la Seine. Il est d'ailleurs très intéressant de constater que les différents centres d'archives ne possèdent pas tous des documents de ce type.

Est-ce dû à un tri partial des documents conservés ? Cela tient-il à la spécialité des personnes ayant sélectionné les documents, un historien de l'art ayant une tendance naturelle à conserver en priorité des éléments ayant trait au patrimoine historique et architectural ? On peut toutefois remarquer que l'absence de certains documents et de l'éclairage qu'ils pourraient apporter s'ils étaient présents, renseigne tout autant sur le climat de l'époque. Il m'a ainsi été dit à la Commission du Vieux Paris que les archives de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris pourraient également m'apporter de nombreux éléments sur les spoliations opérées, mais qu'elles n'étaient cependant « pas facilement accessibles » dans la mesure où le sujet était « polémique »... Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Je n'ai malheureusement pas eu le temps d'aller le vérifier par moi-même.

*Exproprier et racheter pour prévenir les dégradations : le levier de la ville encouragé par la Commission du vieux Paris*

Ces différentes opérations permettent de ce fait à « la Ville de Paris [de devenir] propriétaire de l'ensemble de l'îlot », en quelques années à peine, selon les souhaits de Périer de Féral :

« Des règlements stricts viendront protéger l'îlot 16 une fois sa reconstruction effectuée. Mais je souligne que la Ville de Paris devra conserver la propriété des immeubles de l'îlot 16 dont elle aura en principe assuré elle-même la reconstruction ou la restauration, et cette particularité est susceptible de conférer à l'œuvre entreprise un caractère de grande sécurité. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *op. cit.* p.38

Avec les dispositions législatives précédentes, la voie est en effet laissée libre à la ville d'acquérir progressivement - mais sûrement - tout le quartier.

Si certains voient en cette dynamique l'unique façon de préserver les vieux hôtels de la déliquescence qui les guettent, d'autres la considèrent comme un levier supplémentaire pour achever les démolitions entreprises dans le quartier comme ce journaliste qui écrit en juillet 1942, soit juste après la promulgation de la loi relative à l'aménagement des îlots insalubres de Paris, dans le journal *Aujourd'hui* :

«Un instant arrêtés, les démolisseurs sont repartis. Les « arrêtés » d'expropriation leur préparent la voie ; ils vident les immeubles. Le dernier arrêté, publié il y a quelques jours, porte réquisition de treize parcelles : rue Geoffroy-l'Asnier, rue François-Miron, rue de Jouy et impasse Guépine. La procédure nouvelle est expéditive : la prise de possession peut suivre à un mois la réquisition. »<sup>1</sup>

Selon la Commission du vieux Paris, il s'agit cependant du seul moyen permettant de sauver le patrimoine du quartier<sup>2</sup>. L'hôtel Carnavalet avait ainsi été acquis par la ville en 1866 et l'hôtel de Vendôme, au 3/5 rue Béranger, en 1882, puis transformés respectivement en le musée et l'école qui existent toujours aujourd'hui. En 1911, la Commission du vieux Paris a de ce fait dressé une liste d'hôtels devant être sauvés par rachat ou location<sup>3</sup>. Parmi ceux-ci, on trouve l'hôtel du président Hénault et l'hôtel de Beauvais, tous deux rue François-Miron, l'Hôtel de Sens, qui deviendra la bibliothèque Forney, l'hôtel de Châlons-Luxembourg ou encore l'hôtel d'Aumont, qui après avoir été transformé successivement en mairie après la Révolution, en institution privée puis en pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, devient le tribunal administratif de Paris. De toutes ces acquisitions, c'est sûrement celle de l'hôtel de Châlons-Luxembourg qui est la plus profitable à la ville. En juin 1944, la ville de Paris acquiert l'hôtel de Châlons-Luxembourg construit en 1625, l'un des mieux conservés du quartier Saint-Gervais-Saint-Paul, et le plus ancien de l'îlot après l'Hôtel de Sens, pour la somme symbolique d' un franc, comme nous le rapporte le journaliste Pierre Dubard dans *Aujourd'hui* :

---

<sup>1</sup> DUBARD, Pierre, *op. cit.* p.34

<sup>2</sup> *Rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais*, document émanant du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme & du Ministère de la culture, Préfecture de Paris, Paris, 1996. Source : archives en ligne de la mairie de Paris

<sup>3</sup> *Ibid.*



Figure 18. Façade de l'Hôtel d'Aumont, acquis en 1936 par la Ville, au 5-7 rue de Jouy. Etat en 1942; état très dégradé fin 1942 ; état en 1995 après son remaniement de 1942 à 1962 par l'architecte Paul Tournon qui l'a agrandi de deux travées. Source : extrait de DE MEZAMAT,

Pacale, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Paris, Editions du Carré, 1995, pp 45-78.

« Il devait être exproprié. Le propriétaire actuel de l'hôtel se serait ainsi trouvé obligé de quitter à bref délai cette demeure qu'il a fait entièrement restaurer. Il a préféré en offrir la vente au prix de un franc, à condition que la ville le lui loue, sa vie durant, pour la même somme dérisoire. Il acquiert de la sorte la sécurité d'occupation en même temps qu'il épargne les contribuables. C'est une bonne affaire, la Ville n'en fait pas souvent de semblables. »<sup>1</sup>

Le contexte antisémite de l'occupation permet également à la ville de Paris de devenir propriétaire de l'hôtel de Beauvais d'une façon très proche de la spoliation. Ce dernier, construit par Lepautre en 1634 pour Mme de Beauvais, femme de chambre d'Anne d'Autriche dite Cateau la Borgnesse, et qui accueillera en 1763 le jeune Mozart alors âgé de sept ans pendant un séjour de quelques mois, est ainsi racheté en 1943 pour la modique somme de 200 000 francs à une famille juive par la ville de Paris<sup>2</sup>. On peut affirmer qu'il s'agit d'une somme dérisoire pour la valeur de ce bien en la comparant à la somme de 500 000 francs versée à M. Grobois, propriétaire d'une entreprise de chimie installée dans un immeuble de la rue du Fauconnier<sup>3</sup>. A la précédente somme s'ajoutent par ailleurs 315 000 francs pour éviction commerciale et personnelle. Ainsi les indemnités accordées pour l'entreprise de M. Grobois sont quatre fois plus élevées que celle versée à la famille Simon pour l'hôtel de Beauvais. A titre de comparaison, on peut également citer le montant de 6 500 000 francs<sup>4</sup> accordés par la ville le 5 février 1936 pour le rachat à l'amiable de l'hôtel d'Aumont à la pharmacie centrale de France installée dans celui-ci et qui désirait le raser. Il s'agit donc là d'une somme 32,5 fois plus élevée que celle concédée pour l'hôtel de Beauvais, même si en sept ans on peut objecter que le cours du franc a sûrement dû évoluer. Celui-ci sera transformé et maintenu en logements locatifs couverts par la loi de 1948, jusqu'en 1986, les étages sont alors découpés afin d'améliorer le rendement des locations. Après 1986 débute la rénovation de

---

<sup>1</sup> DUBARD, Pierre, « L'hôtel de Châlons-Luxembourg devient propriété de la Ville de Paris », Aujourd'hui, 3 juillet 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Cote 0081/075-04/0001

<sup>2</sup> FEUTRY, Dominique, « Un cadre prestigieux pour la cour administrative d'appel de Paris l'hôtel de Beauvais », article publié sur le blog de l'association « Vivre le Marais », 28 novembre 2012. Disponible à l'URL : <http://vivrelemarais.typepad.fr/blog>

<sup>3</sup> CAZAUX, lettre adressée au directeur de l'entreprise GROBOIS installée 11 rue du Fauconnier, Secrétariat général des affaires administratives et techniques, 13 août 1943. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2

<sup>4</sup> GADY, Alexandre, *op. cit.* p.15



68

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

l'ensemble sous la direction de Bernard Fonquernie qui supprime la découpe d'étages. L'hôtel devient la Cour administrative d'appel de Paris en 2004.

Figure 29. MAS. Façade de l'hôtel de Beauvais au rue François-Miron, 75004. 1937. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.



Figure 30. Eugène Atget. Vue de la cour intérieure de l'hôtel de Beauvais au 68 rue François-Miron, 75004. 1920. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.

## II. Du plan de curetage de l'îlot à la mise en place d'un plan de sauvegarde pour le Marais

### A. Un nouveau projet de réhabilitation mêlant démolition partielle et « curetage » du bâti

*Un accueil favorable du nouveau plan d'aménagement par les défenseurs du patrimoine et la Commission des monuments historiques.*

En réaction aux protestations contre le plan initial sont désignés par arrêté préfectoral<sup>1</sup> le 21 février 1944 les architectes Robert Danis, Albert Laprade et Michel Roux-Spitz pour proposer un nouveau plan d'aménagement. Celui-ci est publié en

---

<sup>1</sup> PERIER DE FERVAL, Guy, *op. cit.* p.18

mars 1944 dans « *L'Architecture française* »<sup>1</sup>. Contrairement au plan précédent, celui-ci suscite immédiatement l'approbation générale des défenseurs du patrimoine historique de ce quartier. Richard Bobet, journaliste d'*Aujourd'hui* rapporte par exemple l'accueil enthousiaste du projet par Marcel Raval, auteur, comme nous l'avons vu, de la pétition adressée à Pétain et signée par de nombreuses personnalités :

« Je soutiendrai le nouveau projet avec d'autant d'ardeur que j'ai combattu l'ancien. L'aménagement de l'îlot XVI offre cet intérêt supplémentaire que pour la première fois en France, le curetage sera pratiqué sur une grande échelle. Ainsi il y aura une valeur d'exemple. »<sup>2</sup>

La commission des Monuments historiques, à laquelle le zélé Secrétaire général de la Préfecture de la Seine Guy Périer de Féral a adressé une copie du nouveau plan d'aménagement, exprime également son appui favorable quant aux nouvelles propositions :

« Au point de vue Monuments historiques, nous avons constaté qu'on avait eu dans les trois lots le souci d'assurer la conservation de tous les édifices classés ou inscrits sur l'inventaire et dans certains cas de les mettre en valeur. Nous ne pouvons demander davantage pour l'instant. Lorsque le moment de l'exécution sera venu les plans et devis de restauration ainsi que ceux des immeubles historiques seront soumis à la Commission des monuments historiques qui pourra les examiner en détail. »<sup>3</sup>

Aux antipodes du plan précédent et de ses tracés radicaux, la nouvelle proposition urbanistique conserve pour partie le pittoresque du quartier et de ses rues étroites et pas toujours alignées, témoin du Paris du XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Cette prise de conscience de la valeur du patrimoine ancien mérite d'être soulignée : auparavant exclusivement qualifié d'insalubre, l'îlot est maintenant avant tout considéré comme historique, « archéologique » comme on peut alors lire dans la presse<sup>4</sup>. C'est ainsi une notion nouvelle au sein de l'urbanisme post-hausmannien qui apparaît avec le cas de l'îlot insalubre numéro 16 : la conservation de l'historicité et de l'esthétique de l'ancien. Il faut bien avoir à l'esprit que la démolition du quartier du plateau Beaubourg de l'îlot insalubre numéro 1, pourtant rempli de maisons médiévales, n'avait en comparaison pas du tout soulevé de protestations d'une telle ampleur.

---

<sup>1</sup> BRIEN, O, *p. cit.* p.29

<sup>2</sup> BOBET, Richard, *op. cit.* p.23

<sup>3</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

<sup>4</sup> De PRESSAC, P., « Le pittoresque quartier St-Gervais sera sauvé », *Les nouveaux temps*, 22 décembre 1942.  
Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

*Assainir tout en conservant l'aspect extérieur du quartier : la solution du « curetage ».*

Comme nous l'avons vu, la principale cause d'insalubrité de l'îlot est avant tout due à sa très forte densité, certains ménages s'entassant à plus de huit personnes dans une seule pièce, renforcée du fait de l'encombrement des cours intérieures par des ateliers et des constructions de fortune divers. Par ailleurs, certains immeubles ne sont pas reliés au tout-à-l'égout et les cours servent aussi de réceptacles aux ordures et aux excréments comme j'ai pu l'apprendre lors de la visite de la maison de l'Association du Paris historique, qui occupe aujourd'hui une vieille bâtisse datant du XVII<sup>ème</sup> siècle au 44-46 rue François-Miron. Pour remédier à cette cause d'insalubrité, le réaménagement proposé pour l'îlot consiste en la mise en œuvre d'un procédé de réhabilitation que l'on nommera, dès les années 40, le « curetage », comme s'il s'agissait de décrotter le sabot d'un cheval. On peut d'ailleurs noter qu'au vu des processus d'expropriation réalisés, il s'agit autant d'un curetage de la population que du bâti. Félix Gatier, qui sera chargé en 1968 de la réhabilitation de l'îlot des Jardins-Saint-Paul dans le cadre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, expose sa vision de ce procédé de rénovation qu'il mettra en œuvre de façon assez radicale pour créer ce quartier aujourd'hui très prisé que l'on appelle communément le « village Saint-Paul » :

« L'intérieur de ces immeubles, occupés soit par des logements, soit par des bureaux, doit être remodelé, modernisé, les façades doivent être ravalées, les cours doivent être débarrassées des verrues : ateliers, bureaux, logements, qui portent la densité d'utilisation du sol au taux insoutenable de 85%. Il faut s'attaquer aux canalisations hideuses, aux compteurs outrageants. »<sup>1</sup>

Le curetage peut cependant être plus profond que la simple suppression des constructions enserrées dans les cœurs d'îlots et d'hôtels particuliers pour restaurer l'ensoleillement et l'aération salvateurs à l'intérieur des logis. Dans certains cas, nous allons en effet voir que les architectes vont jusqu'à proposer de ne conserver que les façades sur rue – parfois renforcées par des ossatures de fer ou de béton - des immeubles, et parfois même de déplacer celles-ci pour créer un alignement plus favorable à la circulation automobile. La Commission des monuments historiques

---

<sup>1</sup> GATIER, Félix, REGNAULT-GATIER, Sylvie, « Le plus grand secteur sauvegardé de France », *Aujourd'hui et demain*, s. d. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

salue cette initiative déjà mise en œuvre par Albert Laprade qui permet de réconcilier hygiène et archéologie:

«La maison qui fait l'angle de la rue des Barres, un peu différente des autres et qui aurait été construite par Jacques Ange Gabriel croit-on, est déjà restaurée par M. l'architecte Laprade qui a démontré là qu'il était possible dans un vieil immeuble de faire avec économie des logements clairs, bien disposés et confortables. Excellent exemple à suivre. »<sup>1</sup>

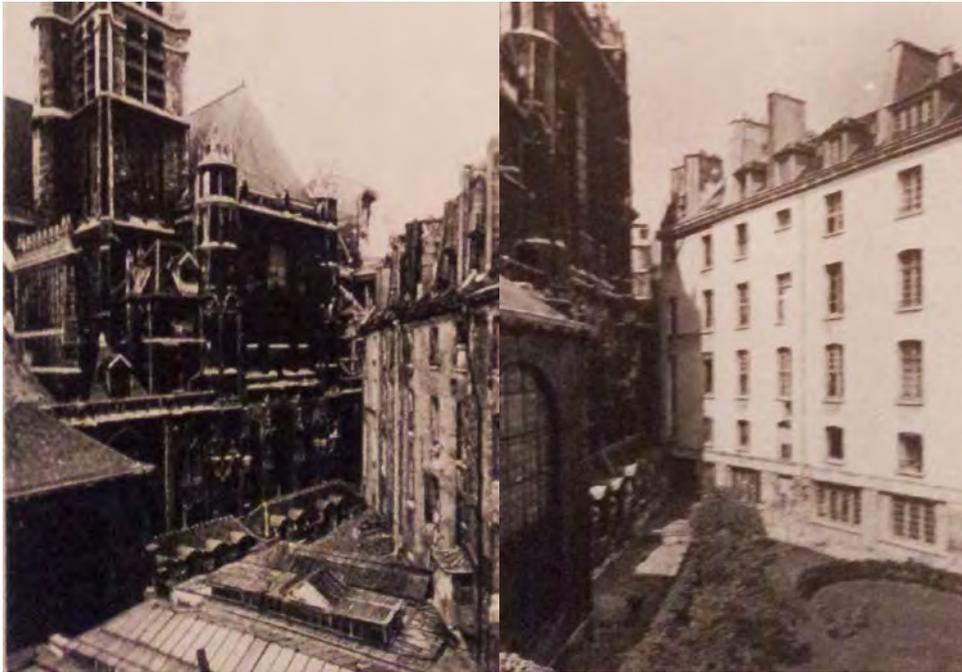


Figure 31. Exemple remarquable du curetage de la cour couvrant l'ancien charnier Saint-Gervais le long de la rue François-Miron. Source : extrait de DE MEZAMAT, Pacale, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Paris, Editions du Carré, 1995, pp 45-78.

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20



Figure 32. Centre d'îlot d'immeuble encombré de constructions précaires avant le réaménagement et le « curetage » de l'îlot insalubre n°16. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4

*Un nouveau paysage conservant le patrimoine archéologique tout en faisant place aux espaces verts*

« On distingue partout le souci de conserver avec soin tous les édifices classés ou inscrits à l'Inventaire supplémentaire dans l'aménagement en cité jardin de ce lot (quartier du village Saint-Paul) où domineront les arbres, les plantes vertes, les

fleurs et l'eau. »<sup>1</sup>, décrit de façon quasi bucolique Pierre Paquet le nouveau visage du quartier dans son avis sur le projet d'aménagement remis à Périer de Féral. En effet ce nouveau plan d'aménagement, tout en prenant soin de conserver le patrimoine archéologique, dont les précieux hôtels particuliers acquis par la ville dans les conditions que nous avons rapidement évoquées, fait une large place aux espaces verts. On peut d'ailleurs souligner que, si dans le précédent plan seules les églises Saint-Gervais et Saint-Paul étaient conservées, l'intention de largement végétaliser l'emplacement de ces anciennes rues encombrées était pour autant déjà présente. Dans cette dynamique, l'hôtel de Sens, affublé d'une façade flambant neuve de style néo Louis XIII par l'architecte Charles Halley chargé de sa restauration depuis 1934<sup>2</sup>, se voit par exemple doté d'un vaste jardin à la française sur sa façade ouest (visible sur la vue aérienne de la figure 37) suite à la démolition - réalisée en 1942 - des immeubles qui le bordaient le long de la rue des Nonnains-d'Hyères. On peut imaginer leur agencement avant leur destruction d'après la maquette du musée Carnavalet (figure 34). Comme on peut le voir sur la gravure représentant une époque plus ancienne (figure 33), on constate d'ailleurs que ce remaniement est en totale contradiction avec ce qui avait existé à l'origine même autour de l'hôtel de Sens. Comme nous allons le voir par la suite, un vaste jardin est également aménagé devant l'hôtel d'Aumont jusqu'en bordure du quai, remplaçant pour partie les maisons démolies de l'ancienne rue de la Mortellerie. « Le lycée Charlemagne et l'école Sophie-Germain, modernisés et agrandis, auront de vastes cours plantées d'arbres »<sup>3</sup>, ajoute le journaliste Pierre Dubard dans son article paru en juillet 1942 dans *Aujourd'hui* sous le titre évocateur : « Rue des Nonnains-d'Hyères : les façades vont reculer ». On peut d'ailleurs rappeler que c'est lors de l'aménagement du terrain de sport du lycée Charlemagne s'étirant le long de la rue des-Jardins-Saint-Paul que sont redécouverts la tour Montgomery et les restes des fortifications de l'enceinte de Philippe-Auguste dont les fondations sont aujourd'hui visibles dans le gymnase souterrain du collège.

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

<sup>2</sup> GADY, Alexandre, *op. cit.* p.15

<sup>3</sup> DUBARD, Pierre, « Rue des Nonnains-d'Hyères : les façades vont reculer », *Aujourd'hui*, 11 juillet 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001



Figure 33. Aquarelle de l'Hôtel de Sens, 1 rue du Figuier. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855.



Figure 34 Maquette des environs de l'Hôtel de Sens à la fin du XIXème siècle, Musée Carnavalet.



Figure 35. Futur jardin de l'Hôtel-de-Sens rue des Nonnains-d'Hyères après la démolition de la partie droite de la rue en 1942. Source : extrait de DE MEZAMAT, Pacale, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Paris, Editions du Carré, 1995, pp 45-78.



Figure 36. Début de la rue des Nonnains-d'Hyères depuis le quai de l'Hôtel de Ville après dégagement de ses abords et construction de nouveaux immeubles de logements. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4.



**Figure 37. Vue aérienne des environs de l'Hôtel de Sens de l'îlot insalubre n°16 après dégagement de ses abords et construction de nouveaux immeubles de logements. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4**

## B. La volonté de transformer le quartier en lieu d'art et de culture

*La pérennité de l'assainissement du bâti assurée par des « habitants de qualité » ?*

Cette volonté d'aérer les ensembles d'immeuble, et de reconstituer les espaces libres intérieurs des différents hôtels particuliers en y installant des jardins, va de pair avec le projet de faire place nette pour installer une population nouvelle dans l'îlot. L'idée de curetage, si elle n'est utilisée que pour parler des rénovations du bâti, est en effet intimement mêlée à la vision de la population qui doit avoir sa place dans ce lieu chargé d'histoire qu'ont les différents acteurs de cette vaste opération d'urbanisme. Grâce aux multiples expropriations opérées par la Préfecture de la Seine, c'est aussi un grand nettoyage de la population pauvre du quartier qui accompagne le curetage des immeubles. Les solutions prônées par les édiles tels Périet de Féral sont en effet

empreinte de la conviction d'un lien très fort entre nature du bâti et nature des habitants. Comme il l'expose dans la conclusion de sa lettre adressée à la Commission des bâtiments historiques pour présenter le nouveau plan d'aménagement, ce dernier prévoit de façon très explicite et très précise une évolution sociologique justifiée par la qualité archéologique de l'îlot :

« Il ne fait pas de doute que l'îlot 16 doit servir au logement d'artistes et de savants. Situé à proximité immédiate de l'Île-Saint-Louis, dont le séjour est recherché par des étrangers de marque et des artistes, l'îlot 16 rénové pourra également abriter une population choisie parmi les catégories les plus éclairées. La priorité de logement devra donc être réservée aux membres de l'Institut et aux savants en général, aux écrivains et aux artistes. L'exercice de métier devra être interdit, à l'exclusion de quelques échoppes d'artisans susceptibles de l'animer, de magasins d'alimentation indispensables à sa vie et de commerces d'antiquité et de librairie qui s'associeraient parfaitement à son caractère général. Encore faudra-t-il que les dispositions de ces boutiques soient contrôlées. »<sup>1</sup>

On remarque que Périer de Féral précise que l'îlot est recherché par des « étrangers de marque », très différents en cela des rares « étrangers de race juive » qui peuplent encore le quartier en 1944. Logeront en outre dorénavant dans les immeubles assainis des « artistes » et non plus des artisans comme ceux qui peuplaient les nombreux ateliers de l'îlot. Parmi ceux-ci, seuls certains seront autorisés à s'installer ou à rester en guise « d'animation ». Son argumentation repose sur une sorte d'adéquation entre le futur site restitué et les nouveaux habitants dont les activités ne risquent pas de perturber la sérénité retrouvée de l'îlot. Ces idées avaient par ailleurs déjà été énoncées dans son article paru en 1938 dans *l'Illustration* par Laprade, l'un des trois architectes retenus par la préfecture de la Seine pour le plan d'aménagement défendu par Périer de Féral :

« Après métamorphose, si l'on réservait au besoin, ces milliers d'appartements rajeunis aux artistes, aux artisans, aux intellectuels, et par extension, aux classes moyennes, pas un ne resterait libre. Avec cette méthode on logerait convenablement beaucoup de monde au moindre prix. »<sup>2</sup>

### *Renouer avec une hypothétique tradition artistique et culturelle*

---

<sup>1</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *op. cit.* p.18

<sup>2</sup> MINOST, Maurice, « La résurrection de l'îlot jardin Saint-Paul », *Connaissance de Paris*, n°18, 1973. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

En réponse à cette vision de mutation sociologique encouragée conjointement avec les travaux prévus par le nouveau plan exposé par Périer de Féral, Pierre Paquet commente simplement :

« Les pièces du dossier précisent que l'îlot constituera un ensemble isolé de la vie active et recouvrera un caractère intellectuel et artistique. »<sup>1</sup>

Ilot à propos duquel il ajoute ensuite:

« Un quartier riche en souvenirs historiques, où d'Henri II à Louis XVI seigneurs et grands bourgeois firent construire de somptueuses demeures dans lesquelles l'art s'est développé avec tant de grâce et de goût. »

Ainsi Pierre Paquet, et en cela il n'est sans doute pas le seul, justifie la destination finale de l'îlot rénové pour une « population choisie » au nom d'une certaine tradition artistique du lieu. Mais suffit-il que Rabelais ait arpenté ces rues quelques siècles plus tôt ou que Gérard de Nerval ait fréquenté les bancs du lycée jésuite Charlemagne pour affirmer que le quartier a autrefois été témoin d'une activité culturelle florissante avec laquelle il conviendrait de renouer ? On peut affirmer que c'est, soit parce qu'il voit en la disparition de la population un moindre mal en comparaison de celle du patrimoine archéologique, soit parce qu'il ne s'est jamais baladé dans ces rues ou qu'il en maîtrise très mal l'histoire, que Pierre Paquet s'exprime en ces termes. S'il se permet en revanche d'exprimer son regret face au fait que de nombreuses démolitions aient déjà été réalisées, c'est bien évidemment la première hypothèse que le reste de son courrier laisse supposer, puisqu'il écrit par ailleurs qu'il n'est pas de sa compétence de se prononcer quant à « l'affectation nouvelle que l'on veut donner à ce quartier » d'un point de vue social, rappelant que le rôle des Bâtiments historiques est « surtout de veiller à la conservation de tout ce qui touche à l'art, l'histoire et l'archéologie ». En effet le quartier n'a jamais auparavant été un lieu dédié à la culture et aux arts, et c'est suite aux décisions prises à cette époque précisément que ce quartier présente le visage qu'on lui connaît aujourd'hui. Bien au contraire, ces quelques rues abritaient depuis des siècles déjà une tradition d'artisanat développée, étoffée par de très nombreux ateliers et manufactures apparus au XIX<sup>ème</sup> siècle. Nous avons déjà mentionné la confiserie installée dans l'Hôtel de Sens ou l'entreprise de chimie de M. Grobois mais il ne s'agissait pas de cas isolés. Une seconde confiserie était par exemple installée dans

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

une ancienne chapelle attenante à l'église Saint-Gervais<sup>1</sup> tandis que la vaste « imprimerie du Palais », dont l'expropriation fut activée en 1942, occupait des locaux au 20 rue Geoffroy-l'Asnier<sup>2</sup>.

*Création de la Cité internationale des arts et transformation des hôtels particuliers en lieux culturels ou administratifs*

Ainsi les expropriations s'accompagnent d'une volonté explicite de la préfecture de désindustrialiser le quartier et d'en contrôler fortement les nouvelles activités commerciales. Et c'est de par cette vision de la Préfecture de la Seine qu'un virage sociologique radical est effectivement amorcé dans l'îlot. Le symbole flamboyant de ce tournant est incarné par la silhouette massive de la Cité internationale des Arts construite de 1960 à 1965 d'après les plans de l'architecte Paul Tournon sur le quai de l'Hôtel-de-Ville face à la Seine, pour accueillir des artistes professionnels venus du monde entier dans 291 ateliers-logements<sup>3</sup>, exactement selon les souhaits exprimés en 1944 par Périet de Féral.

Dans cette même optique, comme nous l'avons vu précédemment, les hôtels particuliers acquis par la Ville seront destinés soit à des fonctions culturelles comme l'Hôtel-de-Sens, devenu la bibliothèque Forney consacrée à l'art, ou à des fonctions administratives comme l'Hôtel de Beauvais ou l'hôtel d'Aumont, respectant en ceci en partie l'intention du premier plan d'aménagement proposé en 1939 qui prévoyait d'installer des annexes administratives dans ce lieu central de Paris.

---

<sup>1</sup> DUBARD, Pierre, *op. cit.*, p.55

<sup>2</sup> BAUDOT, note sur l'îlot insalubre n°16 et l'expropriation de l'Imprimerie du Palais, 20 rue Geoffroy-l'Asnier, adressée à M. Roux-Spitz, architecte en charge de l'Hôtel d'Aumont, 27 mai 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris, cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

<sup>3</sup> Informations disponibles sur le site internet de la Cité internationales des arts à l'URL suivante : <http://www.citedesartsparis.net/>



Figure 38. Maisons en instance démolition en 1941 rue de l'Hôtel-de-Ville, le terrain laissé vide sert aujourd'hui de jardin à la Cité internationale des arts. Source : photographie tirée de l'essai de Pacale DE MEZAMAT, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Editions du Carré, paris, 1995, pp 45-78.

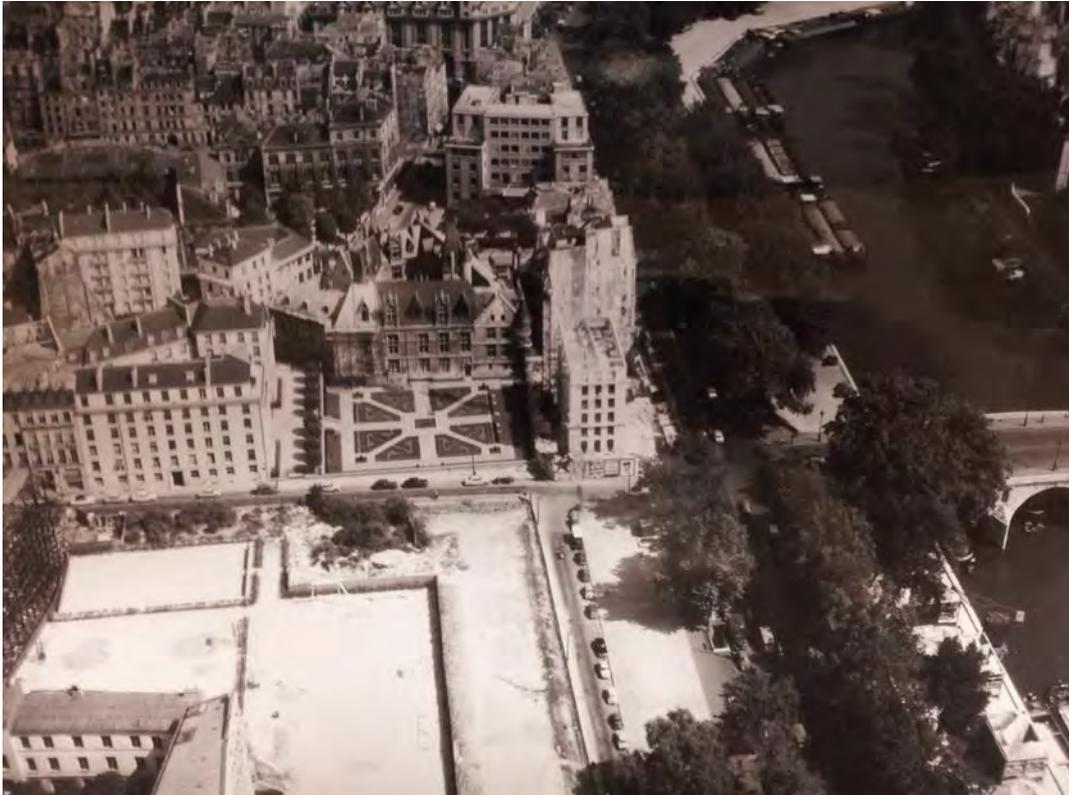


Figure 39. Terrain vague laissé par la démolition des maisons de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4



Figure 40. La Cité internationale des arts vue du croisement de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue de Fourcy, avec à droite les grilles des jardins de l'Hôtel de Sens, photographie datant de 1981 prise par Todor Anatasov. Source: article sur la Cité des Arts disponible à l'URL : [wikipedia.org](http://wikipedia.org) .



Figure 41. La Cité internationale des arts vue des jardins de l'Hôtel d'Aumont, photographie de Warwick Burton datant de 2009. Source : blog du photographe disponible à l'URL : <http://www.flickr.com/photos/warwickb>.

## C. Un projet, trois architectes : remaniement de l'îlot par Laprade, Roux-Spitz et Danis

Nous allons maintenant étudier plus en détails le plan d'aménagement en question, grâce notamment à la description très précise qu'en fait Pierre Paquet dans son examen remis à Périer de Féral au nom de la Commission des bâtiments historiques et aux nombreuses photographies et élévations retrouvées dans les fonds des archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Pour élaborer ce nouveau plan, l'îlot insalubre est divisé en trois lots distincts, chacun confié aux soins d'un architecte différent:

- *Premier lot, secteur ouest (Albert Laprade)* : quartier Saint-Gervais délimité par les rues François-Miron, du Pont-Louis-Philippe, de Brosse et par le quai de l'Hôtel de Ville ;
- *Deuxième lot, secteur central (Michel Roux-Spitz)* : quartier compris entre les rues du Pont-Louis-Philippe, François-Miron, de Fourcy, des Nonains-d'Hyères et le quai de l'Hôtel de Ville ;
- *Troisième lot, secteur est (Robert Danis)* : quartier délimité par les rues Saint-Antoine, Saint-Paul, Nonnains-d'Hyères et le quai des Célestins.

Les trois architectes en chef coordinateurs sont à la fois des personnes éminentes de l'architecture française et des théoriciens qui se sont intéressés aux quartiers anciens. L'équipe au complet du plan comprend par ailleurs M. Breschi, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées et directeur des Services techniques de la Ville, M. Elie Debidour, inspecteur général des services de protection historique et esthétique de Paris mais également secrétaire de la Commission du vieux Paris, qui se trouve ainsi associée activement au projet. Concernant les travaux, ceux-ci sont supervisés par Périer de Féral, que nous avons déjà eu l'occasion de citer abondamment, et M. Baudot, directeur des Services d'architecture et d'urbanisme de la Ville.



Figure 42. Projet de A. Laprade, M. Roux-Spitz, et R. Danis architectes, 1943, *L'architecture française*, n°41, mars 1944. Source: Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002.

### *Élargir et réaligner les voies principales de circulation*

Contrairement à la vision haussmannienne, le plan préconise la mise en place d'une circulation automobile contournante et non pénétrante. Épargné par les tracés de Haussmann qui l'avait enchâssé entre deux axes rapides au nord et au sud, à savoir la rue de Rivoli et le quai des Célestins, l'îlot est préservé en tant qu'enclave calme de rues sinueuses aux tracés de l'Ancien régime. Est pour autant prévu d'élargir le quai des Célestins à 30 mètres de large ou la rue du Pont-Louis-Philippe à 15 mètres<sup>1</sup> par la destruction de sa rive est. Cependant cette dernière intention ne sera pas réalisée car beaucoup trop onéreuse. La rue actuelle conserve ainsi toujours la largeur de 12 mètres qu'elle acquit au milieu du XIX<sup>ème</sup> lors de son percement en prolongement du pont la reliant à l'île Saint-Louis. Néanmoins, comme en attestent plusieurs documents retrouvés aux archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, les habitants des immeubles furent bien expulsés en prévision d'une démolition correspondant à l'élargissement projeté<sup>2</sup>. Comme on peut le voir sur la carte de la page suivante (figure 43), il est également projeté par Robert Danis dans le lot Est de ramener la rue Charlemagne à une largeur uniforme de 6 mètres, de même pour la rue du Figuier. Ceci sera en effet appliqué après la démolition des immeubles comme nous pouvons l'observer sur la vue aérienne de ce secteur (figure 44).

### *Conservation des édifices classés et déplacement de certaines maisons*

En réaction à la première proposition radicale préconisée par les hygiénistes, le nouveau plan est, comme nous l'avons déjà évoqué, conçu dans l'optique de conserver la valeur patrimoniale et archéologique très importante de l'îlot. Toutefois, nous allons voir qu'aussi habiles qu'elles soient, les solutions retenues n'en proposent pas moins une démolition massive de l'îlot et font parfois preuve d'un contresens historique flagrant comme nous l'avons déjà mentionné à propos de la rénovation de l'Hôtel-de-Sens sous la conduite de Robert Danis. De surcroît se pose la question de la justification de travaux aussi lourds pour conserver et déplacer certaines façades, qui privées de leur environnement originel, perdraient de toute

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

<sup>2</sup> Note sur la réquisition en vue de leur démolition des immeubles au 4 à 8 et 10 à 14 rue du Pont Louis-Philippe, 5 à 9 rue du Grenier-sur-l'Eau, 5 à 19 rue Geoffroy l'Asnier, 1 à 6 impasse Putigneux de F. Sorlin (Préfecture de la Seine ?) à M. Barbot, Sous-chef du bureau de l'Architecture (Préfecture de la Seine ?), Paris, 30 mars 1944. Source : archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ; cote 96/25/855

façon une partie de leur raison d'être. Pierre Paquet s'interroge ainsi à propos de volonté de reconstruire la maison d'un rémouleur rue des Nonnains-d'Hyères – célèbre pour son enseigne- après réaligement et décalage des façades:

« Ces sortes de reconstructions sont-elles désirables ? On peut répondre oui lorsqu'il s'agit de compléter ou de reconstituer un ensemble architectural, mais c'est moins certain lorsqu'elles doivent être placées dans un cadre nouveau ou le plus souvent elles perdent toutes leur signification.»<sup>1</sup>

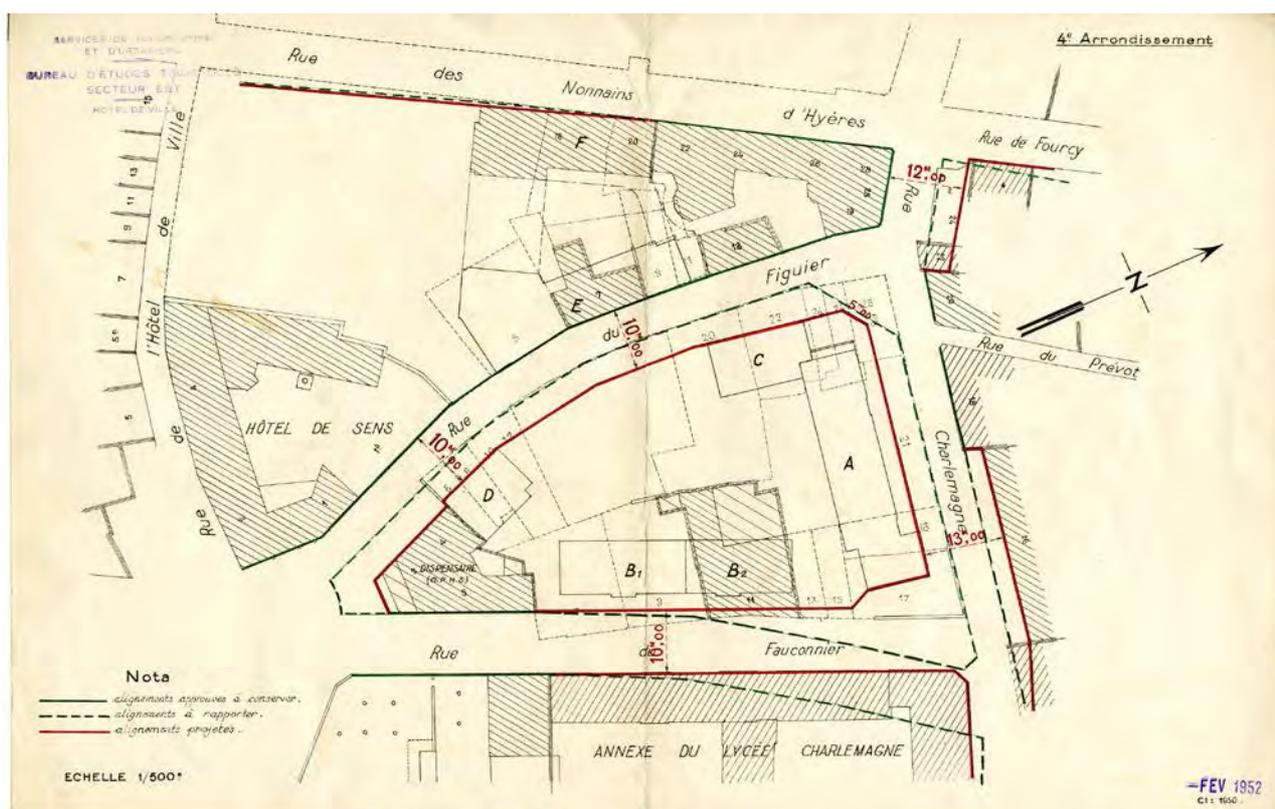


Figure 23. Réalignements et élargissements prévus pour les rues du Figuier, Charlemagne et du Fauconnier dans le secteur confié à Robert Danis. Source : archives de la Commission du vieux Paris, fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2, document original photographié à mon intention par Roselyne Sevaux.

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20



Figure 44. Vues aériennes des environs de l'Hôtel de Sens : construction de nouveaux immeubles de logements et de nouveaux jardins urbains. Source : archives de la Cité du patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4.

#### *Construction d'immeubles d'accompagnement ou de pastiches ?*

Le plan se propose également de recréer l'image du quartier en mettant en œuvre un principe d'harmonie apportée par la construction « d'immeubles d'accompagnement », c'est-à-dire de pastiches en accord avec l'esprit du quartier ancien et réutilisant certains éléments anciens. Selon Périer de Féral, ce « remploi d'éléments anciens » permettra d'assurer aux nouvelles façades « une certaine neutralité qui puisse assurer une liaison honorable entre les bâtiments conservés »<sup>1</sup>. Pour la construction de ces maisons d'accompagnement, dont la seconde photographie de la page suivante offre un bon exemple quai des Célestins, les architectes préconisent l'emploi de la pierre de taille, et non le béton habillé dont l'emploi est devenu courant à cette époque. C'est notamment en ceci que ces « pastiches » seront violemment attaqués par la suite par des architectes qui prendront la suite de la supervision du remaniement du quartier comme M. Arretche. Celui-ci rappellera à juste titre dans une interview<sup>2</sup> que ces « faux-semblants » de pierre de taille n'assurent en rien la cohérence historique puisque la plupart des maisons du Marais étaient recouvertes d'un enduit de plâtre blanc.

<sup>1</sup> PERIER DE FERVAL, Guy, *op. cit.* p.18

<sup>2</sup> Interview de M. Arretche réalisée par KEHREN, J.N., MAHAMOODALLY, N., SCHNEIDER, C., Thèse sur la sauvegarde et la mise en valeur du Marais, s.d. Source : Bibliothèque de l'association du Paris historique ; cote : A 724 bis.



Figure 45. 36-58 quai des célestins, décembre 1956 et état en 1995. Seule la façade Louis XVI au numéro 42 a été conservée et déplacée pour dégager la perspective de l'Hôtel de Sens, toutes les autres maisons ont été détruites et remplacées par des « immeubles d'accompagnement ». Source : photographies tirées de l'essai de Pacale DE MEZAMAT, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Editions du Carré, Paris, 1995, pp 45-78.

Si Albert Laprade est désigné par le préfet de la Seine pour proposer un plan de réaménagement du quartier Saint-Gervais c'est qu'il s'intéresse déjà à la question de la réhabilitation de l'îlot avant d'être désigné. Signataire de la pétition adressée par Marcel Raval au Maréchal Pétain, il milite en effet dès les années 1930 en faveur d'un réaménagement du secteur relevant de la mise en valeur plutôt que recourant à des démolitions excessives et écrit ainsi en 1938 dans *l'Illustration* :

« On devine ce que donneraient nos vieux quartiers ainsi nettoyés, repeints, assainis, remplis de bouquets d'arbres et de placettes pour les jeux d'enfants. »<sup>1</sup>

Albert Laprade reçoit ainsi la tâche délicate de s'atteler au plus petit des trois lots mais qui n'est pas pour autant le plus facile : le quartier centré autour de l'église Saint-Gervais. « Aucune modification sensible n'est apportée dans sa disposition générale, les rues restent aux mêmes emplacements et ne subissent que de légères rectifications d'alignement »<sup>2</sup>, remarque Pierre Paquet quant aux propositions de Laprade pour le quartier Saint-Gervais.

### **Curetage autour de Saint-Gervais**

Comme on peut le voir sur les deux cartes dessinées par Laprade ci-après, ce dernier a principalement recours au procédé du curetage que nous avons décrit plus haut : les îlots se trouvent majoritairement dégagés de leurs anciens appendices, remplacés par des jardins comme c'est le cas pour les immeubles bordant la rue François-Miron, dont la cour couvrant l'ancien cimetière Saint-Gervais se trouve débarrassée de ses ateliers à structure métallique. Les démolitions importantes concernent surtout l'étroite impasse qui courait auparavant le côté sud de l'église, remplacée par la crèche qui existe toujours aujourd'hui et quelques logements de faibles hauteurs.

---

<sup>1</sup> MINOST, Maurice, « La résurrection de l'îlot jardin Saint-Paul », *Connaissance de Paris*, n°18, 1973. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002.

<sup>2</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20



Figure 46. Plans du quartier Saint-Gervais avant et après réaménagement par l'architecte Albert Laprade. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert 403 AP LAPAL-B-42-2.

### Quai de l'hôtel de Ville, rue des Barres

Après un relevé très minutieux des différentes façades, Laprade établit la liste des maisons dont la façade sera conservée et celles qui seront intégralement démolies comme nous pouvons l'observer sur les différentes élévations des rues François-Miron, des Barres et du quai de l'Hôtel-de-Ville. Sur toute une partie du quai de l'Hôtel-de-Ville, les deux tiers des maisons seront démolies (comme on peut le voir sur la photographie aérienne de la figure 48) et reconstruites, seules seront conservées les trois qui sont groupées du côté de la caserne Lobeau. Aucune démolition des immeubles du côté ouest de la rue du Pont-Louis-Philippe n'est en revanche prévue.

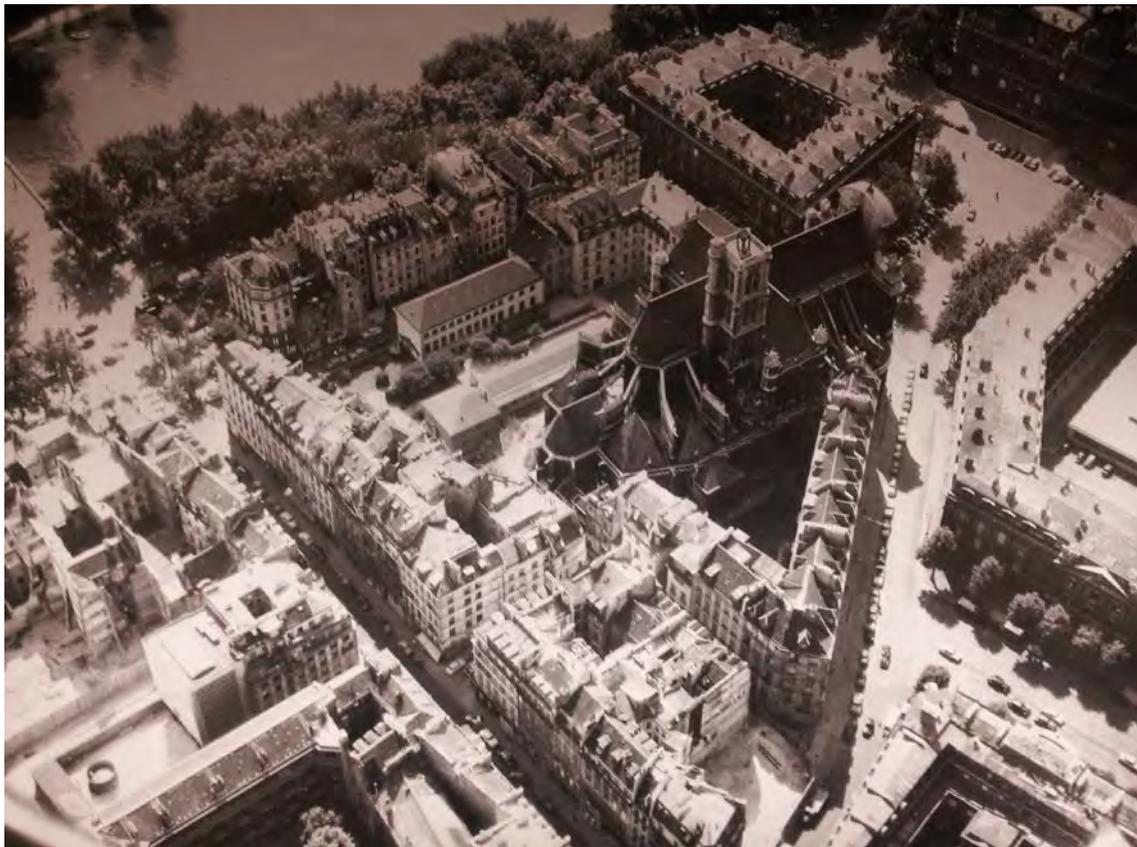
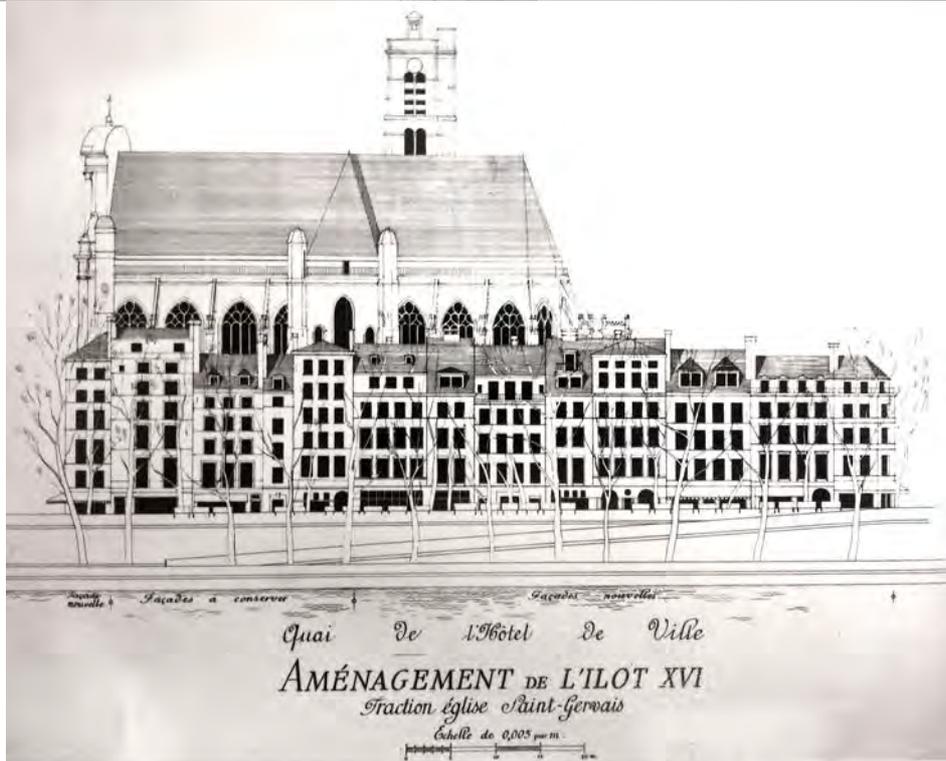
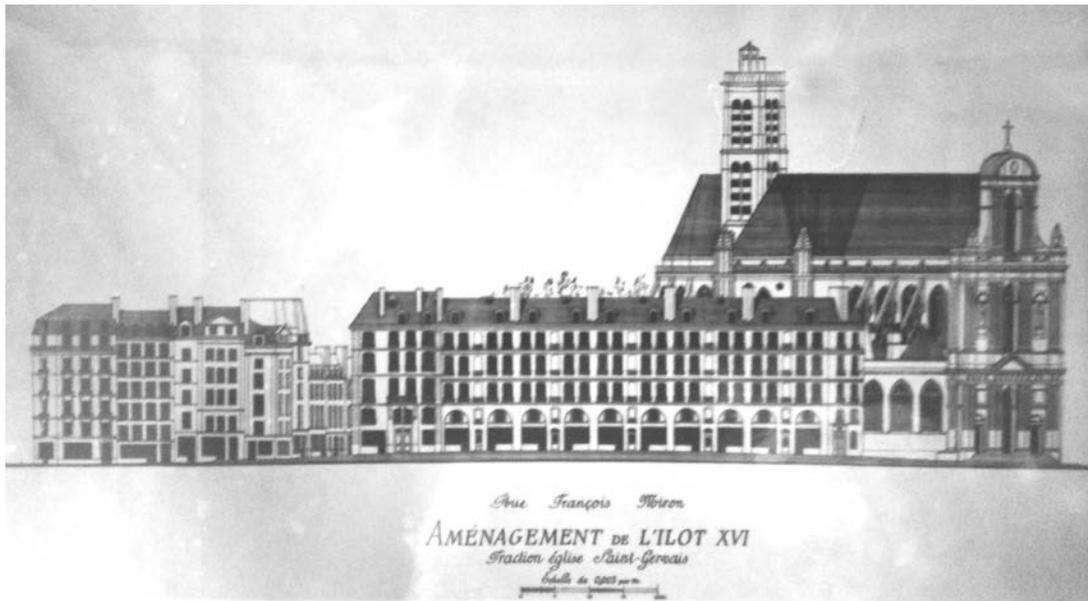


Figure 47. Vues aériennes du quartier Saint-Gervais de l'îlot insalubre n°16 après réaménagement de la partie sud longeant l'église Saint-Gervais. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4.



Figure 48. (Ci-dessus ) Démolition de la rive nord de la rue de l'Hôtel-de-Ville, du numéro 64 au numéro 80 lors de l'été 1945. Source : photographie tirée de l'essai de Pacale DE MEZAMAT, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Editions du Carré, paris, 1995, pp 45-78.

Figure 49. (page suivante) Haut : Façades de la rue François-Miron pour le plan d'aménagement du quartier Saint-Gervais dans l'îlot XVI par l'architecte Albert Laprade. Milieu : Façades de la rue des Barres. Bas : Façades du quai de l'Hôtel-de-Ville. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert 403 AP LAPAL-B-42-2.



*Autour de l'Hôtel de Sens : étude du lot de la rue François Miron au quai de l'Hôtel de Ville par l'architecte en chef des bâtiments civil Roux-Spitz*

Le secteur central est quant à lui confié à Michel Roux-Spitz, grand prix de Rome en 1920 et nommé en 1932 Architecte en chef de la Bibliothèque nationale. Ce lot, second par sa taille, est enchâssé entre les rues du Pont-Louis-Philippe et des Nonnains-d'Hyères qui doivent toutes deux être élargies comme nous l'avons vu pour des questions de circulation automobile. Seule la seconde en fera l'objet (cf figures 35 & 36). Quant aux autres rues, « toutes restent à leur ancien emplacement et ne subissent que des modifications d'alignement »<sup>1</sup> précise Pierre Paquet tout en ajoutant que « dans quelques unes les modifications sont importantes ». Déjà disparue en 1944, l'ancienne rue de la Mortellerie entre les ponts Louis-Philippe et Marie, rebaptisée rue de l'Hôtel-de-Ville, laisse place à l'emplacement des maisons détruites à une « vaste terrasse dominant le fleuve de quelques marches »<sup>2</sup>. Si ce lot comprend les hôtel de Beauvais, de Châlons-Luxembourg et d'Aumont, c'est avant tout sur ce dernier que se concentre Roux-Spitz, édifice d'un grand intérêt historique pour l'architecte et qui doit alors accueillir les services culturels de la Ville. Son projet, qui comprend une nouvelle construction face à la Seine –à la place de l'emplacement vacant de la rue de l'Hôtel-de-Ville - et qui reprendrait le vocabulaire architectural du corps principal, sera cependant trop coûteux à mettre en œuvre et abandonné au profit du projet aux lignes modernistes de Paul Tournon que nous avons déjà présenté. Quant à la rue François-Miron, c'est encore une fois la méthode du curetage qui est préconisée pour les maisons suffisamment solides tandis que certaines sont démolies.

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

<sup>2</sup> *Ibid.*



Figure 50. Premier projet (1949-1955) proposé par Michel Roux-Spitz pour l'aménagement de l'Hôtel d'Aumont complété par la construction d'un bâtiment de même style remplaçant les maisons détruites en front de Seine. Source : Archives de la Cité patrimoine et de l'architecture, fond Louis Arretche ARRLO 112 IFA 196/6.



Figure 51. Vue aérienne sur laquelle on aperçoit le futur emplacement de la Cité des arts dans le prolongement du jardin de l'Hôtel d'Aumont coiffé de son parapluie protecteur en l'attente de travaux nécessaires à sa rénovation. Source : archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4.





Figure 52. Immeuble 36 rue François Miron, 75004. Photographies de CL. Estèvre. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ; cote 96/25/855.

*Du côté des Jardins Saint-Paul : la réhabilitation radicale projetée pour le troisième lot par l'inspecteur général Danis*

C'est enfin à l'Architecte en chef des Monument historiques Robert Danis, également Inspecteur général des Bâtiments civils, qu'est dévolu le lot Est, là savoir le plus dense et le plus vaste des trois. S'il s'agit du lot contenant le plus grand nombre d'édifices classés, parmi lesquels on peut citer l'église Saint-Paul, l'Hôtel de Sens, l'escalier d'honneur du lycée Charlemagne et les restes importants de l'enceinte Philippe-Auguste incluant la tour Montgommery. Il s'agit également de la partie de l'îlot numéro 16 dans laquelle sont prévus le plus de changements comme le déplore Pierre Paquet : «qu'il nous soit permis d'exprimer un regret, c'est que dans ce 3<sup>ème</sup> lot l'architecte se soit trouvé dans l'obligation de faire table rase sur une aussi grande partie»<sup>1</sup>. Toutes les maisons sur le quai des Célestins sont ainsi démolies, laissant place à de nouveaux « immeubles d'accompagnement », et pour quelques unes seulement, reconstruites en arrière de l'alignement afin de porter à 30 mètres la largeur de la voie.

---

<sup>1</sup> PAQUET, Pierre, *op. cit.* p.20

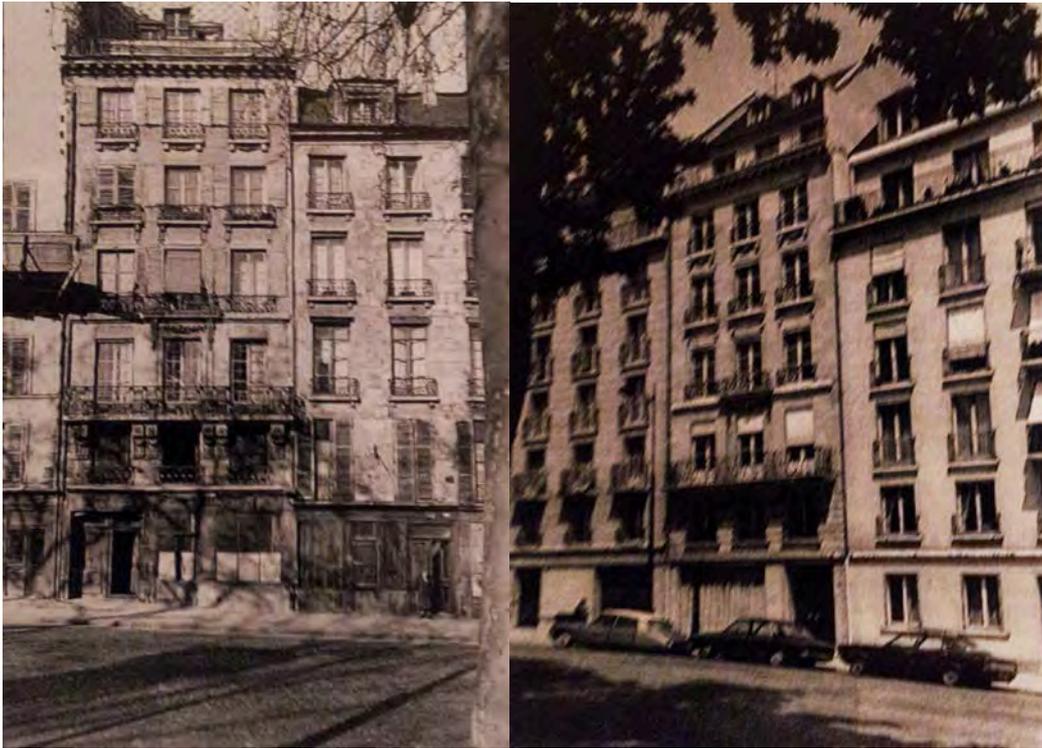


Figure 53. 38-42 quai des Célestins, 1959 et 1972 : on observe sur la photographie de droite que seul un immeuble a été conservé, flanqué de nouvelles «façades d'accompagnement». Source : photographies tirées de l'essai de Pacale DE MEZAMAT, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Editions du Carré, Paris, 1995, pp 45-78.

Les rues des Nonnains-d'Hyères et de Fourcy connaissent un sort similaire, avec la démolition et reconstruction en retrait des façades des côtés droit des deux rues, à l'exception de cinq immeubles seulement afin d'élargir les deux voies. La rue de l'Ave-Maria ainsi que le rue du Figuier sont également démolies et élargies pour laisser place à de nouveaux îlots d'immeubles de logement en pierre de taille au plan ouvert, organisés autour de squares accessibles au public comme on peut le voir sur la vue aérienne ci-dessous des abords de l'Hôtel de Sens. Cet extrême découpage des cœurs d'îlots au profit d'un cheminement intra-parcellaire est tout à fait en rupture avec le tissu ancien. C'est donc un aménagement totalement différent de celui des deux autres lots qui est proposé par Danis.

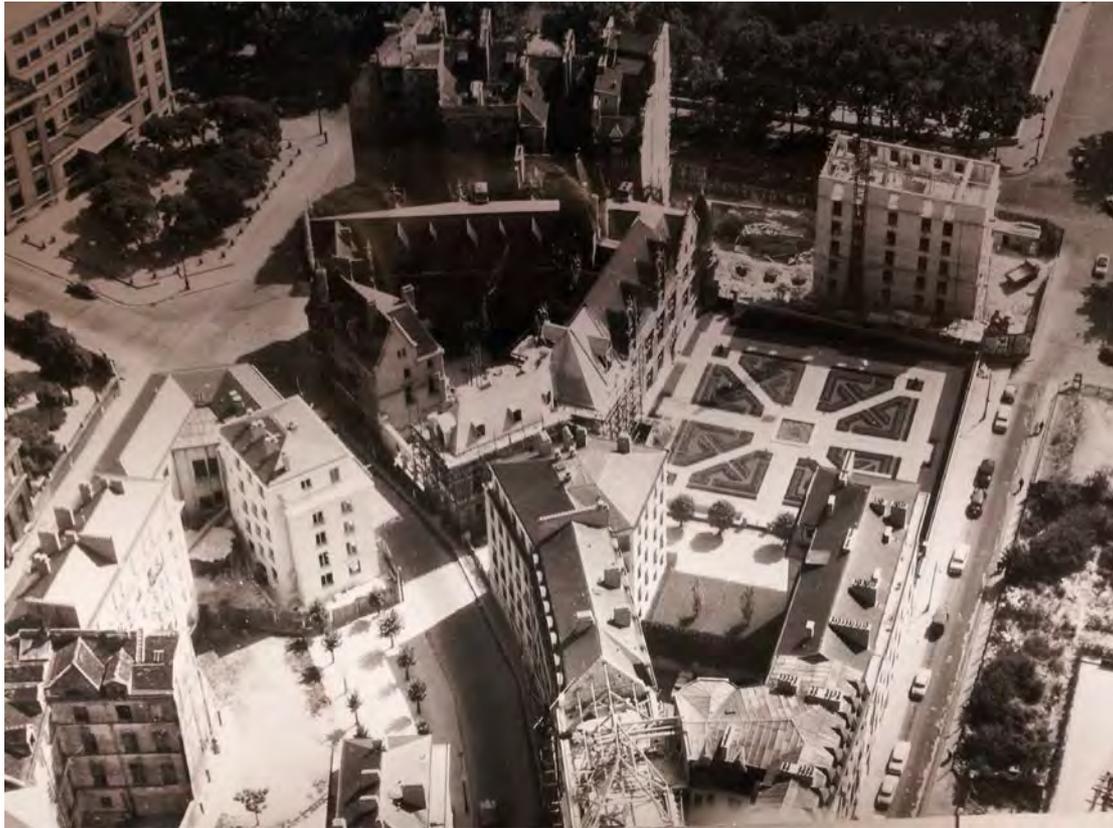


Figure 54. Vue aérienne des environs de l'Hôtel de Sens : construction de nouveaux immeubles de logements et nouveaux jardins urbains. Source : archives de la Cité patrimoine et de l'architecture ; cote : B6.2 Laprade Albert LAPRA/J/42/1 317 AA 10/4.

Si le plan prévoit également la démolition quasi entière de la rue Saint-Paul, à « l'exception des numéros 2,4 et 6 » précise Pierre Paquet, ainsi que celle de la rue Saint-Antoine où seule subsisterait la façade de la maison des Chimères, celui-ci ne sera pas achevé selon les souhaits de l'architecte, faute de moyens.

#### *Des travaux irréalisables dans le contexte de l'Occupation*

Adopté sans réserve et faisant l'objet d'un consensus global comme nous l'avons vu, c'est en pleine période d'occupation que la Ville et les architectes se lancent dans sa préparation et son exécution, à partir de la fin de l'année 1941 avec les premières expropriations. A l'évidence, les travaux engagés, dans ce contexte de crise très particulier de la guerre, ne peuvent bien évidemment être rapides ou complets. L'aberration évidente de cette entreprise est dénoncée dès février 1941 dans un article de R. Lecuyer paru dans *l'Illustration* :

« Et puis le moment est-il bien choisi pour une telle entreprise ? [...] Que les matériaux soient rares et difficiles à réunir, que la pénurie des transports complique étrangement la tâche des architectes, personne ne l'ignore, c'est là le secret de polichinelle. Aussi serait-il prudent de

proportionner les projets aux possibilités de l'heure si l'on ne veut pas voir le désolant spectacle de magistrales transformations laissées en plan – dans le sens le plus exact de l'expression. [...] Est-on sûr d'aller jusqu'au bout ? »<sup>1</sup>

Les travaux selon le programme prévu par le plan d'aménagement de Laprade, Roux-Spitz et Danis se poursuivront néanmoins à régime réduit jusqu'à la fin des années cinquante comme en témoignent les dossiers d'archives avec par exemple la construction de la Cité des arts construite de 1960 à 1965. Parmi les projets conçus en 1942, seul le secteur ouest de Laprade sera remanié selon les grandes lignes prévues à l'origine. Comme nous l'avons vu, Roux-Spitz et Danis ne mettront que très partiellement en œuvre leur dessein. Au sortir de la guerre, l'îlot et ses maisons vides de leurs anciens occupants, expropriées mais pas encore rénovées ou démolies, sont laissées à l'abandon, rapidement pillées dans une période de pénurie très importante où le bois de chauffe fait par exemple cruellement défaut. « L'arrêt de tous les travaux imposé par les ordonnances allemandes, a empêché de donner suite soit aux démolitions, soit aux remises en état et ces immeubles évacués sont devenus l'objet de pillages constatés à maintes reprises par mes services et par la police [...] Des mesures d'urgence [doivent être] prises afin d'éviter ces déprédations qui causent d'importants dommages en enlevant notamment toutes les parties en bois des immeubles, portes, escaliers, etc... »<sup>2</sup> écrit M. Baudot, directeur des Services d'architecture et d'urbanisme, au préfet dans son rapport en date du 15 décembre 1944. Confirmant les craintes de Périer de Féral qui, sentant dès la fin de l'année 1943 que les travaux ne vont pas comme il l'a prévu, s'inquiète lors d'une conférence « [...] de savoir si ces logements ne seront pas utilisés un jour pour l'hébergement des réfugiés de toutes sortes »<sup>3</sup>, le contexte de crise du logement entraîne par ailleurs le peuplement de ces ruines par une nouvelle population de clochards et de squatteurs<sup>4</sup> qui pour certains resteront jusqu'aux nouveaux travaux de restauration entrepris plusieurs dizaines d'années plus tard. Pour endiguer ce problème, Périer de Féral préconise « de rendre ces logements inhabitables en y récupérant tout le

---

<sup>1</sup> LECUYER, R. *L'illustration*, 22 février 1941. Source : archives de la Commission du vieux Paris; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2.

<sup>2</sup> BAUDOT, *op. cit.* p.33

<sup>3</sup> Compte-rendu de conférence sur les travaux de l'îlot 16, 13 octobre 1943. Source : archives de la Commission du vieux Paris; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2.

<sup>4</sup> CH, M., « Protestations à la suite de l'expulsion de plusieurs familles de squatteurs dans le Marais », *journal inconnu*, s.d. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ; cote 2005/023/0002.

matériel possible »<sup>1</sup>. Comme on l'apprend en lisant le rapport de Baudot, la pénurie de logements est cependant telle au sortir de la guerre que la préfecture de la Seine est même obligée d'accepter de faire entrer de nouveaux locataires, à titre précaire, dans les logements vidés précédemment <sup>2</sup>, comble de l'ironie vis-à-vis des populations expulsées de 1941 à 1943.



Figure 55. Vue d'ensemble des 34-36 rue Geoffroy l'Asnier, 50-56 sur François Miron, 11-13 rue de Jouy (prise du 31 rue Geoffroy l'Asnier), 2 décembre 1964. Photothèque du Pavillon de l'Arsenal.

---

<sup>1</sup> Compte-rendu de conférence sur les travaux de l'îlot 16, *op. cit.* p.81

<sup>2</sup> BAUDOT, *op. cit.* p.33



Figure 56. Les futurs immeubles démolis de la rue de l'Hôtel-de-Ville, dessin de Germain Delatousche publié dans l'article « A propos des îlots insalubres » paru dans la revue *Beaux-Arts* le 10 septembre 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris, cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

En attente de la poursuite éventuelle des projets pour le secteur Ouest de l'îlot sous la coordination de Laprade sont ainsi obturées les baies accessibles des immeubles vidés de leurs habitants du 82 au 90 rue de l'Hôtel-de-Ville en vue de leur conservation pour « des relogements futurs » poursuit Baudot dans son rapport. Dans le secteur Est confié à Danis, c'est toute la rue du Figuier qui est obturée et dont l'accès est barré par des murs en moellons<sup>1</sup>. C'est donc progressivement un quartier fantôme, sans vie, sans commerces, et, par endroits, à moitié en ruine qui ressort de la guerre du fait de ces travaux à demi-réalisés faute de moyens bien que les expropriations, elles, aient été réalisées à tour de bras.

---

<sup>1</sup> BAUDOT, *op. cit.* p.33

## D. Après le creux de l'après-guerre, de la création du Festival du Marais au classement du Marais comme secteur sauvegardé

Nous pourrions nous attacher à étudier plus en détail les suites de la mise en œuvre du projet d'aménagement de 1942, décrites de façon très minutieuse dans le travail d'Alexandre Gady *L'îlot insalubre n°16, un exemple d'urbanisme archéologique*, mais, dans un souci de temps et de cohérence, nous avons fait le choix de nous concentrer davantage sur la compréhension de l'évolution du paysage social du quartier au travers des politiques urbanistiques et des opérations urbaines qui l'ont façonné.

*L'après-guerre : un quartier sinistré, vide de la moitié de ses anciens habitants*

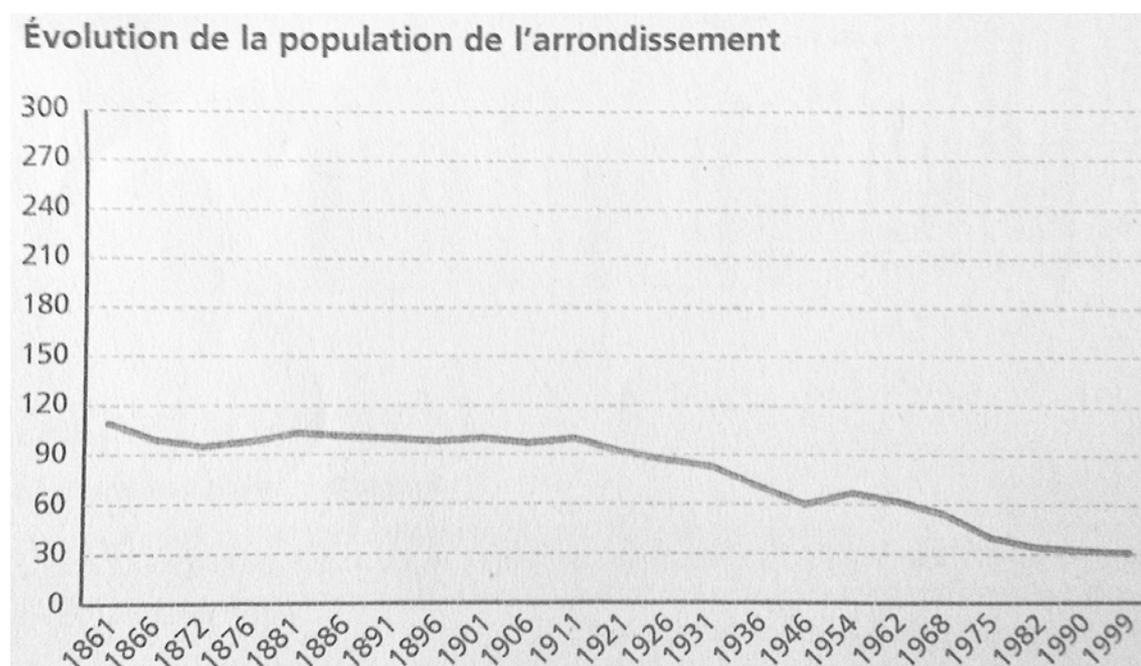
Pour les raisons que nous venons de citer dans le chapitre précédent, de nombreux exemples, comme celui de l'immeuble ci-dessous, montrent que jusque dans les années soixante-dix, l'îlot 16 conserve les traces de l'opération engagée dans les années quarante. L'accélération du processus de dégradation du bâti, mis en valeur par l'analyse précédente, tranche avec l'inertie du sort réservé à certains immeubles, squattés ou laissés à l'abandon.



Figure 57. L'immeuble du 24 rue Geoffroy-l'Asnier (hôtel Saint-Gervais) en 1941, 1957, 1976. Source: Photothèque du Pavillon de l'Arsenal.

En l'espace de quelques années c'est par ailleurs la moitié des habitants qui faisaient la vie du quartier qui ont disparu. Une étude de l'INSEE conservée dans les archives du bureau de recensement de la Mairie du IV<sup>ème</sup> établit en effet que de 1921 à 1962 le « quartier Saint-Gervais » est passé de 39 110 habitants à un peu plus de la moitié seulement, soit 23 060 personnes. En 1968, il ne reste plus que 19 720 habitants et en 1975, 13 800, outrepassant largement les prévisions de Périer de Féral qui

planifiait seulement une réduction de moitié de l'ancienne population dans sa présentation du plan d'aménagement en février 1944.



#### L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris perd, entre 1990 et 1999, 1550 habitants. Ce mouvement engagé depuis plus d'un siècle semble ces dernières années se ralentir.

Population en milliers d'habitants	1861	1921	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>4<sup>e</sup> arrondissement</b>	108,52	91,74	61,67	54,03	40,47	33,99	32,23	30,68
			évolution // au RP précédent :			-16,0%	-5,2%	-4,8%
<b>ses quartiers :</b>								
Saint-Merri	26,75	21,30	14,07	12,18	8,39	6,83	6,62	6,53
Saint-Gervais	43,61	39,11	23,06	19,72	13,80	11,91	11,42	10,61
Arsenal	16,99	18,83	16,11	15,14	12,30	10,32	9,91	9,46
Notre-Dame	21,17	12,51	8,44	7,00	5,98	4,93	4,27	4,08
<b>Paris</b>	<b>1 667,84</b>	<b>2 906,47</b>	<b>2 790,09</b>	<b>2 590,77</b>	<b>2 299,83</b>	<b>2 176,24</b>	<b>2 152,42</b>	<b>2 125,25</b>
			évolution // au RP précédent :			-5,4%	-1,1%	-1,3%
<b>part du 4<sup>e</sup> arr. dans Paris</b>	<b>6,51%</b>	<b>3,16%</b>	<b>2,21%</b>	<b>2,09%</b>	<b>1,76%</b>	<b>1,56%</b>	<b>1,50%</b>	<b>1,44%</b>

Figure 58. Evolution de la population du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Source : ATELIER PARISIEN D'URBANISME, Le 4<sup>ème</sup> en 1999, Résultats de structure du dernier recensement de la population d'après les sources de l'INSEE, Paris, 1999.

Toutefois, si les expropriations se sont faites dans les conditions douteuses que nous avons évoquées, et souvent en plein hiver et au cœur de la guerre, l'architecte Louis Arretche, que nous avons déjà cité, nuance le bilan social provoqué par le départ d'une grande partie de la population en rappelant les conditions de vie parfois très difficiles auxquelles celle-ci était soumise dans l'îlot insalubre :

« Il y a un peu d'hypocrisie dans certaines indignations concernant le départ d'une partie de la population du Marais : lorsqu'on couche à huit ou neuf personnes dans une ou deux pièces, sans avoir l'eau, la lumière, la moindre hygiène, quand on travaille dans les cours insalubres, sans que les conditions les plus élémentaires de sécurité soient assurées, je ne vois pas comment on pourrait dire qu'il faut maintenir une pareille

situation. Il est nécessaire d'épurer, de nettoyer, de mettre les habitants ou les travailleurs du quartier dans ce minimum de confort et d'hygiène que réclame une époque moderne. »<sup>1</sup>

Il faut souligner que les conditions du logement restent cependant très précaires malgré les quelques opérations de rénovation déjà entreprises. En 1954, plus de 70% des logements du Marais sont encore dépourvus de WC intérieurs et de salle d'eau<sup>2</sup>.

#### *La création du Festival du Marais en 1961*

C'est finalement grâce à l'initiative d'un groupe de jeunes amateurs d'art et d'histoire que l'on doit, au début des années 1960, un regain de prise de conscience face au délabrement croissant du quartier ainsi qu'à sa plongée dans une lente torpeur. C'est après avoir fait la rencontre d'un fabricant d'automates de la rue du Parc-Royal installé dans l'hôtel de Vigny, que l'on songe alors à détruire, que Michel Raude, alors jeune ingénieur passionné d'histoire et d'architecture, découvre d'un plafond Louis XIII de 90 m<sup>2</sup> fait de poutres peintes sous l'épaisse couche de plâtre tapissant l'atelier. C'est grâce à cette découverte que l'hôtel de Vigny est alors sauvé et inscrit, deux mois plus tard, sur la liste des monuments historiques<sup>3</sup>.



**Figure 59.** Hôtel de Vigny, 10, rue du Parc Royal, Paris (IIIème arrondissement). Photographie d'Eugène Atget. Source : site internet du musée Carnavalet.

---

<sup>1</sup> ARRETCHE, Louis, *op. cit.* p.68

<sup>2</sup> *Rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais*, document émanant du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme & du Ministère de la culture, Préfecture de Paris, Paris, 1996.

<sup>3</sup> PRASTEAU, Jean, « C'est au Marais que le théâtre est né », *journal inconnu*, s.d. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

Miche Raude, ainsi que le petit groupe de bénévoles qu'il a pu réunir pour travailler à l'hôtel de Vigny, souhaitent alors étendre leur action salvatrice à d'autres lieux du Marais. Pour ce faire, ils organisent, à l'hôtel de Vigny, une série de douze spectacles gratuits. Après avoir reçu un très bon accueil de Jean Benedetti, préfet de la Seine, Michel Raude peut entreprendre les démarches administratives qui aboutiront à la création de l'association pour le *Festival du Marais*, le 11 décembre 1961<sup>1</sup>, qui se tiendra de 1961 à 1993.



Figure 60. A gauche : affiche de l'édition de 1979. Source : site internet du festival du Marais : [festivaldumarais.over-blog.org](http://festivaldumarais.over-blog.org) II A droite : affiche de l'édition de 1985 consacrée à l'œuvre de Victor Hugo. Source : Affiche figurant dans *Typo, quand, qui, comment* de Friedl, Ott et Stein aux Editions Könemann, 1998.

La première manifestation du festival a lieu entre le 28 mai et le 14 juin 1962. Un dépliant, largement diffusé auprès des 10 000 spectateurs de l'évènement, expose les objectifs recherchés :

« Cent vingt demeures, presque quatre-vingts chefs d'œuvre d'architecture française classique, groupés sur quelques hectares autour d'une place merveilleuse : le quartier du Marais à Paris. Malgré la crasse qui le recouvre, malgré d'horribles bâtisses qui l'encombrent, malgré les pastiches qui le défigurent, le Marais est une ville à lui seul et l'une des plus belles qui soit. Les manifestations de théâtre et de musique qui s'y

<sup>1</sup> Site du festival du Marais : <http://festivaldumarais.over-blog.org/>

dérouleront n'ont pas d'autre but que de mieux le faire connaître, l'admirer et contribuer ainsi à sa sauvegarde et à sa rénovation. »<sup>1</sup>

Donnés dans les cours des hôtels d'Aumont et de Lamoignon ainsi que dans les églises Saint-Gervais et Sainte-Marie, ce premier *Festival du Marais* présente 35 spectacles (24 représentations théâtrales et 11 concerts<sup>2</sup>). Les pouvoirs publics et la presse incitent l'association à renouveler l'entreprise : les subventions des pouvoirs publics sont ainsi portées de 20 000 à 58 000 francs pour la préparation de la seconde édition de 1963<sup>3</sup>. Par ailleurs les 150 bénévoles continuent en dehors du festival à intervenir sur des chantiers, ils organisent des conférences et des visites guidées. Certains d'entre eux constituent notamment un casier archéologique et entreprennent l'étude d'un plan perspectif du Marais.

Si le festival voit sa dernière édition en 1993 après 25 manifestations, il aura néanmoins permis d'attirer l'attention du grand public sur les trésors de l'îlot insalubre et de faire vivre le patrimoine exceptionnel du Marais. Par ailleurs sa création en 1961 entraîne celle de son association jumelle tout aussi décisive dans la sauvegarde de l'ancien îlot insalubre : l'association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique.

#### *La création de l'association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique en 1963*

En effet c'est pour donner un cadre juridique aux diverses activités des bénévoles en dehors du festival (chantiers de rénovation, visites, bibliothèque, etc) qu'est créée, le 4 octobre 1963, l'association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique. Le but que se donne Paris historique est « d'entreprendre et de mener toute action permettant de promouvoir, de protéger et de faire connaître les quartiers de Paris et des communes d'Île-de-France, afin de faire reconnaître et de sauvegarder leur harmonie architecturale, urbaine et sociologique »<sup>4</sup>.

L'association s'installe au rez-de-chaussée de l'hôtel de Beauvais et entreprend de démontrer, grâce à l'exemple de la rénovation de la maison d'Ourscamp au 44-46 rue François-Miron, louée à la Mairie de Paris et reposant sur un magnifique cellier voûté

---

<sup>1</sup> Site du festival du Marais, *op. cit.* p.86

<sup>2</sup> PRASTEAU, Jean, *op. cit.* p.85

<sup>3</sup> Site du festival du Marais, *op. cit.* p.86

<sup>4</sup> Source : site internet de l'association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique : <http://www.paris-historique.org/>

gothique datant du XIII<sup>ème</sup> siècle, que la réhabilitation des vieux bâtiments du quartier est tout à fait possible, dans la lignée des idées défendues par Laprade. On peut souligner l'ironie du fait que cette maison, dont avait fait l'acquisition la Ville suite à l'expulsion de ses habitants dans les années quarante, est finalement louée en l'état à l'association qui prend à sa charge les rénovations. Les locaux du Paris historique seront installés dans la vieille bâtisse en 1989, et le demeurent toujours aujourd'hui.

*Années soixante : La loi Malraux sur la protection du patrimoine historique et esthétique de France et le classement du Marais comme secteur sauvegardé*

C'est notamment grâce à ces différentes initiatives des parisiens qu'André Malraux, alors Ministre de la culture, parvient à faire adopter par le parlement le 4 août 1962 la loi n°62-903 venant « compléter la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière ».

Grâce à cette nouvelle disposition législative, une attention privilégiée est accordée aux abords des monuments qui méritent, selon André Malraux, d'être protégés et non plus seulement les monuments, tels des « chefs-d'œuvre » sans écrin comme il l'expose à l'Assemblée nationale en juillet 1962:

« [...] Ici est le point décisif : [...] l'âme [du] passé n'est pas faite que de chefs-d'œuvre, en architecture un chef-d'œuvre isolé risque d'être un chef-d'œuvre mort ; si le palais de Versailles, la cathédrale de Chartres appartiennent aux plus nobles songes des hommes, ce palais et cette cathédrale entourés de gratte-ciel n'appartiendraient qu'à l'archéologie; si nous laissons détruire ces vieux quais de la Seine semblables à des lithographies romantiques, il semblerait que nous chassions de Paris le génie de Daumier et l'ombre de Baudelaire. Or sur la plupart de ces quais au-delà de Notre-Dame ne figure aucun monument illustre, leurs maisons n'ont de valeur qu'en fonction de l'ensemble auquel elles appartiennent. Ils sont les décors privilégiés d'un rêve que Paris dispensa au monde, et nous voulons protéger ces décors à l'égal de nos monuments. C'est relativement facile. L'initiative privée est en train de transformer en appartements de luxe les modestes appartements des quais anciens. Juste à temps, car la façade intacte d'une maison ancienne appartient à l'art, mais l'intérieur intact de la même maison appartient au musée ou au taudis, et plus souvent au taudis qu'au musée. Sauvegarder un quartier ancien, c'est donc à la fois en préserver l'extérieur et en moderniser l'intérieur, et pas nécessairement au bénéfice du luxe, puisqu'un certain nombre de maisons restaurées de l'îlot rive gauche sont destinées aux étudiants. Une opération de restauration consiste à conserver au quartier considéré son style propre, tout en transformant les aménagements internes des édifices de façon à

rendre l'habitat moderne et confortable. [...] La restauration concilie deux impératifs qui pouvaient paraître jusque-là opposés : conserver notre patrimoine architectural et historique et améliorer les conditions de vie et de travail des Français. »<sup>1</sup>

La loi vise ainsi, par l'intermédiaire de la création d'un secteur sauvegardé, à associer « sauvegarde » et « mise en valeur » dans une démarche d'urbanisme qualitatif où, tout en préservant architecture et cadre bâti, on permet une évolution harmonieuse des quartiers anciens -même si ceux-ci ne comportent pas de monuments- et une amélioration sensible du confort des habitants. Pour veiller à l'application de ce texte est alors créée une nouvelle section de la Commission supérieure des monuments historiques. Si le premier secteur sauvegardé concerne la ville de Sarlat en Dordogne<sup>2</sup>, le Marais est l'un des secteurs en ligne de mire directe du ministre comme le laisse deviner l'extrait de son discours ci-dessus quand il parle « de ces vieux quais de la Seine » faisant face à Notre-Dame.

#### *1964, Le Marais devient secteur sauvegardé*

Deux années après la loi Malraux, le Marais, englobant l'ancien îlot insalubre, devient effectivement secteur sauvegardé. La mise au point du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de l'îlot insalubre est alors confiée à Louis Arretche et Michel Marot, tous deux Architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux historiques, à l'architecte Paul Vitry, et assistés de Maurice Minost, Architecte en chef de l'agence du Marais. En tant que secteur sauvegardé, les objectifs pour le quartier sont les suivants<sup>3</sup> :

- Éviter la disparition du patrimoine historique ou son atteinte irréversible ;
- Favoriser la restauration et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine tout en permettant son évolution.

Le premier projet de plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, soumis en 1969 à l'examen du conseil de Paris, repose sur un travail d'analyse minutieux et considérable, îlot par îlot et immeuble par immeuble, qui constituera

---

<sup>1</sup> «Intervention à l'Assemblée nationale, séance du 23 juillet 1962», intervention au cours de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat relatif à la protection du patrimoine artistique et esthétique de la France, *Journal officiel*, débats parlementaires, n° 67 AN, 24 juillet 1962, pp2775-2780

<sup>2</sup> Communiqué de presse «50 ans de culture». Source : site électronique du Musée du Louvre

<sup>3</sup> «Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais», plaquette rédigée et distribuée par la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, 2009

alors un guide des futures transformations architecturales du quartier bien qu'il n'ait pas été alors définitivement approuvé<sup>1</sup>.



Figure 61. Extrait du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais actuellement applicable. Source : Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, 2009.

*Maintien de certains ateliers permis par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais dans les années quatre-vingt*

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais est ensuite régulièrement révisé, la dernière version sera d'ailleurs présentée et discutée à la Commission du vieux Paris fin janvier 2014. Il est certainement déjà trop tard pour faire revenir la tradition artisanale et industrielle chassée de l'îlot suite aux décisions politiques

<sup>1</sup> Rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, document émanant du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme & du Ministère de la culture, Préfecture de Paris, Paris, 1996

prises dans le cadre du plan d'aménagement de 1942 qui entendait réserver le quartier aux intellectuels, mais il est important de souligner la volonté du plan de sauvegarde de ramener ces activités dans la vie du Marais :

« Aux termes de la délibération du conseil de Paris adoptée le 27 novembre 1978, [s'est ajoutée] une orientation importante : permettre le maintien de nombreuses entreprises artisanales et industrielles, alors que le plan proposé antérieurement prescrivait fréquemment la démolition des locaux affectés au travail de fabrication et excluait pratiquement tout projet en vue de leur amélioration et de leur adaptation.

C'est sur la base de ces objectifs nouveaux que l'équipe des architectes du PSMV, l'atelier parisien d'urbanisme et la direction de l'aménagement urbain de la ville de Paris, en liaison avec les services de l'architecte des bâtiments de France, ont procédé à un réexamen complet du projet de plan. »<sup>1</sup>

Si cette orientation a sans doute permis le maintien de certaines industries au nord du Marais, ce dont l'actuel panel de boutiques autour des rues des Franc-Bourgeois, des Archives et Saint-Antoine laisse à douter, il est certainement trop tard en revanche pour l'ancien îlot insalubre qui ne comporte plus en terme d'artisanat que quelques boutiques d'antiquaires – si tant est que l'on puisse les classer parmi les artisans - dans les cours intérieures du « village Saint-Paul » et les Compagnons du devoir installés dans la maison en contrebas de la façade sud de Saint-Gervais, dans l'un des seuls immeubles épargnés par les démolitions opérées rue de l'Hôtel-de-Ville sous la direction de Laprade. Ces enseignes d'antiquaires ne sont d'ailleurs pas antérieures au plan de 1942, bien au contraire, puisque qu'elles se sont installées dans l'ancien îlot des Jardins-Saint-Paul après la vaste opération de curetage de celui-ci que nous étudierons dans le dernier chapitre. D'après le recensement effectué auprès de la population du quartier, les chiffres publiés par l'INSEE à la toute fin du XXème siècle en 1999, soit après la fin de tous les grands travaux qui seront entrepris dans l'îlot, indiquent que les habitants du quartier sont pour 20,4% des cadres de la fonction publique, des intellectuels ou des artistes, pour 19,3% des cadres d'entreprises tandis que les ouvriers qualifiés et non qualifiés ne sont plus 5,8% (contre 10,6% à Paris), les commerçants 4,5% et les artisans 1,6%<sup>2</sup>. C'est donc bien une évolution sociologique conforme aux souhaits des édiles des années quarante qui a vu le jour.

---

<sup>1</sup> Rapport PSMVM, *op. cit.* p.90

<sup>2</sup> ATELIER PARISIEN D'URBANISME, *Le 4ème en 1999, Résultats de structure du dernier recensement de la population d'après les sources de l'INSEE*, Paris, 1999

## E. Le remaniement de l'îlot des Jardins Saint-Paul par Félix Gatier et André Nowicki de 1972 à 1979

### *Un quartier sauvé de la destruction*

Suite au classement du Marais en tant que secteur sauvegardé en 1964, la mise au point du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de l'îlot insalubre est confiée comme nous l'avons vu à Louis Arretche et Michel Marot, tous deux Architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux historiques, à l'architecte Paul Vitry, assistés de Maurice Minost, architecte en chef de l'agence du Marais. L'agence du Marais a été en effet mise en place pour veiller à la mise en place du plan et pour permettre l'encadrement des initiatives publiques et privées<sup>1</sup>.

Des remaniements relativement radicaux sont tout d'abord projetés pour cette partie du troisième lot de l'îlot insalubre, dans la lignée du plan proposé en 1944 par Robert Danis qui prévoyait d'importantes destructions comme nous l'avons vu précédemment. Maurice Minost rappelle ainsi dans un article publié en 1973 dans *Connaissance de Paris*:

« Pour montrer à quel point les esprits étaient imperméables aux charmes (de ce quartier), nous devons dire que le projet d'aménagement consistait non seulement à raser tout l'ensemble, mais aussi à le remplacer par de bons blocs d'immeubles parallèles, face au sud, disposés à la façon d'un peigne... Heureusement, l'ampleur du programme était trop forte, l'essoufflement gagnait les responsables, et les idées avaient évolué. »<sup>2</sup>

En effet, les immeubles composant l'îlot délimité par les rues Charlemagne, Saint-Paul, des Jardins-Saint-Paul et du quai des Célestins, bien qu'ayant un passé très riche puisque ces rues furent habitées par Rabelais puis Molière, ne comportent pas d'hôtels prestigieux et ne présentent a priori pas d'intérêt architectural évident comme en témoignent ci-après les avis rendus en 1945 au Préfet de la Seine par l'Architecte en chef des Monuments historiques Charles Halley. Quelques décennies plus tard, cette vision et le sort réservé à ces immeubles, « sans intérêt d'un point de vue Monuments historiques » selon les termes de M. Halley, ont bien changé. Ces derniers sont dorénavant perçus comme élément fondamental du paysage du quartier grâce au plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. Maurice Minost

---

<sup>1</sup> Rapport PSMVM, *op. cit.* p.90

<sup>2</sup> MINOST, Maurice, *op. cit.* p.21

les désigne comme « de bonnes vieilles maisons qui figurent sur les plans de sauvegarde sous la désignation de « maisons d'accompagnement », [...] sans lesquelles il n'y aurait pas de quartier du Marais, et dans lesquelles réside toujours la population traditionnelle »<sup>1</sup>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
BEAUX-ARTS.  
MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES.

DÉPARTEMENT : Seine ÉDIFICE : 21 boulevard des Capucines  
COMMUNE : Paris 1<sup>er</sup> Architecte en chef : Halley  
DEMANDE. 20 AVR 1945 RÉPONSE.  
12 rue de Valenciennes MONUMENTS HISTORIQUES  
Palais-Royal, le 19 19 45 Paris, le 20 avril 19 45

M. l'Architecte en chef des monuments historiques et sites est prié de vouloir bien faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans l'op. piéce ci-jointes. Je lui serais obligé de le retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

PIÈCES COMMUNIQUÉES.  
Arrêté de la Préfecture de la Seine  
2 arrêtés de réquisition  
du 13/45.

OBJET DES PIÈCES.  
Réquisition de terrain en vue de leur démolition

Retourner à Monsieur le MINISTRE de l'Éducation Nationale - Direction Générale des Beaux-Arts - Bureau des Monuments Historiques - Les documents ci-joints ont été arrêtés ci-joints et cités :  
3 rue de Valenciennes  
10 et 11 rue des Jardins Saint-Paul  
et présentant un grand intérêt du point de vue des monuments historiques.

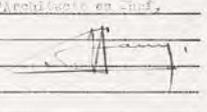
Architecte en chef,  


Figure 62. Avis rendu au Préfet de la Seine par Charles Halley, architecte en chef des monuments historiques en 1945. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001.

CHARLES HALLEY  
ARCHITECTE EN CHEF  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
14, RUE DE TOURNON 14  
PARIS-VI\* - TÉL. DAN. 6692

Paris, le 1er juin 1945  
l'Architecte en Chef CH. HALLEY

Monsieur le MINISTRE de l'Éducation Nationale  
Direction Générale des Beaux-Arts  
Bureau des Monuments Historiques  
3 rue de Valois Paris

Seine  
Paris, IV<sup>e</sup>  
Ilot I6  
I pièce jointe.

-5 JUIN 1945  
MONUMENTS HISTORIQUES

Comme suite à l'arrêté de la Préfecture de la Seine, portant réquisition de la parcelle sise 10 rue des Jardins Saint-Paul, que vous avez bien voulu m'adresser le 5 mai dernier et que je vous retourne ci-joint, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a rien d'intéressant du point de vue Monuments historiques, à cet emplacement.



<sup>1</sup> MINOST, Maurice, *op. cit.* p.21

Le remaniement de l'îlot, envisagé comme une opération de restauration « en vue d'une destination exclusivement sociale »<sup>1</sup>, devient un enjeu majeur pour la Ville de Paris, propriétaire de celui-ci. Il faut d'ailleurs noter que la ville de Paris avait en premier lieu acquis les immeubles en vue, pour la majeure partie, de leur démolition comme en attestent les avis par Charles Halley. Couvrant plus de 9 000 m<sup>2</sup>, le secteur comprend en 1968 environ 400 logements et 330 chambres isolées dans les combles<sup>2</sup>.

Le premier plan est examiné par le conseil de Paris le 12 juillet 1968 sur la proposition du préfet Maurice Doublet. Mais il faut attendre le 30 mars 1973 pour que soit signée la convention confiant à la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), société d'économie mixte dont la ville détient 37,5% du capital, la maîtrise d'œuvre, les opérations de relogement et la restauration de l'îlot<sup>3</sup>. La RIVP assurera de ce fait la gestion des logements et des locaux commerciaux et artisanaux pendant 50 ans<sup>4</sup>, soit jusqu'en 2023, durée des baux emphytéotiques qui lui sont accordés.

#### *Un exemple d'illustration concret des principes du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais*

L'architecture du projet est confiée aux architectes Félix Gatier et André Nowicki dès 1964 qui doivent faire de cette réhabilitation un exemple d'illustration concret des principes du plan de sauvegarde et de mise en valeur<sup>5</sup> :

- réalisation « d'opérations-tiroir », permettant de reloger immédiatement sur place la population traditionnelle préexistante
- recherche de solutions allégeant les prix de revient pour la restauration de logis modestes sans pour autant sacrifier le confort de base
- instauration de locations à prix modérés, réservée aux habitants évincés d'autres immeubles à traiter

---

<sup>1</sup> CAZAUX, Maurice, « La restauration du quartier Saint-Paul coûte 3.000 F au mètre carré », *Le Figaro*, s.d. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

<sup>2</sup> GATIER, Félix, *Secteur sauvegardé du Marais, les jardins Saint-Paul, Paris IV<sup>ème</sup> arrdt*, dossier réalisé à l'issue du séminaire Franco-Polonais organisé à Nancy, 4-5 et 6 décembre 1980. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

<sup>3</sup> CAZAUX, Maurice, *op. cit.* p.94

<sup>4</sup> « La réhabilitation de l'îlot des Jardins-Saint-Paul à Paris », *Le Moniteur*, 1<sup>er</sup> juin 1981. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

<sup>5</sup> MINOST, Maurice, *op. cit.* p.21

- création d'une vie intérieure de l'îlot : cheminements intérieurs librement accessibles depuis les voies limitrophes, traitement des sols, plantations, aires de jeux et de repos, boutiques ouvertes sur le cœur de l'îlot

Plusieurs équipements publics sont par ailleurs intégrés au programme, notamment un foyer de personnes âgées comprenant quatre-vingt studios et trois logements de fonction, ainsi qu'une crèche et qu'une halte-garderie construite au-dessus d'un parking souterrain enjambant une usine de ventilation du RER<sup>1</sup>.

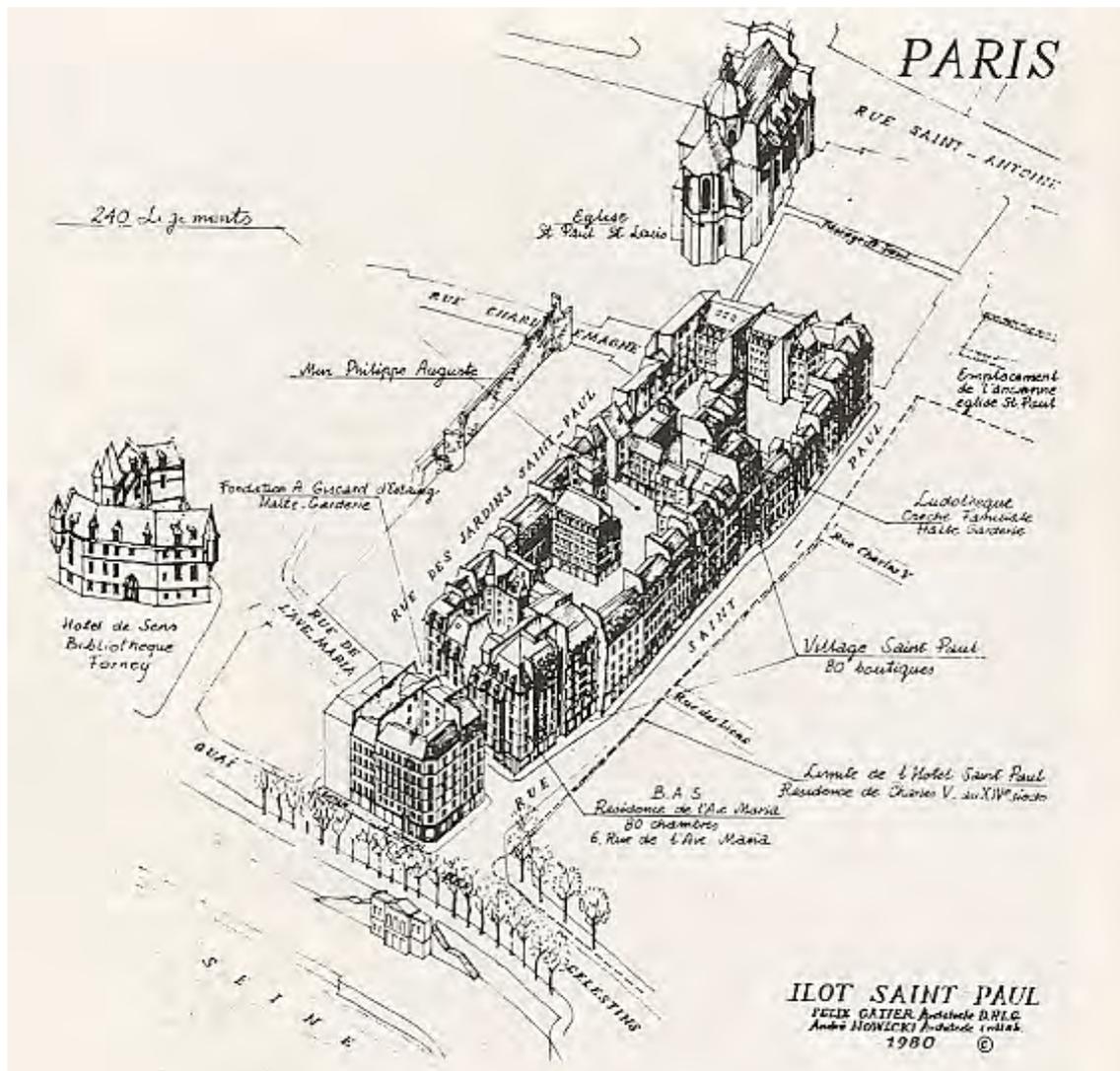


Figure 63. Axonométrie du plan d'aménagement des « Jardins Saint-Paul » projetée par André Nowicki et Félix Gatier, 1980. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002.

<sup>1</sup> « La réhabilitation de l'îlot des Jardins-Saint-Paul à Paris », *op. cit.* p.94

*L'impossibilité d'une réhabilitation légère du fait du délabrement profond de la structure des immeubles*

Si les maisons de l'îlot ont échappé au plan de Danis qui prévoyait, comme nous l'avons vu, la destruction avancée du secteur, il n'en demeure pas moins qu'une restauration légère qui permettrait de maintenir les habitants des immeubles dans leurs logements pendant les travaux de réfection s'avère vite impossible. En effet « aucune autre possibilité n'a été laissée par les Bâtiments de France à la ville de Paris, propriétaire de l'îlot, et à la Régie immobilière, en charge des opérations de réhabilitation, qu'une solution de restauration lourde, c'est-à-dire réfection des charpentes dans 80% des cas, de 60% des linteaux de fenêtres, de 50% des planchers »<sup>1</sup> écrit le journaliste Maurice Cazaux dans un article pour le Figaro. Cette vision est cependant contestée par l'association intitulée « l'intercomité du Marais » qui juge qu'une réfection légère aurait suffi dans la plupart des immeubles<sup>2</sup>, défendant notamment par ce biais le devenir des familles de squatteurs expulsées et auxquelles la mairie de Paris ne peut et ne veut pas assurer le relogement<sup>3</sup>. La focalisation et la concentration des moyens sur ce secteur précis au détriment d'autres ensembles de bâtiments du Marais sont par ailleurs reprochées à la ville, qui souhaite en faire un exemple de rénovation réussie selon les préceptes de la loi Malraux. Les dépenses très importantes engagées pour la rénovation de l'îlot, qualifiées de « surcoût esthétiques et urbanistiques »<sup>4</sup> par Maurice Minost donnent en effet lieu à la pleine application de la loi en question : trois ministères s'associent à l'œuvre de la Ville afin de couvrir ces « surcoûts », à savoir, les ministères des Affaires culturelles, de l'Équipement et de l'Environnement. Par ailleurs un soin tout particulier est apporté à la réfection des façades et des toitures dont l'aspect et les matériaux doivent être en adéquation avec la nature et l'histoire du lieu<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> CAZAUX, Maurice, *op. cit.* p.94

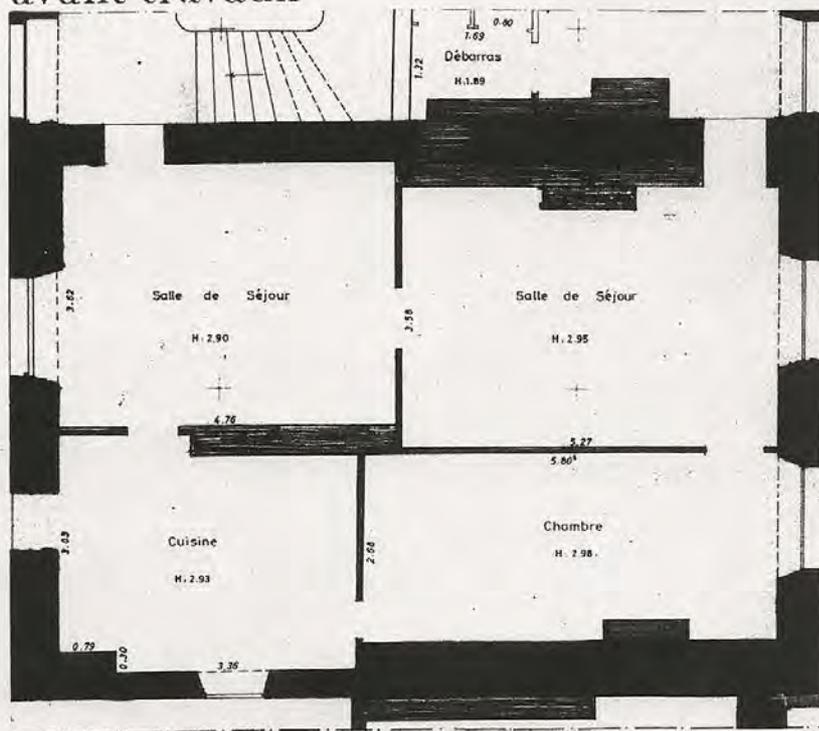
<sup>2</sup> HUSSON, M.C., « Cette réhabilitation dont la ville de veut pas... », *journal inconnu*, s.d. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

<sup>3</sup> CH, M., « Protestations à la suite de l'expulsion de plusieurs familles de squatters dans le Marais », *journal inconnu*, s.d. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002

<sup>4</sup> CAZAUX, Maurice, *op. cit.* p.94

<sup>5</sup> « La réhabilitation de l'îlot des Jardins-Saint-Paul à Paris », *op. cit.* p.94

avant travaux



21 rue SAINT PAUL



après travaux

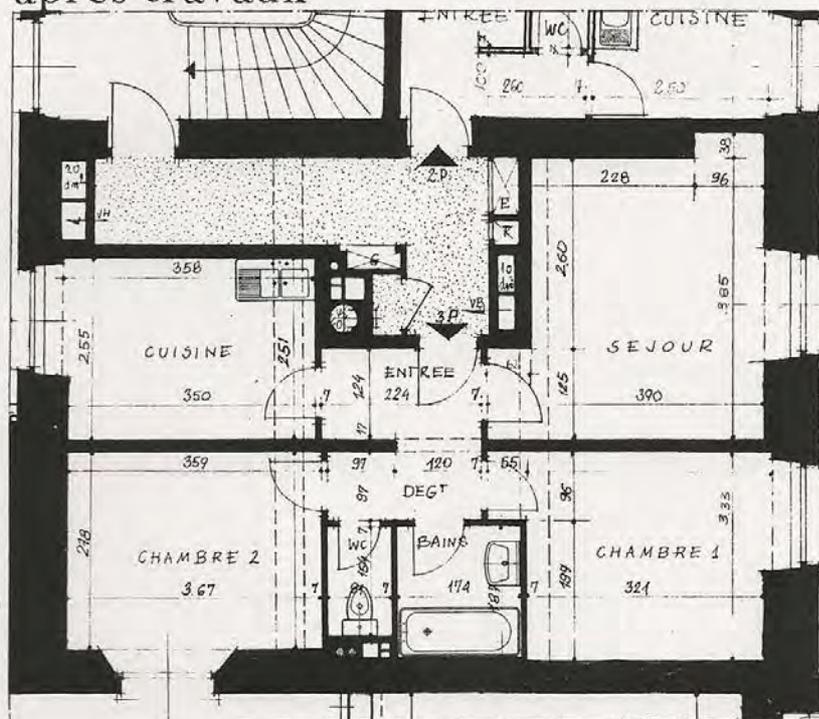


Figure 64. Plan d'un appartement au 21 rue Saint-Paul avant et après réfection par Félix Gatier et André Nowicki de 1972 à 1979 dans l'ilot des Jardins-Saint-Paul. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 2005/023/0002.

### *Des mesures prises par le Conseil de Paris pour éviter le départ forcé des habitants du quartier*

La difficulté essentielle de l'opération de restauration de l'îlot des Jardins Saint-Paul réside dans le problème du relogement. Il n'est plus question de renouer avec les procédés d'expropriations employés pendant la guerre, même si beaucoup d'immeubles sont devenus la propriété de la Ville par ce biais.

Pour éviter le départ forcé des habitants des immeubles rénovés, le Conseil de Paris prévoit en 1975 que les anciens habitants de l'îlot ne paieraient que 5 francs de loyer par mètre carré et par mois (150 francs pour un studio et 300 francs pour un beau trois-pièces) lorsque leurs ressources sont inférieures au plafond H.L.M., 7 francs jusqu'à 150% du plafond, et 9,5 francs pour des ressources supérieures<sup>1</sup>. D'autre part, la mise en œuvre de financements publics du Crédit foncier et des Caisses d'épargne plafonne également les loyers tout en exigeant que les locataires ne dépassent pas certains plafonds de ressources. Pour reloger les 219 familles qui seront au final relogées avec l'aide de la RIVP et pour effectuer les travaux, il faudra au total quarante et cinquante millions de francs, soit environ 3500 francs au mètre carré habitable<sup>2</sup>, selon Maurice Cazaux qui dresse un bilan aux termes des travaux en août 1979.



Figure 65. Photographies actuelles des cours intérieures des Jardins Saint-Paul, 2010.

---

<sup>1</sup> GATIER, Félix, *op. cit.* p.94

<sup>2</sup> CAZAUX, Maurice, *op. cit.* p.94

## Conclusion

Le premier plan d'aménagement de la fin des années 30 impliquait, comme nous l'avons vu, l'éviction totale des habitants du quartier, et a fortiori des foyers modestes, puisqu'il prévoyait le remplacement des « taudis » par un ensemble de bâtiments modernes qui auraient accueilli des annexes et des logements pour l'administration. Si ce premier plan fut abandonné, ce n'est non pas pour son caractère « anti-social » radical mais au nom de la valeur des pierres et du pittoresque de ces rues chargées d'histoire, témoins inestimables du vieux Paris. Au cours de mes recherches, très rares sont les documents officiels ou articles de presse datant de cette époque que j'ai trouvés qui mentionnaient la protection des habitants du quartier, si ce n'est pour en dénoncer les conditions de vie insalubres. Nous avons même vu que la volonté de transformer le quartier en un lieu « calme » et « dédié à la réflexion culturelle » est clairement affichée et plébiscitée par les différents acteurs politiques comme la commission des Monuments historiques. Ainsi s'est dessinée la volonté affirmée et affichée de repousser les pauvres hères et les ouvriers obstruant les cours des immeubles vers la périphérie de Paris au profit de la mise en place d'un paysage social plus cultivé, et de ce fait plus aisé. Le processus d'expulsions et d'expropriations qui s'enclenche avec la loi du 1 mars 1942 permet alors de concrétiser cette vision politique, et s'amplifie dans le contexte d'occupation et de collaboration de la France de Vichy avec la déportation massive de la population juive établie dans ce quartier.

Il faudra attendre la loi Malraux de 1964 pour que cette entreprise urbanistique retrouve du sens en établissant un cadre de protection et de mise en valeur du patrimoine plus propice à un épanouissement et à un renouveau général du quartier tant sur le plan architectural que social avec la réappropriation des actions de sauvegarde par les habitants.

*Une situation historiquement paradoxale : la volonté de retour à une mixité sociale*

En l'espace d'un siècle à peine, l'ancien îlot insalubre a quitté ses frusques pour devenir un quartier où le prix du mètre carré est parmi les plus élevés de la capitale, en troisième place après les VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> arrondissements, et où les logements sociaux ne représentent que 7 à 8% du parc immobilier. L'enjeu d'une

restauration de la mixité sociale est de ce fait devenu un objectif de premier plan pour la municipalité du IV<sup>ème</sup> arrondissement, qui souhaite atteindre 10% de logements sociaux d'ici fin 2014. En 1999, la part des locataires d'un logement HLM parmi les habitants du quartier était de 7,6%, soit deux fois moins que la moyenne parisienne de 16,7%<sup>1</sup>. En témoigne l'onéreuse opération de réhabilitation de l'un des derniers immeubles insalubres du quartier, entreprise conjointement par la mairie du IV<sup>ème</sup> arrondissement et la société immobilière d'économie mixte de la ville de Paris (SIEMP) à l'angle de la rue de Turenne et de la rue Saint-Antoine et destinée à accueillir onze appartements à caractère social.



Figure 66. Rénovation de l'immeuble insalubre de l'angle de la rue de Turenne et de la rue Saint-Antoine.

---

<sup>1</sup>*Op. cit.* note 2 page 91

## Sources

### Archives de la Commission du vieux Paris

#### *Documents administratifs et rapports officiels*

Statistiques sur les îlots tuberculeux, situation au 31 décembre 1920, Casier sanitaire?. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

BAUDOT, note sur l'évacuation de l'îlot insalubre n°16, opération n°4 adressée par la Direction des services d'architecture et d'urbanisme au Secrétaire général de la préfecture de la Seine (Guy Périer de Féral), 8 septembre 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

BUSSIERE, A., Préfet de police, lettre adressée au Préfet de la Seine, 26 août 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

PERIER DE FERAL, Guy, secrétaire général à la préfecture de la Seine, rapport relatif à l'éviction de l'îlot 16 adressé au Préfet de la Seine, 13 février 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

CARMOUCHE, inspecteur général adjoint chargé du service spécial de coordination, compte-rendu de l'éviction de la 10<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre 16. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

BAUDOT, note sur l'îlot insalubre n°16 et l'expropriation de l'Imprimerie du Palais, 20 rue Geoffroy-l'Asnier, adressée à M. Roux-Spitz, architecte en charge de l'Hôtel d'Aumont, 27 mai 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Compte rendu de l'éviction de la 8<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 15 octobre 1942 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 17 octobre 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

PERIER DE FERAL, Guy, lettre ayant pour objet le «paiement d'indemnités aux expropriés de race juive » adressée par le Commissariat général aux questions juives au Préfet de la Seine, 4 février 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

PERIER DE FERAL, Guy, secrétaire général à la préfecture de la Seine, rapport relatif à l'éviction de l'îlot 16 adressé au Préfet de la Seine, 27 janvier 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Tableau chronologique et plan de phasage des opérations préliminaires pour l'aménagement de l'îlot insalubre n°16 (réquisitions, évictions, démolitions), date inconnue (février 1942 ?). Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Compte rendu de l'éviction de la 4<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 16 juillet 1942 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 24 juillet 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Compte rendu de l'éviction de la 10<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 21 janvier 1943 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 23 janvier 1943. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Note sur le relogement de Me Merger adressée par l'inspecteur général adjoint chargé du Service spécial de coordination à la Préfecture de la Seine aux Services du secrétariat général, 10 avril 1943. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

CAZAUX, lettre adressée au directeur de l'entreprise GROBOIS installée 11 rue du Fauconnier, Secrétariat général des affaires administratives et techniques, 13 août 1943. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2

Compte-rendu de conférence sur les travaux de l'îlot 16, 13 octobre 1943. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2

PERIER DE FERAL, Guy, secrétaire général à la préfecture de la Seine, lettre sur le financement du projet d'aménagement de l'îlot 16 adressée au Préfet de la Seine, février 1944. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

BAUDOT, directeur des services d'Architecture et d'urbanisme, rapport au préfet de la Seine sur les mesures de sécurité à prendre dans l'îlot 16, 15 décembre 1944. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2

### *Pétition au Maréchal Pétain pour la sauvegarde de l'îlot*

Liste des personnalités signataires de la pétition « pour la défense de la beauté de Paris », accompagnant la requête au Maréchal de France écrite par Marcel Raval en 1941. Cote : fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2

### *Pétitions d'habitants expulsés*

Requête et pétition pour un sursis d'expulsion adressée au préfet de la Seine signée par 275 locataires, 10 commerçants et 10 signatures représentant les « prisonniers ou absents », habitant au 16 rue Charlemagne, mars 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

Pétition « destinée à l'arrêt de l'expropriation, de l'éviction et de la démolition de l'îlot 16 » signées par 1107 personnes résidant dans l'îlot, 4 avril 1945. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1

### *Articles de journaux*

LECUYER, R. *L'illustration*, 22 février 1941. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 2.

JARRY, Paul, « A propos des îlots insalubres », *Beaux-Arts*, 10 septembre 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

RUEN, Charles, « La fin des taudis de l'îlot 16, les expulsés de la tranche 2 ont eu un délai de 3 mois », *La France socialiste*, 10 avril 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

RUEN, Charles, «L'évacuation de l'îlot 16 est terminée, point de drames ! Mais des vexations bien inutiles !... », *La France socialiste*, 18 avril 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

RUEN, Charles, «Nouvelles expulsions dans l'îlot 16, un boulanger père de trois enfants s'inscrit au chômage...parce que le logis de remplacement ne comportait ni boutique, ni fournil », *La France socialiste*, 20 avril 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

RUEN, Charles, «Les expulsés de l'îlot 16 obtiennent un délai... Les habitants de la rue Geoffroy-l'Asnier n'encourent l'expulsion que le lendemain du prochain terme », *La France socialiste*, 20 avril 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

RUEN, Charles, « On expulse aujourd'hui dans l'îlot 16 ; des familles qui n'ont pu se loger dans les délais fixés coucheront peut-être ce soir à la belle étoile », *La France socialiste*, 22 avril 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

PAUL, Albert, « La démolition des îlots insalubres, le délicat problème des expropriations », *Les nouveaux temps*, 2 juin 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

NARDY, Auguste, « L'assainissement de Paris, la mortalité par tuberculose est très élevée dans les îlots insalubres », *L'œuvre*, 11 juillet 1942. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

PILLEMENT, Georges, « Un scandale : les services de la ville de Paris aggravent volontairement la crise du logement. », *Gavroche*, 15 mars 1945. Cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 3

## Bibliothèque de l'association du Paris historique

### *Ouvrage*

DARGUIER, Léo, *Les îlots insalubres et glorieux de Paris*, Editions du Laurier Noir, Paris, 1946. Cote 5911

### *Thèse*

KEHREN, J.N., MAHAMOODALLY, N., SCHNEIDER, C., Thèse sur la sauvegarde et la mise en valeur du Marais, s.d. Cote A 724 bis

## Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

### *Documents administratifs et rapports officiels*

Dossier de recensement du patrimoine historique et archéologique du IV<sup>ème</sup> arrondissement, Paris. Cote 96/25/855

Lettre d'Achille Carlier, premier grand prix de Rome en 1930, au Maréchal Pétain lui demandant d'intervenir afin de stopper les démolitions amorcées dans le Marais, 4 mars 1941. Cote 96/25/855

Avis de réquisition des immeubles au 8-10 et 12 rue Charlemagne en vue de leur démolition émanant de la Préfecture de la Seine, Paris, 26 novembre 1942. Cote 96/25/855

PERIER DE FERAL, Guy, *Projet d'aménagement de l'îlot 16*, document de la Préfecture de la Seine adressé au bureau des Monuments historiques, Paris, 2 février 1944. Cote 81/075-04/0001

Note sur la réquisition en vue de leur démolition des immeubles au 4-8 et 10 à 14 rue du Pont Louis-Philippe, 5 à 9 rue du Grenier-sur-l'Eau, 5 à 19 rue Geoffroy l'Asnier, 1 à 6 impasse Putigneux de F. Sorlin (Préfecture de la Seine ?) à M. Barbot, Sous-chef du bureau de l'Architecture (Préfecture de la Seine ?), Paris, 30 mars 1944. Cote 96/25/855

PAQUET, Pierre, *Rapport à la commission sur le Plan d'Aménagement de la Ville de Paris, Examen du projet concernant l'îlot N°16*, Ministère de l'Education Nationale, Beaux-Arts, Monuments Historiques, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1944. Cote 0081/075-04/0001

Lettre du Conseiller d'Etat secrétaire général des Beaux-Arts G. Hilaire au Préfet de la Seine à propos du second avant-projet d'aménagement de l'îlot insalubre n°16, Paris, 8 août 1944. Cote 0081/075-

04/0001

Procès verbal du Préfet de la Seine au Ministre de l'Education nationale et à la Direction générale de l'architecture à propos des déprédations commises suite aux évacuations de personnes d'immeubles du Marais, Paris, 16 février 1945. Cote 0081/075-04/0001

Avis sur l'intérêt architectural du point de vue Monument historique remis par l'Architecte en chef des Monuments historiques Charles Halley, Paris, avril et juin 1945. Cote 0081/075-04/0001

### *Dossiers d'architectes*

GATIER, Félix, *Secteur sauvegardé du Marais, les jardins Saint-Paul, Paris IV<sup>ème</sup> arrdt*, dossier réalisé à l'issu du séminaire Franco-Polonais organisé à Nancy, 4-5 et 6 décembre 1980. Cote 2005/023/0002

GATIER, Félix, REGNAULT-GATIER, Sylvie, « Le plus grand secteur sauvegardé de France », *Aujourd'hui et demain*, s. d. Cote 2005/023/0002

### *Articles de journaux*

#### **Du projet de démolition au nouveau plan d'aménagement: le tournant des années 1940-44**

BOBET, Richard, « Grâce à un curetage consciencieux, l'îlot XVI va devenir un quartier d'écrivains et d'artistes », *Aujourd'hui*, 23 mai 1944. Cote 0081/075-04/0001

De PRESSAC, P., « La commission du vieux Paris », *Les nouveaux temps*, 22 décembre 1942. Cote 0081/075-04/0001

De PRESSAC, P., « Le pittoresque quartier St-Gervais sera sauvé », *Les nouveaux temps*, 22 décembre 1942. Cote 0081/075-04/0001

BRIEN, O., « Trois architectes en deux années ont établi le projet de son aménagement », *La France socialiste*, n°780, 20 mai 1944. Cote 0081/075-04/0001

DUBARD, Pierre, « Rue des Nonnains-d'Hyères : les façades vont reculer », *Aujourd'hui*, 11 juillet 1942. Cote 0081/075-04/0001

DUBARD, Pierre, « L'hôtel de Châlons-Luxembourg devient propriété de la Ville de Paris », *Aujourd'hui*, 3 juillet 1944. Cote 0081/075-04/0001

CHAUTARD, J., « La ville va acheter quelques vieilles pierres du cœur de Paris », *Le matin*, 1 juillet 1944. Cote 0081/075-04/0001

#### **A propos des jardins Saint-Paul :**

MINOST, Maurice, « La résurrection de l'îlot jardin Saint-Paul », *Connaissance de Paris*, n°18, 1973. Cote 2005/023/0002

« La réhabilitation de l'îlot des Jardins-Saint-Paul à Paris », *Le Moniteur*, 1<sup>er</sup> juin 1981. Cote 2005/023/0002

CAZAUX, Maurice, « La restauration du quartier Saint-Paul coûte 3.000 F au mètre carré », *Le Figaro*, s.d. Cote 2005/023/0002

HUSSON, M.C., « Cette réhabilitation dont la ville de veut pas... », *journal inconnu*, s.d. Cote

2005/023/0002

CH, M., « Protestations à la suite de l'expulsion de plusieurs familles de squatters dans le Marais », *journal inconnu*, s.d. Cote 2005/023/0002

CAZAUX, Maurice, « Ilot Saint-Paul : restauration achevée après huit ans de travaux », *Le Figaro*, 17 août 1979. Cote 2005/023/0002

#### **Découverte archéologique autour de Saint-Gervais :**

CHRIST, Yvan « Découverte dans le Marais », *Le Figaro*, 30 avril 1985. Cote 0081/075-04/0001

« Ces vieilles demeures qui disparaissent », *Le Monde*, 23 décembre 1971. Cote 0081/075-04/0001

#### **Le festival du Marais :**

PRASTEAU, Jean, « C'est au Marais que le théâtre est né », *journal inconnu*, s.d. Cote 0081/075-04/0001

## Archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine

### *Notices biographiques*

Fonds Arretche, Louis (1905-1991). 112 Ifa

Fonds Marot, Michel (1926-). 325 AA

Fonds Laprade, Albert (1883-1978). 317 AA

### *Photographies*

## Archives en ligne de la Mairie de Paris

*Rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais*, document émanant du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme & du Ministère de la culture, Préfecture de Paris, Paris, 1996

Disponible en ligne à l'adresse : [http://www.paris.fr/accueil/urbanisme/le-plan-de-sauvegarde-et-de-mise-en-valeur-du-marais-p-s-m-v/rub\\_9650\\_dossier\\_78334\\_port\\_23750](http://www.paris.fr/accueil/urbanisme/le-plan-de-sauvegarde-et-de-mise-en-valeur-du-marais-p-s-m-v/rub_9650_dossier_78334_port_23750).

## Archives en ligne de la Fondation Le Corbusier

Perspectives et photographies de la maquette du plan Voisin de Le Corbusier réalisées entre 1922 et 1925. Disponibles à l'URL <http://www.fondationlecorbusier.fr/>.

# Bibliographie

## *Ouvrages*

CARON, François, DERENS, Jean, PASSION, Luc, *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbaine XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Mairie de Paris, 1990.

MIMRAM, Marc, LEMOINE, Bertrand, *Paris d'ingénieurs*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1995.

LUCAN, Jacques, *Eaux et gaz à tous les étages, Paris 100 ans de logements*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal/ Picard, 1992.

FIJALKOW, Yankel, *La construction des îlots insalubres, Paris 1850-1945*, Paris, L'Harmattan, 1998.

CHEVALLIER, Fabienne, *La naissance du Paris moderne. L'essor des politiques d'hygiène, 1788-1855*, ouvrage en ligne sur le site de l'Université Paris-Descartes, 2009.

GUILLERME, André, *La naissance de l'industrie à Paris, entre sueurs et vapeurs, 1780-1830*, Paris, Collection Milieux, Champ Vallon, Seyssel, 2007.

BARLES, Sabine, *La ville délétère: médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Collection Milieux, Champ Vallon, Seyssel, 1999.

MELLOT, Philippe, *Les vies secrètes du vieux paris*, Paris, Omnibus, 2011.

VITAL-DURAND, Brigitte, *Domaine privé*, Paris, First Document, 1996.

GADY, Alexandre, « L'îlot insalubre n°16, un exemple d'urbanisme archéologique », in *Paris et l'Île-de-France, Mémoires*, tome 44, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Paris, 1993.

AZEMA, Jean-Pierre, *Vivre et survivre dans le Marais: au cœur de Paris du Moyen-âge à nos jours*, Editions Le Manuscrit, Paris, 2005.

DE MEZAMAT, Pacale, « Le grignotage du Paris historique », in *Paris perdu*, Editions du Carré, Paris, 1995, pp 45-78.

## *Conférence*

LEROUX, Thomas (historien et chargé de recherche au CNRS/EHESS - Maison Française d'Oxford), "Paris capitale de l'industrie au XIX<sup>ème</sup> siècle", conférence à la Cité de l'architecture et du patrimoine, 15 décembre 2011.

Disponible à l'URL: <http://webtv.citechailot.fr/video/07paris-capitale-lindustrie-au-xixe-siecle>

## *Travaux de recherche*

DJIRIKIAN, Alexandre, *La gentrification du Marais : quarante ans d'évolution de la population et des logements*, Université Paris I, Maîtrise de Géographie sous la direction de Martine BERGER et d'Yvan CHAUVIRE, 2006.

BACKOUCHE, Isabelle, *Rénover un quartier parisien sous Vichy, Un Paris expérimental plus qu'une rêverie sur Paris*, Editions Genèses (n° 73), 2008, p. 115-142.

Disponible à l'URL : [www.cairn.info/revue-geneses-2008-4-page-115.htm](http://www.cairn.info/revue-geneses-2008-4-page-115.htm).

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, *Le 4ème en 1999, Résultats de structure du dernier recensement de la population d'après les sources de l'INSEE*, Paris, 1999

### *Textes de loi*

«Intervention à l'Assemblée nationale, séance du 23 juillet 1962», intervention au cours de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat relatif à la protection du patrimoine artistique et esthétique de la France, *Journal officiel*, débats parlementaires, n° 67 AN, 24 juillet 1962, pp2775-2780

Loi n°62-903 dite « Malraux », *Journal officiel*, Paris, 7 août 1962, pp7813-7815

### *Dépliants*

“Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais”, plaquette rédigée et distribuée par la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, Paris, 2009

### *Sites internet*

#### **La Commission du vieux Paris**

Article sur la Commission du vieux Paris disponible en ligne à l'adresse : <http://www.paris.fr/politiques/histoire-et-patrimoine/commission-du-vieux-paris/>

#### **Histoire de la communauté juive du Marais**

Article sur l'histoire juive du Marais datant de mars 2006 et disponible à l'URL : <http://www.juif.org/blogs/1389,le-marais.php>

#### **Loi Malraux et politique de protection du patrimoine**

Chronologie de la législation sur la protection du patrimoine :

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine/chronologie/>

Site consacré à l'œuvre André Malraux :

<http://www.malraux.org/index.php/varia/648-loimalraux1.html>

#### **Le Festival du Marais et l'association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique**

Site du festival du Marais :

<http://festivaldumarais.over-blog.org/>

Site de l'association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique :

<http://www.paris-historique.org/>

#### **Histoire de l'Hôtel de Beauvais**

FEUTRY, Dominique, « Un cadre prestigieux pour la cour administrative d'appel de Paris l'hôtel de Beauvais », article publié sur le blog de l'association « Vivre le Marais », 28 novembre 2012

Disponible à l'URL : <http://vivrelemarais.typepad.fr/blog>

## Annexes

Annexe 1 : Chronologie des évènements liés à l'îlot insalubre n°16

Annexe 2 : Liste des personnalités signataires de la pétition « pour la défense de la beauté de Paris », accompagnant la requête au Maréchal de France écrite par Marcel Raval en 1941. Source : archive de la Commission du vieux Paris; cote : fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2.

Annexe 3 : PERIER DE FERAL, Guy, *Projet d'aménagement de l'îlot 16*, document de la Préfecture de la Seine adressé au bureau des Monuments historiques, Paris, 2 février 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 81/075-04/0001.

Annexe 4 : Compte rendu de l'éviction de la 10<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 21 janvier 1943 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 23 janvier 1943. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.

Annexe 5 : Compte rendu de l'éviction de la 4<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 16 juillet 1942 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 24 juillet 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.

## Annexe 1 : Chronologie :

- **1897** : Création de la Commission du Vieux Paris (CVP), souhaitée et fondée par le Conseil municipal à l'initiative d'un de ses membres, Alfred Lamouroux. Il s'exprime devant les Conseillers de Paris en 1897 : « Messieurs, j'ai l'honneur de déposer en mon nom et au nom d'un grand nombre de mes collègues, une proposition relative à la création d'une commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, d'en dresser l'inventaire, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de recueillir les épaves de ceux qu'il serait impossible de conserver, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations de Paris jugées nécessaires au point de vue de l'hygiène, de la circulation et des nécessités du progrès, et d'en fixer des images authentiques ; en un mot, de tenir les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, au courant de toutes les découvertes intéressantes l'histoire de Paris. »<sup>1</sup>
- **31 décembre 1913** : Loi sur les monuments historiques qui complète et améliore les dispositions de la loi du 30 mars 1887, en instaurant l'instance de classement et en définissant le cadre et le statut des monuments historiques<sup>2</sup>. Elle prévoit également une nouvelle mesure de protection, l'inscription à l'Inventaire supplémentaire, remplace la notion d'intérêt national par celle d'intérêt public et porte atteinte pour la première fois au droit de propriété en étendant le classement à la propriété privée.
- **31 novembre 1941** : arrêté préfectoral<sup>3</sup> dénonçant l'insalubrité générale de l'îlot 16.
- **1<sup>er</sup> mars 1942** : loi relative à l'aménagement des îlots insalubres de Paris et autorisant en son article 6 le Préfet de la Seine à prendre possession par voie de réquisition des immeubles compris dans un périmètre précisé<sup>4</sup>.
- **25 février 1943** : La loi vient compléter celle de 1913 en instituant un périmètre de 500 mètres (les "abords") autour des monuments protégés et un régime de contrôle des travaux effectués dans ce périmètre par l'architecte départemental des Bâtiments de France. C'est en vertu de cette loi que la Commission des Monuments historiques est appelée à donner son avis sur les projets avant leur exécution<sup>5</sup>.
- **21 février 1944** : Robert Danis, Albert Laprade et Michel Roux-Spitz sont désignés par arrêté préfectoral<sup>6</sup> pour proposer un nouveau plan d'aménagement.
- **Mars 1944** : le nouveau plan d'aménagement des trois architectes est publié dans la revue « *L'Architecture française* »<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Citation tirée de l'article sur la Commission du vieux Paris disponible en ligne à l'URL : <http://www.paris.fr/politiques/histoire-et-patrimoine/commission-du-vieux-paris>

<sup>2</sup> Article sur les politiques publiques liées au patrimoine disponible à l'URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine/>

<sup>3</sup> Avis de réquisition des immeubles au 8-10 et 12 rue Charlemagne en vue de leur démolition émanant de la Préfecture de la Seine, Paris, 26 novembre 1942. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 96/25/855

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Pierre PAQUET, *Rapport à la commission sur le Plan d'Aménagement de la Ville de Paris, Examen du projet concernant l'îlot N°16*, Ministère de l'Éducation Nationale, Beaux-Arts, Monuments Historiques, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

<sup>6</sup> PERIER DE FERAL, Guy, *Projet d'aménagement de l'îlot 16*, document de la Préfecture de la Seine adressé au bureau des Monuments historiques, Paris, 2 février 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 81/075-04/0001

<sup>7</sup> BRIEN, O., « Trois architectes en deux années ont établi le projet de son aménagement », *La France socialiste*, n°780, 20 mai 1944. Source : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cote 0081/075-04/0001

- **mai-juin 1944** : dossier complet du deuxième projet de transformation de l'îlot numéro 16 transmis par le Préfet de la Seine à l'Administration des Beaux-Arts afin de le soumettre à l'examen de la Commission des Monuments historiques<sup>1</sup>.
- **4 août 1962** : loi Malraux<sup>2</sup> sur les secteurs sauvegardés, qui étend aux ensembles urbains historiques la notion de patrimoine et permet de gérer ceux-ci au moyen d'un "plan de sauvegarde et de mise en valeur" (PSMV).
- **1964** : un secteur du Marais de 126 hectares à cheval sur le III<sup>ème</sup> et le IV<sup>ème</sup> arrondissements devient secteur sauvegardé<sup>3</sup> selon l'acceptation de la loi Malraux.
- **1965-1981** : l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais est confiée à Louis Arretche et Michel Marot, Architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux historiques, assistés de Paul Vitry et Maurice Minost, architectes<sup>4</sup>.
- **1984-1994** : l'architecte Bernard Wagon est nommé « architecte chargé du PSMV du Marais »<sup>5</sup>.

---

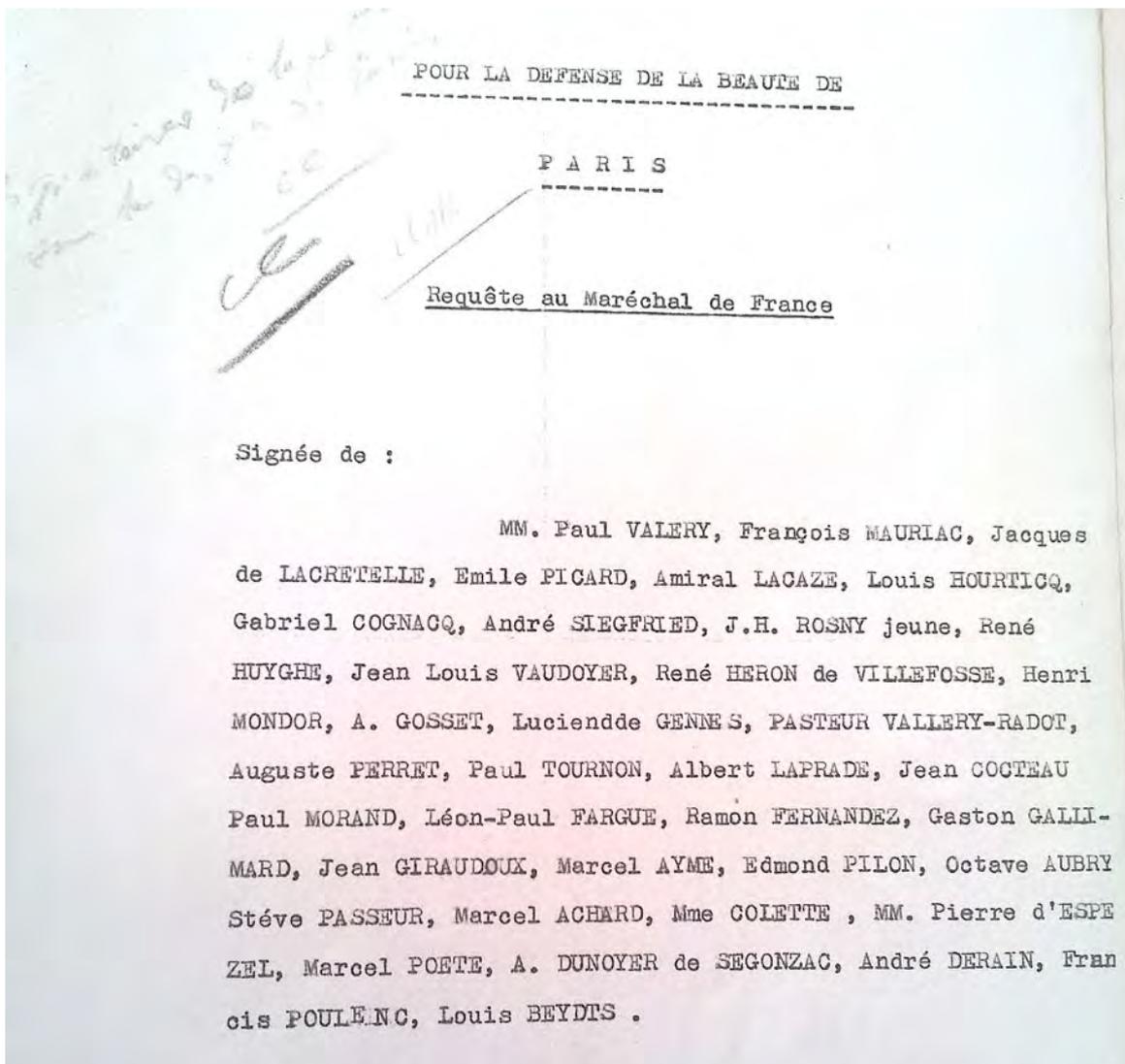
<sup>1</sup> *Op. cit.* (Pierre Paquet)

<sup>2</sup> Loi Malraux, *Journal officiel*, Paris, 7 août 1962

<sup>3</sup> *Rapport de présentation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais*, document émanant du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme & du Ministère de la culture, Préfecture de Paris, Paris, 1996

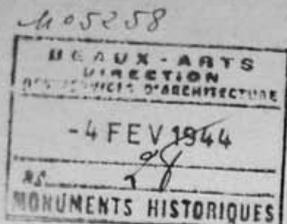
<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*



Annexe 2. Liste des personnalités signataires de la pétition « pour la défense de la beauté de Paris », accompagnant la requête au Maréchal de France écrite par Marcel Raval en 1941. Source : archive de la Commission du vieux Paris; cote : fond consacré à l'îlot insalubre n°16, carton 2.

- 2 FEV 1944



Le PREFET de la SEINE,

à Monsieur le MINISTRE, SECRETAIRE d'ETAT  
à l'EDUCATION NATIONALE.  
Secrétariat Général des Beaux-Arts,  
Direction des Services d'Architecture,  
Bureau des Monuments Historiques et des Sites.

Projet d'aménagement de l'ILOT 16.

Par lettre du 13 Septembre 1943, vous m'avez demandé de vous faire connaître les dispositions que la Préfecture de la Seine comptait prendre pour assurer la protection des Hôtels anciens existant dans l'Ilot insalubre N° 16.

J'aurais déjà répondu à cette communication en vous indiquant les mesures prévues si je n'avais eu le désir de soumettre à votre examen l'avant-projet d'aménagement de ce même ilot.

Le moment est aujourd'hui venu de présenter à l'Administration des Beaux-Arts les études poursuivies depuis deux ans sous l'autorité du Secrétaire Général de la Seine, avec le concours de chefs de services de cette même Préfecture et des Architectes coordonnateurs, désignés par arrêté du 21 Février 1942:

M.M. DANIS, Inspecteur Général des Bâtiments Civils,  
ROUX-SPITZ, Architecte en Chef du Gouvernement,  
Premier Grand Prix de Rome,  
LAPRADE, Architecte en Chef des Bâtiments Civils,  
Inspecteur Général des Beaux-Arts.

+  
+ +

L'ilot 16 est délimité par les rues François-Miron, St-Antoine, St-Paul, le Quai des Célestins, le Quai de l'Hôtel de Ville, la rue de Brosse et la Place St-Gervais.

Il est composé d'immeubles qui appartiennent en général au XVIIème et au XVIIIème siècles.

La consultation des plans anciens fait cependant ressortir que ce quartier qui offre un haut degré d'insalubrité actuelle, dû non seulement au manque d'hygiène des aménagements intérieurs et au surpeuplement, mais à l'absence d'espace libre, était encore à la fin du XVIIIème siècle largement aéré grâce à la présence de jardins nombreux.

Il apparaît qu'une spéculation excessive, facilitée par l'absence de réglementation, a permis aux propriétaires de construire sur les espaces existants, réduisant à l'extrême les cours intérieures et faisant disparaître les jardins sur lesquels ont été aménagés des ateliers.

L'îlot 16 se présentait ces dernières années comme un quartier sordide -habité par une population très pauvre, en majorité israélite des pays centraux- d'où ressortaient de magnifiques édifices, œuvres de grands architectes du XVIIème siècle, défigurés cependant par des surélévations ou par des transformations intérieures sacrilèges.

J'ajouterai qu'à côté d'édifices privés qui figurent dans tous les ouvrages d'architecture: Hôtel d'AUMONT, Hôtel de BEAUVAIS, Hôtel de CHALONS-LUXEMBOURG, pour ne citer que les plus remarquables, l'îlot 16 comporte encore deux édifices religieux de grande qualité, l'Eglise St-GERVAIS du XVème siècle, et l'Eglise St-PAUL du XVIIème siècle.

Enfin, subsiste dans ce même quartier, l'Hôtel de SENS, précédemment acheté par la Ville de Paris et dont la restauration se poursuit sous la surveillance de votre Administration, par les soins de M. HALLEY, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Deux conceptions se sont affrontées pour le réaménagement du quartier en question, l'une antérieure à la guerre de 1939, dominée avant tout par la notion d'hygiène, tendait à une démolition presque complète des immeubles existant, à l'exception cependant des édifices religieux. Pourtant, à cette conception s'associait le souci de tirer un parti utilitaire des terrains de l'îlot. La Préfecture de la Seine projetait d'y édifier un vaste bâtiment administratif, et pour cela, l'Architecte d'études, M. HILT, n'hésita pas à supprimer les hôtels d'AUMONT, de BEAUVAIS et d'HE-NAULT. De vastes jardins avoisinaient ce bâtiment administratif et les démolitions s'étendaient tout autour de l'église St-GERVAIS qui serait apparue isolée sur sa butte.

Les travaux de démolition entrepris en 1939-1940, au droit de l'hôtel d'AUMONT, inspirés de cette conception, avaient pour but de préparer le terrain pour la construction du bâtiment administratif.

Déjà l'hôtel d'AUMONT était condamné et l'Administration de la Ville de Paris s'abstenait d'y faire les travaux de confortation indispensables.

.....

Cependant, la Commission du Vieux-Paris avait émis certaines réserves, et ne pouvant empêcher la prise en considération des projets de l'Administration, elle avait demandé qu'au moins certains édifices et certains vestiges fussent conservés.

Mais l'émotion avait gagné des hommes soucieux de préserver le patrimoine artistique et historique de Paris. Ils jetèrent l'alarme; peut-être leur émotion connut-elle quelque excès car un mouvement de protestations se dessina contre toute démolition quelle qu'elle fut. L'opinion publique s'enflamma. Sur ces entrefaites arrivait à la Préfecture de la Seine, M. Charles MAGNY. L'aménagement de l'îlot 16 devint une de ses principales préoccupations.

Décelant l'erreur de conception commise, il décida de reprendre les études sur d'autres bases. Il confiait au Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine la mission de coordonner ces études avec le concours d'hommes particulièrement qualifiés, par leurs travaux et par leur goût, pour aménager un tel quartier. Ces hommes devaient ordonner le travail des architectes d'opération dans le cadre d'une conception d'ensemble.

+  
+ +

Au cours de plusieurs mois d'études s'affirma la doctrine qui a prévalu dans l'avant-projet que je vous soumetts aujourd'hui.

Essentiellement, cette doctrine a pour but le maintien du caractère archéologique de l'îlot insalubre N° 16. Elle vise à la conservation de ses aspects artistiques et historiques traditionnels.

Elle considère que cet îlot constitue un ensemble qui doit être isolé de la vie active et recouvrer un caractère de recueillement et de repos propice au travail intellectuel et artistique. Aussi bien, la circulation sera-t-elle déviée sur les quais et la rue St-Antoine, à l'exception des courants de voitures qui nécessairement devront emprunter les voies nord-sud élargies: rue du Pont-Louis-Philippe et rue des Nonnains-d'Hyères, au droit, la première du Pont de ce nom, la deuxième, du Pont-Marie.

Par contre, toutes les rues intérieures, réservées à la desserte des habitations, retrouveront les anciens alignements, et là où les ordonnances prises sous le règne de LOUIS-PHILIPPE et le Second Empire, ont déjà donné lieu à des commencements d'exécution, les architectes reprendront les façades, de façon à rétablir l'ancien tracé des voies.

Cependant, l'aération des constructions, qui serait insuffisante sur les voies étroites maintenues, déjà facilitée par la disparition des surélévations acquises au

\*\*\*\*\*

B  
XIXème siècle, sera améliorée grandement par la restitution de grands espaces libres intérieurs, jardin de l'hôtel d'AUMONT, des hôtels de FOURCY, de CHALONS-LUXEMBOURG et autres, dans la partie centrale et plus au Nord, Jardins des hôtels de BEAUVAIS, d'HENNAULT, jardin de l'Hôtel de SENS dans le triangle rue du Fauconnier, rue des Nonnains d'Hyères....

Ainsi que l'ont fait ressortir les Architectes qui ont conduit ces études, un remaniement des parcelles s'impose.

Les constructions furent édifiées aux XVIIème et XVIIIème siècles sur les parcelles étroites et profondes qu'occupaient déjà les maisons des XIIIème et XIVème siècles. Ces parcelles se prêtaient assez mal à des constructions salubres.

La consultation de l'ouvrage de Le MUET "Manière de bastir" montre déjà l'existence de courettes étroites, de pièces intérieures sans air, il souligne le voisinage de commodités placées sous l'escalier, à quelques mètres à peine du puits alimentant la maison.

Aussi bien, la Ville de Paris devenue propriétaire de l'ensemble de l'ilot 16 n'est plus tenue de respecter une division qui résultait simplement des héritages privés.

C  
Dans sa tenue générale, l'étude vise à restituer à l'ilot 16 la physionomie qu'extérieurement il pouvait présenter au XVIIème ou dans la première moitié du XVIIIème siècle.

f  
Ce résultat sera obtenu soit en restaurant les hôtels historiques existants avec toutes les précautions désirables et déjà je me suis assuré à cet effet le concours d'architectes des monuments historiques qui travailleront d'accord avec vos services, soit en assainissant certains immeubles privés dont la construction présente des possibilités d'aménagement s'ils sont d'une solidité suffisante pour supporter un curetage, soit en réédifiant des immeubles démontés pierre à pierre par suite de nécessités d'alignement ou de réalignement (tel l'immeuble du Rémouleur situé jadis à l'angle de la rue des Nonnains d'Hyères), soit encore en construisant avec emploi d'éléments anciens, des façades d'une certaine neutralité qui puissent assurer une liaison honorable entre les bâtiments conservés.

D  
Le rétablissement de la ligne de maisons constituant la rue de la Mortellerie, restituera un paysage des bords de la Seine, auquel tous les Parisiens sont attachés; au surplus, l'histoire et les plans révèlent que les jardins des hôtels d'AUMONT et de FOURCY ne s'étendaient pas jusqu'au fleuve.

Pour la commodité des études, l'Ilot 16 a été divisé en trois secteurs présentant chacun son aspect propre :

- l'Ilot EST, confié à M. DANIS, offre comme base principale de composition l'Eglise St-PAUL, la Maison professe des Jésuites (Lycée CHARLEMAGNE), les vestiges de la Muraille de PHILIPPE-AUGUSTE et l'Hôtel de SENS;
- la partie centrale, attribuée à M. ROUX-SPITZ, comprend parmi ses monuments principaux, les Hôtels de BEAUVAIS et du Président HENNAULT, les Hôtels d'AUMONT, de FOURCY, de CHALONS-LUXEMBOURG et GAUTHRON;
- l'Ilot OUEST, attribué à M. LAPRADE, l'Eglise St-GERVAIS, les maisons du Chapitre de St-GERVAIS et au sud, une section de la rue de la Mortellerie où subsiste encore une maison du XVème siècle.

Les monuments principaux que je viens d'indiquer ont inspiré à ces architectes coordonnateurs le plan d'une composition dont le détail a été déjà partiellement confié à des Architectes d'opération. Je ne puis mieux faire que de vous soumettre les notes rédigées par M.M. DANIS, ROUX-SPITZ et LAPRADE pour les parties qui leur incombent, ainsi que les plans d'ensemble qu'ils ont dressés et quelques plans de détail.

Vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de remarquer le souci avec lequel ces architectes ont respecté les directives qui leur avaient été données par le Secrétaire Général de la Seine, et ce souci les a conduits à une composition qui assure à cet îlot un caractère d'unité satisfaisant.

Ils ont, en même temps, dégagé une solution qui, loin des démolitions abusives des projets antérieurs, ou de la conservation d'immeubles ruineux, a trouvé son équilibre dans le maintien des édifices remarquables et des immeubles solides et intéressants, et dans la réédification des nouvelles constructions en harmonie avec les précédentes.

Mais j'ajouterai que l'aménagement ainsi obtenu ne conservera sa pleine valeur qu'autant qu'une sage utilisation de l'îlot aura été prévue et que les règles tracées pour celle-ci seront respectées.

L'îlot 16, dont la démolition aura été justifiée par l'insalubrité générale du logement, devra concéder, à côté de ses aménagements d'art, une partie importante de son sol au relogement. Les architectes coordonnateurs ont donc déterminé le pourcentage d'habitations que contiendrait l'îlot.

D'ailleurs, ce caractère partiellement utilitaire de l'opération permet de diminuer le coût de celle-ci qui, d'une façon générale apparaît réalisable avec une dépense

.....

moyenne. L'emploi de matériaux simples, habituels dans la Région Parisienne, permet encore d'abaisser ce prix de revient.

Il ne fait pas de doute que l'Ilot 16 ne doive servir au logement d'artistes et de savants.

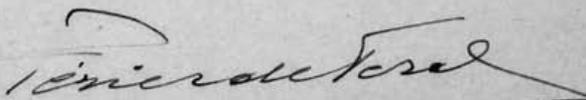
Situé à proximité immédiate de l'Ile St-LOUIS, dont le séjour est recherché par des étrangers de marque et des artistes, l'Ilot 16 rénové pourra également abriter une population choisie parmi les catégories les plus éclairées. La priorité de logement devra donc être réservée aux Membres de l'Institut et aux savants en général, aux écrivains et aux artistes. L'exercice de métiers devra être interdit, à l'exclusion de quelques échoppes d'artisans susceptibles de l'animer, de magasins d'alimentation indispensables à sa vie et de commerces d'antiquités et de librairies qui s'associeraient parfaitement à son caractère général. Encore faudra-t-il que les dispositions de ces boutiques soient contrôlées. Aussi, des règlements stricts viendront-ils protéger l'Ilot 16 une fois sa reconstruction effectuée. Mais je souligne que la Ville de Paris devra conserver la propriété des immeubles de l'Ilot 16 dont elle aura en principe assuré elle-même la reconstruction ou la restauration, et cette particularité est susceptible de conférer à l'oeuvre entreprise un caractère de grande sécurité.

Tels sont les projets que j'ai l'honneur de vous soumettre et je serais heureux de savoir s'ils recueillent votre approbation. Sans doute vous apparaîtra-t-il désirable de les soumettre à la Commission des Monuments Historiques.

Pour le Préfet de la Seine

et par délégation

Le Secrétaire Général de la Seine



S.P.

PREFECTURE DE LA SEINE

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES

Direction Technique de la  
Vie Parisienne

Service spécial de coordination  
55, rue de Lyon - PARIS (13<sup>e</sup>)

c 1029

Paris, le 23 Janvier 1943



COMPTE-RENDU  
de l'ÉVICTION de la 10<sup>e</sup> opération (9)  
de l'îlot insalubre 16, terminée le 21 Janvier 1943

L'opération N° 9 d'éviction de l'îlot insalubre N° 16  
comprendait les Nos 4, 6, 8 de la rue de Brosse, les Nos 64 à  
90 de la rue de l'Hôtel de Ville, les Nos 3, 5, 7, 9 de la rue  
de Brosse.

Les Israélites internés ou absents: RADRIEJENSK BER,  
BEBEPINKUS, TUVEL, ont été déménagés d'office et leur mobilier  
a été entreposé au Crédit Municipal.

Les scellés apposés sur le domicile des Israélites:  
DAGES; KOSSINSKI, ont été levés par le Commissaire du quartier  
en présence d'un huissier et leur mobilier a également été en-  
treposé au Crédit Municipal.

Il en a été de même pour : JAPAVAIRE (Z.N.O.) - FRAPPART  
(disparu depuis 1 an) - FAGOT (P.G.) - Mme DUFALLY (sans nou-  
velles) - DETRAZ (P.G.) CHRISTINET (Z.N.O.)

Le Secours National a procédé au déménagement de 46 famil-  
les représentant 134 personnes.

Effectifs employés:

- 6 déménageurs professionnels
- 1 chef du Nettoyement
- 10 cantonniers du Nettoyement + 4 au Crédit Municipal
- 2 égoutiers (visite des caves)
- 2 camions des T.A.M.

L'opération commencée le 15 s'est terminée le 21 à 12 H.

Au cours de cette opération, un incident s'est produit.

Après l'ouverture de l'appartement de M. BEBEPINKUS, Israé-  
lite absent, quelques articles de bonneterie ont été dérobés  
par les déménageurs chargés de l'enlèvement du mobilier, malgré  
la surveillance établie par la police et avec la complicité

du gardien de la paix chargé de cette surveillance. Les coupab-  
les ont été arrêtés peu après.

Des délais de 2 à 10 jours ont été accordés à 10 familles  
qui n'avaient pu déménager pour la date du 21 janvier.

L'Inspecteur Général Adjoint  
chargé du Service Spécial  
de Coordination

Signé: CARMOUCHE.

Copie transmise à Monsieur le Secrétaire Général à titre  
de compte-rendu.

Paris, le 29 JANV 1943

Annexe 4 Compte rendu de l'éviction de la 10<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 21 janvier 1943 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 23 janvier 1943. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.

*Préfecture de la Seine*  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
REPUBLICQUE FRANÇAISE  
24 JUIL 1942  
Paris, le 18 Juillet 1942

SERVICE SPECIAL  
DE COORDINATION  
c 572

COPIE  
ce n° 22 F

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
24 JUIL 1942  
N°

COMPTE-RENDU  
de la 4<sup>ème</sup> opération d'éviction de l'îlot insalubre N° 16  
terminée le 16 Juillet 1942.

ooooo

La 4<sup>ème</sup> opération d'éviction de l'îlot insalubre  
N° 16 comprenait:

les N° 20, 22 et 24  
et les N° 23, 25 et 27 de la rue Geoffroy l'Asnier, soit  
6 immeubles.

Un seul absent, M. KOHN CHILL, a été déménagé d'of-  
fice. Son mobilier a été entreposé au Crédit Municipal.

Le Secours National a déménagé 4 familles représen-  
tant 8 personnes.

Effectifs employés:

Déménageurs professionnels:	12
Chef du Nettoyement:	1
Cantonniers du Nettoyement:	8 + 3 au Crédit Municipal
Egoutiers (pour la visite des caves)	2
Camions des T.A.M.	3

L'opération commencée à 8 h.30 était terminée à  
midi sans incident.

L'Inspecteur Général adjoint  
chargé du Service spécial de Coordination  
CARMOUCHE

Transmis à Monsieur le Secrétaire Général pour les  
Affaires Administratives et Techniques, à titre de compte-  
rendu.

Paris, le 24 JUIL 1942  
Le Directeur Général des Services Techniques

Annexe 5. Compte rendu de l'éviction de la 4<sup>ème</sup> opération de l'îlot insalubre n°16 terminée le 16 juillet 1942 rédigé par le Service spécial de coordination de la Préfecture de la Seine, 24 juillet 1942. Source : archives de la commission du vieux Paris ; cote : fond sur l'îlot insalubre n°16, carton 1.